



Assemblée générale

Distr. générale
12 mai 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session
Point 139 de la liste préliminaire*
Projet de budget-programme pour 2024

Projet de budget-programme pour 2024

Titre II **Affaires politiques**

Chapitre 3 **Affaires politiques**

Missions politiques spéciales

Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes

Résumé

On trouvera dans le présent rapport un exposé des ressources demandées pour 2024 pour 16 missions politiques spéciales relevant du groupe thématique « Équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes ».

Le montant des ressources à prévoir pour 2024 au titre des missions politiques spéciales relevant de ce groupe thématique s'élève à 66 470 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel).

* [A/78/50](#).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Aperçu des ressources	4
II. Informations générales	6
III. Missions politiques spéciales	9
1. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	9
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	9
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	13
2. Groupe d'experts sur le Soudan	15
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	15
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	19
3. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	21
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	21
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	25
4. Groupe d'experts sur la Libye	26
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	26
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	30
5. Groupe d'experts sur la République centrafricaine	32
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	32
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	35
6. Groupe d'experts sur le Yémen	37
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	37
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	40
7. Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	42
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	42
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	47
8. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	47
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	47
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	51

** La partie consacrée au projet de plan-programme pour 2024 est soumise à l'Assemblée générale pour examen, conformément aux procédures et pratiques budgétaires établies et dans le respect des dispositions du paragraphe 7 de la résolution 77/267.

*** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution 77/267, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

9.	Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité.	53
	A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	53
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	57
10.	Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	59
	A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	59
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	62
11.	Groupe d'experts sur le Mali	64
	A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	64
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	67
12.	Groupe d'experts sur la Somalie	69
	A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	69
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	73
13.	Groupe d'experts sur Haïti	75
	A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	75
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	78
14.	Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive.	80
	A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	80
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	85
15.	Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	89
	A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	90
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	96
16.	Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes	99
	A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	100
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	107

Annexes

I.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	112
II.	Organigramme et répartition des postes pour 2024	113

I. Aperçu des ressources

1. Le montant des ressources à prévoir pour 2024 au titre des 16 missions politiques spéciales relevant du groupe thématique II s'élève à 66 470 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Les tableaux 1 et 2 mettent en regard les ressources financières et humaines demandées pour 2024 et les crédits approuvés pour 2023 par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/263 A.

Tableau 1
Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	2022		2023		2024	Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Prévisions	2024-2023 Augmentation/ (diminution)	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (4) - (3)	
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 419,5	1 272,4	1 524,2	1 556,7	32,5	
Groupe d'experts sur le Soudan	1 073,1	956,9	1 120,4	1 151,5	31,1	
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	3 094,5	2 943,9	3 110,6	3 407,9	297,3	
Groupe d'experts sur la Libye	1 431,5	1 223,3	1 410,4	1 456,2	45,8	
Groupe d'experts sur la République centrafricaine	1 163,8	789,2	1 193,2	1 281,6	88,4	
Groupe d'experts sur le Yémen	2 302,2	1 926,2	2 210,0	2 307,7	97,7	
Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	1 253,8	1 013,0	1 257,6	1 246,0	(11,6)	
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	5 871,5	5 827,5	5 854,9	6 516,9	662,0	
Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité	668,1	621,3	617,3	711,1	93,8	
Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	1 392,6	1 230,5	1 533,5	1 190,4	(343,1)	
Groupe d'experts sur le Mali	1 144,7	852,6	1 148,6	1 160,1	11,5	
Groupe d'experts sur la Somalie	1 878,2	1 472,2	1 839,4	1 979,2	139,8	
Groupe d'experts sur Haïti	–	1,5 ^a	1 405,7	1 548,5	142,8	
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	3 137,7	2 598,2	3 135,5	3 473,6	338,1	
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	11 278,7	11 250,7	11 424,8	11 788,1	363,3	
Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes	24 461,0	24 351,0	25 283,8	25 694,9	411,1	
Total	61 570,9	58 330,6	64 069,9	66 470,4	2 400,5	

^a Des dépenses imprévues et extraordinaires dont le Secrétaire général a attesté qu'elles avaient trait au maintien de la paix et de la sécurité ont été engagées en 2022, comme suite à l'adoption de la résolution 2653 (2022), par laquelle le Conseil de sécurité a instauré un régime de sanctions concernant la situation en Haïti et créé un comité des sanctions et le Groupe d'experts sur Haïti.

Tableau 2
Ressources humaines

	Observateurs/ conseillers militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Personnel recruté sur le plan international ^a	Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies ^c	Total
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo								
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	2	–	–	2
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	2	–	–	2
Groupe d'experts sur le Soudan								
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	1	–	–	1
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	1	–	–	1
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée								
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	6	–	–	6
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	6	–	–	6
Groupe d'experts sur la Libye								
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	2	–	–	2
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	2	–	–	2
Groupe d'experts sur la République centrafricaine								
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	2	–	–	2
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	2	–	–	2
Groupe d'experts sur le Yémen								
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	6	2	–	8
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	6	2	–	8
Groupe d'experts sur le Soudan du Sud								
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	3	–	–	3
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	3	–	–	3
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées								
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	19	–	–	19
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	19	–	–	19
Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité								
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	2	–	–	2
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	2	–	–	2
Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité								
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	7	–	–	7
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	5	–	–	5
Groupe d'experts sur le Mali								
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	1	–	–	1
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	1	–	–	1
Groupe d'experts sur la Somalie								
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	2	4	–	6
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	2	4	–	6
Groupe d'experts sur Haïti								
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	3	–	–	3
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	3	–	–	3

	Observateurs/ conseillers militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Personnel recruté sur le plan international ^a	Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies ^c	Total
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive								
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	5	–	–	5
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	7	–	–	7
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme								
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	52	–	–	52
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	53	–	–	53
Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes								
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	25	87	53	8	173
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	25	86	58	8	177
Total								
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	25	200	59	8	292
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	25	200	64	8	297
Variation nette	–	–	–	–	–	5	–	5

^a Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, agents du Service mobile et agents des services généraux.

^b Administrateurs et agents locaux.

^c Volontaires recrutés sur le plan international et Volontaires recrutés sur le plan national.

- Les taux de vacance ayant servi à l'établissement du budget sont fondés sur les taux enregistrés par chaque entité à ce jour. Ils ont été calculés sur la base du taux de vacance moyen sur les 12 mois de 2022 ou du taux de vacance effectif au 31 mars 2023, le taux le moins élevé des deux ayant été retenu dans le budget. Cette méthode est conforme aux orientations générales établies par la Division des finances des missions (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) afin d'améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour 2024 et de garantir que les taux proposés sont fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs. Un taux de vacance de 50 % a été retenu aux fins du calcul des coûts relatifs aux postes et aux emplois de temporaire dont la création, la réaffectation ou la transformation est proposée.
- Par souci de concision, dans le présent document, un paragraphe consacré aux ressources extrabudgétaires ne sera inclus que pour les missions ayant prévu de recevoir de telles ressources en 2023 ou 2024.

II. Informations générales

Prise en compte des questions de genre

- Les missions politiques spéciales s'appuient sur les résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009), 1960 (2010), 2106 (2013), 2122 (2013), 2242 (2015), 2467 (2019) et 2493 (2019) du Conseil de sécurité qui, prises ensemble, constituent le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et dans lesquelles le Conseil demande que les questions de genre soient prises en compte dans les activités politiques de l'ONU, y compris celles menées par les missions politiques spéciales. Elles sont également guidées par la résolution 75/100 de l'Assemblée générale

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G = agent(e) des services généraux ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

relative à l'étude d'ensemble des missions politiques spéciales, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé le rôle important que jouaient les femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix, et considéré qu'il importait d'obtenir leur participation effective sur un pied d'égalité et de les associer pleinement au règlement pacifique des différends ainsi qu'à la prévention et au règlement des conflits sous tous leurs aspects, à tous les niveaux et à tous les stades.

5. Les équipes de surveillance des sanctions, les groupes d'experts et la mission pour l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité tiennent compte des questions de genre dans leurs activités opérationnelles, leurs produits et leurs résultats, selon qu'il convient, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il est tenu compte de la représentation équilibrée des genres lors du recrutement des experts et du (de la) Médiateur(trice) et de la constitution d'une liste de réserve, ainsi que lors du recrutement du personnel concerné. Il est indiqué dans leur mandat que les experts des équipes de surveillance des sanctions et des groupes d'experts doivent prendre en considération les questions de genre dans leur domaine de responsabilité. Les missions s'inspirent également de la stratégie du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix relative aux questions de genre, notamment en dispensant au personnel la formation qui existe dans ce domaine et en proposant à tous les experts une formation aux questions de genre axée sur les sanctions. En décembre 2022, le Département a organisé un atelier destiné à favoriser la coopération et l'échange de bonnes pratiques entre les groupes d'experts ; à cette occasion, une réunion-débat de haut niveau a été tenue sur les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, et les participants ont discuté de l'importance de l'intégration des questions de genre dans les travaux des groupes et équipes de surveillance. En outre, pour accroître la diversité géographique et la représentation équilibrée des genres dans les équipes de surveillance des sanctions et les groupes d'experts, le Département a participé à un salon de l'emploi virtuel organisé par une plateforme Web spécialisée dans les métiers de l'humanitaire et les carrières internationales. Cette manifestation s'adressait aux femmes occupant des postes à responsabilité, qui possédaient une expérience professionnelle d'au moins sept ans et souhaitaient faire carrière dans le système des Nations Unies. Au total, 1 359 femmes se sont inscrites à ce salon, dont 891 (originaires de 122 pays représentant tous les groupes régionaux) ont visité le stand virtuel du Département, qui proposait des exposés, des fiches d'information, des vidéos et des informations sur les avis de vacance.

Inclusion du handicap

6. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, les missions politiques spéciales s'emploient à faire progresser l'inclusion des personnes handicapées grâce à des messages d'ouverture, à des actions de sensibilisation et à la promotion de la Stratégie dans le cadre de leurs activités, notamment dans les processus politiques et de paix. Elles soutiennent également la mise en place de mesures d'atténuation visant à résoudre les problèmes d'accessibilité, ainsi que les efforts déployés par les entités compétentes des Nations Unies pour assurer l'accessibilité des installations, des plateformes, des infrastructures de sécurité et d'autres équipements, afin que les personnes en situation de handicap puissent y accéder et les utiliser plus facilement.

Activités d'évaluation

7. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix apportera son concours à l'évaluation biennale du Bureau des services de contrôle interne sur le renforcement du rôle de l'évaluation et la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale. Les activités d'évaluation menées par telle ou telle mission sont décrites, le cas échéant, dans les parties du présent rapport consacrées à chaque mission.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

8. La poursuite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats ; en particulier, les équipes de surveillance des sanctions et les groupes

d'experts ont eu du mal à organiser des voyages d'experts dans certains pays afin de recueillir des informations sur l'application des régimes de sanctions. Les conditions opérationnelles se sont progressivement améliorées en 2022 et les activités prescrites ont pu être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Il est supposé que les conditions seront identiques en 2024.

9. Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins et des demandes des États Membres, on a continué de tirer parti de manière systématique, dans les projets de plan-programme des missions politiques spéciales pour 2024, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Dans un souci d'efficacité, les missions ont entretenu des contacts virtuels avec leurs interlocuteurs en recourant aux moyens de télécommunication idoines et se sont appuyées sur des recherches documentaires, notamment sur les bases de données et les abonnements fournis par l'ONU. Afin de continuer à protéger la confidentialité de leurs travaux, elles ont utilisé des plateformes de communication sécurisées fournies par le Bureau de l'informatique et des communications et employé d'autres méthodes, par exemple en se faisant remettre des documents en mains propres, selon qu'il convenait.

III. Missions politiques spéciales

1. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

(1 556 700 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

10. Le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo est chargé de surveiller l'application de l'embargo sur les armes, du gel des avoirs, de l'interdiction de voyager et des mesures relatives au transport et aux douanes, ainsi que de fournir des informations pertinentes au regard de la possible désignation de personnes ou d'entités. Son mandat découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans des résolutions, dont les résolutions [1533 \(2004\)](#), [1596 \(2005\)](#), [1649 \(2005\)](#), [1698 \(2006\)](#), [1807 \(2008\)](#), [1857 \(2008\)](#), [1896 \(2009\)](#), [1952 \(2010\)](#), [2021 \(2011\)](#), [2078 \(2012\)](#), [2424 \(2018\)](#), [2478 \(2019\)](#), [2528 \(2020\)](#), [2582 \(2021\)](#), [2641 \(2022\)](#) et [2667 \(2022\)](#). Le régime de sanctions vise à empêcher des personnes ou entités de porter atteinte à la paix, à la stabilité ou à la sécurité en République démocratique du Congo.

Programme de travail

Objectif

11. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant la République démocratique du Congo, qui prévoit un embargo sur les armes imposé à toutes les personnes et entités non gouvernementales menant des activités sur le territoire de la République démocratique du Congo, un gel des avoirs et une interdiction de voyager.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

12. Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, le Groupe d'experts communiquera des informations actualisées au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1533 \(2004\)](#) concernant la République démocratique du Congo.
13. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil de sécurité et le Comité seront mieux à même de réagir en cas d'allégation de violation du régime de sanctions.
14. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Groupe d'experts coopère notamment avec les États Membres et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs afin d'obtenir des informations utiles à ses enquêtes sur l'application du régime de sanctions concernant la République démocratique du Congo ou les violations de ce régime.
15. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Groupe d'experts coopère notamment avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant

des questions de sûreté, de sécurité et de logistique, il coopère avec la MONUSCO, le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

16. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
 - b) Les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions, s'il y a lieu.

Exécution du programme en 2022

Meilleure compréhension, au Conseil de sécurité et au Comité, de l'exploitation illégale des ressources naturelles en République démocratique du Congo

17. L'exploitation illégale et le trafic de ressources naturelles ainsi que les activités auxquelles se livrent des groupes armés en République démocratique du Congo demeurent une grave source de préoccupation pour le Conseil de sécurité. Le Groupe d'experts a signalé que des groupes armés opérant en République démocratique du Congo tiraient profit de l'exploitation illicite des ressources naturelles et que plusieurs de ces groupes avaient commis des violations des droits humains et du droit international humanitaire, y compris des violences sexuelles en période de conflit. Il a recommandé au Gouvernement congolais de mener des enquêtes et de poursuivre, entre autres, les personnes qui se livrent au commerce illicite et à la contrebande d'or, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la population civile dans les zones où des groupes armés sont présents.
18. Le travail effectué a permis au Conseil de sécurité et au Comité de recevoir du Groupe d'experts des informations actualisées sur l'exploitation illicite des ressources naturelles et sur les violations des droits humains et du droit international humanitaire. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3).

Tableau 3
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Le Comité a inscrit de nouvelles personnes ou entités sur la liste relative aux sanctions	Le Conseil de sécurité et le Comité ont reçu des informations actualisées sur l'exploitation illicite des ressources naturelles, les activités de recrutement des groupes armés et les violences sexuelles	Le Conseil de sécurité et le Comité ont continué de recevoir des informations actualisées sur l'exploitation illicite ou le trafic de ressources naturelles et examiné la possibilité de modifier la liste des personnes et entités désignées

Résultat escompté pour 2024

Meilleure compréhension, au Conseil de sécurité et au Comité, de l'exploitation illégale des ressources naturelles et des activités des groupes armés en République démocratique du Congo

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

19. Le travail effectué a contribué à l'application intégrale du régime de sanctions, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir que le Comité bénéficie d'informations actualisées sur les

personnes qui participent à des activités déstabilisatrices en République démocratique du Congo en se livrant à l'exploitation illicite ou au trafic de ressources naturelles.

Enseignements tirés et changements prévus

20. L'enseignement tiré est le suivant : le Groupe d'experts doit adapter encore ses techniques de collecte d'informations et ses méthodes de travail en s'appuyant sur l'expérience qu'il a acquise pendant les périodes de restriction des déplacements liées à la pandémie. Compte tenu de cet enseignement, il continuera d'employer des techniques de communication adaptées (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour mener ses recherches.
21. Le travail qui sera effectué devrait continuer de contribuer à l'augmentation du nombre de rapports et de recommandations du Groupe d'experts sur l'exploitation illicite des ressources naturelles et les activités des groupes armés et à l'adoption de mesures visant à donner suite à ces recommandations par le Conseil de sécurité et le Comité, ce qui pourrait amener le Comité à modifier la liste des personnes et entités désignées. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4).

Tableau 4
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Le Conseil de sécurité et le Comité ont reçu davantage d'informations et de données de première main sur l'exploitation illicite des ressources naturelles	Le Conseil de sécurité et le Comité ont continué de recevoir des informations et des données actualisées sur l'exploitation illicite des ressources naturelles	Le Conseil de sécurité et le Comité ont examiné les informations communiquées au sujet de personnes ayant soutenu des groupes armés ou des réseaux criminels ayant participé à des activités déstabilisatrices en République démocratique du Congo en se livrant à l'exploitation illicite ou au trafic de ressources naturelles	Le Comité examine la possibilité de modifier la liste des personnes et entités impliquées dans l'exploitation illicite ou le trafic de ressources naturelles	Le Comité examine la possibilité de modifier la liste des personnes et entités désignées qui sont impliquées dans des violations des droits humains commises par des groupes armés ou dans l'exploitation illicite ou le trafic de ressources naturelles

Produits

22. On trouvera dans le tableau 5 les produits retenus pour la mission.

Tableau 5
Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	7	6	7	7
1. Rapports destinés au Conseil de sécurité et renseignements actualisés, rapports mensuels, rapports sur les visites de pays, rapports d'enquête ou rapports sur les activités de sensibilisation destinés au comité des sanctions	7	6	7	7
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	9	10	9	9
2. Réunions du comité des sanctions	7	8	7	7
3. Exposés présentés par la présidence aux États Membres	2	2	2	2
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	9	10	9	9
4. Réunions du comité des sanctions	7	8	7	7
5. Exposés présentés par la présidence aux États Membres	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	13	5	7
6. Séminaire d'orientation destiné aux nouveaux membres du Groupe d'experts et autres séances de formation	5	13	5	7
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions)	–	13	15	15
7. Missions destinées à recueillir des informations concernant le respect du régime de sanctions	–	13	15	15
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : recommandations ayant trait à des modifications à apporter à la liste des personnes et entités ; consultations avec les États Membres sur l'application du régime de sanctions ; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres ; conseils sur la mise en œuvre des résolutions applicables.				
Bases de données et supports numériques : archives des documents recueillis par le Groupe d'experts.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes d'information sur les travaux du Groupe d'experts ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du comité des sanctions ou du Groupe d'experts sur leur site Web.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 6

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2022		2023		2024	Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	2024-2023	Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (4) - (3)	
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–	–
Personnel civil	290,8	255,2	388,7	415,2	26,5	26,5
Dépenses opérationnelles	1 128,7	1 017,2	1 135,5	1 141,5	6,0	6,0
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 419,5	1 272,4	1 524,2	1 556,7	32,5	32,5

Tableau 7

Ressources humaines

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies						
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total	
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	–	–	2	–	–	–	2	–	–	–	–	–	–	–	2
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	–	–	2	–	–	–	2	–	–	–	–	–	–	–	2
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

23. Le montant des ressources demandées pour le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo pour 2024 s'élève à 1 556 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à deux emplois de temporaire (P-3) qu'il est proposé de maintenir et dont les titulaires seraient chargés de fournir, dans le cadre du régime de sanctions, un appui fonctionnel et administratif et un appui dans le domaine de la sécurité (415 200 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (1 141 500 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des six experts (742 900 dollars et 264 600 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel (24 000 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique (110 000 dollars), comme la location de locaux et de véhicules, les communications et l'informatique et les fournitures, services et matériel divers.
24. Pour 2024, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts et quant à leur classe. Un taux de vacance de 0 % a été retenu pour établir les prévisions des dépenses de personnel, sur la base du taux de vacance effectif enregistré en mars 2023.
25. L'augmentation des ressources proposées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui tient à l'application d'un taux de vacance de 0 %, contre 5 % en 2023, et à l'application du barème des

traitements le plus récent, ainsi que par l'augmentation des dépenses afférentes aux honoraires des experts en raison de la modification de la composition du Groupe d'experts ; cette hausse est compensée en partie par l'application d'un pourcentage moins élevé pour les dépenses communes de personnel, compte tenu de l'évolution récente des dépenses.

2. Groupe d'experts sur le Soudan

(1 151 500 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

26. Le Groupe d'experts sur le Soudan est chargé de surveiller l'application de l'embargo sur les armes, du gel des avoirs et de l'interdiction de voyager, et de fournir des informations pertinentes au regard de la possible désignation de personnes ou d'entités. Son mandat est défini dans la résolution [1591 \(2005\)](#) du Conseil de sécurité. Le régime de sanctions est l'un des mécanismes utilisés par le Conseil de sécurité pour régler le conflit au Darfour ; il vise à prévenir et à maîtriser les menaces à la stabilité du Darfour et de la région et à régler pacifiquement le conflit au Darfour. Le 31 juillet 2021, le Secrétaire général a présenté le rapport qui lui avait été demandé par le Conseil dans sa résolution [2562 \(2021\)](#), dans lequel il a fait le point sur la situation au Darfour et formulé des recommandations relatives à des critères qui pourraient aider le Conseil à examiner des mesures concernant le Darfour ([S/2021/696](#)). Par sa résolution [2676 \(2023\)](#) du 8 mars 2023, le Conseil a prorogé le mandat du Groupe d'experts jusqu'au 12 mars 2024.

Programme de travail

Objectif

27. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant le Soudan, qui prévoit un embargo sur les armes, un gel des avoirs et une interdiction de voyager, ainsi que de diffuser des informations sur les éventuelles menaces contre la paix et la stabilité au Darfour.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

28. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Groupe d'experts communiquera des informations actualisées au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1591 \(2005\)](#) concernant le Soudan.
29. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil de sécurité et le Comité seront mieux à même de réagir en cas d'allégation de violation du régime de sanctions concernant le Soudan.
30. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Groupe d'experts coopère notamment avec les États Membres et l'Union africaine.
31. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Groupe d'experts coopère notamment avec la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de sûreté, de sécurité et de logistique, il coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité, la MINUATS, le PNUD et le Programme alimentaire mondial (PAM).

32. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
 - b) Les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions, s'il y a lieu.

Exécution du programme en 2022

Mise à la disposition du Conseil de sécurité et du Comité d'informations actualisées sur les groupes armés darfouriens présents au Darfour et en Libye, leur financement et leur intégration conformément à l'Accord de paix de Djouba

33. Le Groupe d'experts a continué de surveiller les activités menées par les mouvements armés darfouriens en Libye, où les activités mercenaires sont devenues moins lucratives qu'au cours des années précédentes. Il a établi que les activités commerciales et criminelles opportunistes étaient devenues la principale source de revenus de ces mouvements. Il a également rendu compte de ses échanges avec les interlocuteurs gouvernementaux et les signataires de l'Accord de paix de Djouba et communiqué des informations détaillées sur les nouvelles sources de financement des groupes armés signataires au Darfour.
34. Le Groupe d'experts a atteint l'objectif fixé, bien qu'un poste d'expert(e) soit resté vacant en 2022 et que l'exhaustivité des informations communiquées s'en soit trouvée amoindrie. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 8).

Tableau 8
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Le Conseil de sécurité et le Comité ont été informés par le Groupe d'experts des activités, des structures et des motivations des groupes rebelles darfouriens présents en Libye	Le Conseil de sécurité et le Comité ont reçu des informations actualisées sur le processus de paix, les groupes armés darfouriens, leur financement et le rôle qu'ils jouaient dans la déstabilisation du pays et de la région. Fort de ces informations, le Comité a adressé des directives aux États Membres sur la mise en œuvre du régime de sanctions et organisé une réunion avec le Soudan et les États de la région sur l'application des mesures de sanctions	Le Conseil de sécurité et le Comité ont reçu des informations actualisées sur les groupes armés darfouriens présents au Darfour et en Libye, leur financement et leur intégration conformément à l'Accord de paix de Djouba

Résultat escompté pour 2024

Informations actualisées sur les groupes armés darfouriens présents au Darfour et en Libye et leur intégration dans les forces de sécurité conformément à l'Accord de paix de Djouba, ainsi que sur les répercussions au Darfour du conflit qui sévit au Soudan

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

35. Le travail effectué a aidé le Comité et le Conseil de sécurité à mieux appréhender les éventuelles menaces contre la paix et la stabilité au Darfour, ainsi que les répercussions au Darfour du conflit qui fait rage au Soudan.

Enseignements tirés et changements prévus

36. L'enseignement tiré est le suivant : le Groupe d'experts doit adapter encore ses techniques de collecte d'informations et ses méthodes d'enquête en s'appuyant sur l'expérience qu'il a acquise pendant les périodes de restriction des déplacements liées à la pandémie. Compte tenu de cet enseignement, il continuera d'employer des techniques de communication adaptées (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour mener ses recherches.
37. Le travail qui sera effectué devrait permettre au Comité d'être mieux informé des activités menées par les groupes armés darfouriens. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9).

Tableau 9
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Le Conseil de sécurité et le Comité ont été informés par le Groupe d'experts d'un nombre croissant d'alliances entre les groupes armés darfouriens et les groupes armés libyens	Le Conseil de sécurité et le Comité ont été informés par le Groupe d'experts des activités menées par les groupes armés darfouriens en Libye et au Darfour	Le Conseil de sécurité et le Comité ont été informés par le Groupe d'experts des activités menées par les groupes armés darfouriens en Libye et au Darfour	Le Conseil de sécurité et le Comité reçoivent des informations actualisées sur les groupes armés darfouriens présents au Darfour et en Libye et sur leur intégration	Le Conseil de sécurité et le Comité reçoivent des informations actualisées sur les groupes armés darfouriens présents au Darfour et en Libye et sur leur intégration comme suite à la signature de l'Accord de paix de Djouba, ainsi que des informations sur les répercussions au Darfour du conflit qui sévit au Soudan

Produits

38. On trouvera dans le tableau 10 les produits retenus pour la mission.

Tableau 10
Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	6	6	6	6
1. Rapports destinés au Conseil de sécurité et renseignements actualisés, rapports mensuels, rapports sur les visites de pays, rapports d'enquête ou rapports sur les activités de sensibilisation destinés au comité des sanctions	6	6	6	6
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	3	7	7
2. Réunions du comité des sanctions	3	3	6	6
3. Exposés présentés par la présidence aux États Membres	3	–	1	1
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	3	7	8
4. Réunions du comité des sanctions	3	3	6	6
5. Réunions spéciales consacrées à des questions thématiques et régionales ainsi qu'aux problèmes de capacités rencontrés par les États Membres	3	–	1	2
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	2	5	7
6. Séminaire d'orientation destiné aux nouveaux membres du Groupe d'experts et autres séances de formation	5	2	5	7
Publications (nombre de publications)	1	–	–	1
7. Notice d'aide à l'application et document d'orientation	1	–	–	1
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions)	–	14	12	12
8. Missions destinées à recueillir des informations concernant le respect du régime de sanctions	–	14	12	12
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : recommandations concernant les nouvelles personnes ou entités à inscrire sur la liste ; consultations avec les États Membres sur l'application du régime de sanctions ; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres ; conseils sur la mise en œuvre des résolutions applicables.				
Bases de données et supports numériques : archives des documents recueillis par le Groupe d'experts.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes d'information sur les travaux du Groupe d'experts ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du comité des sanctions ou du Groupe d'experts sur leur site Web.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 11

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2022		2023		2024	Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	2024-2023	
					Augmentation/ (diminution)	(5) = (4) - (3)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–	–
Personnel civil	149,7	168,5	147,8	203,2	55,4	55,4
Dépenses opérationnelles	923,4	788,4	972,6	948,3	(24,3)	(24,3)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 073,1	956,9	1 120,4	1 151,5	31,1	31,1

Tableau 12

Ressources humaines

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national		Total partiel
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

39. Le montant des ressources demandées pour le Groupe d'experts pour 2024 s'élève à 1 151 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à un emploi de temporaire (P-3) qu'il est proposé de maintenir et dont le (la) titulaire serait chargé(e) de fournir, dans le cadre du régime de sanctions, un appui fonctionnel et administratif et un appui dans le domaine de la sécurité (203 200 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (948 300 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des cinq experts (645 700 dollars et 235 000 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel (15 900 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique (51 700 dollars), comme la location de locaux et de véhicules, les communications et l'informatique et les fournitures, services et matériel divers.
40. Pour 2024, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts et quant à leur classe. Un taux de vacance de 0 % a été retenu pour établir les prévisions des dépenses de personnel, sur la base du taux de vacance effectif enregistré en mars 2023.
41. L'augmentation des ressources proposées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 s'explique par la hausse des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui tient à l'application d'un taux de vacance de 0 %, contre 5 % en 2023, à l'application du barème des traitements le plus

récent et à l'application d'un pourcentage plus élevé pour les dépenses communes de personnel, compte tenu de l'évolution récente des dépenses ; cette hausse est compensée en partie par la baisse des dépenses afférentes aux honoraires en raison de la modification de la composition du Groupe d'experts.

3. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée

(3 407 900 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

42. Le Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée est chargé de surveiller l'application du régime de sanctions concernant la République populaire démocratique de Corée, qui prévoit notamment un embargo sur les armes, un embargo sur les programmes d'armement nucléaire, de missiles balistiques ou d'autres armes de destruction massive, des interdictions sectorielles sur le charbon, les minerais et le carburant, une interdiction d'exporter des marchandises de luxe, une interdiction de voyager ou un gel des avoirs visant les personnes et entités désignées, une interdiction de fournir des services financiers, une interdiction de dispenser un enseignement ou une formation spécialisés dans des disciplines susceptibles de favoriser les activités et programmes interdits, ainsi que l'inspection de cargaisons et des procédures maritimes ; il est également chargé de fournir des informations pertinentes au regard de la possible désignation de personnes ou d'entités. Son mandat découle des priorités arrêtées par le Conseil dans ses résolutions [1718 \(2006\)](#), [1874 \(2009\)](#), [2087 \(2013\)](#), [2094 \(2013\)](#), [2270 \(2016\)](#), [2321 \(2016\)](#), [2356 \(2017\)](#), [2371 \(2017\)](#), [2375 \(2017\)](#) et [2397 \(2017\)](#). L'objectif du régime de sanctions est que la République populaire démocratique de Corée renonce à toutes ses armes nucléaires et à son programme nucléaire et se conforme strictement aux obligations qui incombent aux parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ainsi qu'aux clauses et conditions de l'Accord du 30 janvier 1992 entre le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Programme de travail

Objectif

43. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant la République populaire démocratique de Corée, qui prévoit un embargo sur les armes, un embargo sur les programmes d'armement nucléaire, de missiles balistiques ou d'autres armes de destruction massive, un gel des avoirs, une interdiction de voyager, des mesures maritimes et financières, une interdiction portant sur les produits pétroliers, le pétrole brut et le charbon et des sanctions touchant d'autres secteurs.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

44. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Groupe d'experts communiquera des informations actualisées au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#).
45. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil de sécurité et le Comité seront mieux à même de réagir en cas d'allégation de violation du régime de sanctions.
46. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, aux fins de l'échange d'informations, le Groupe d'experts coopère notamment avec les États Membres, l'Union européenne, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le Groupe d'action

financière, l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

47. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Groupe d'experts coopère notamment avec d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de sûreté et de sécurité, de sécurité informatique et de logistique, il coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité, le Bureau de l'informatique et des communications et le PNUD.
48. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
 - b) Les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions, s'il y a lieu.

Exécution du programme en 2022

Mise à la disposition des États Membres d'informations actualisées sur les nouvelles méthodes de contournement des sanctions en vue d'une meilleure application des sanctions

49. Le régime de sanctions établi par le Conseil de sécurité vise notamment à empêcher le pays de développer et de tester son programme de missiles balistiques et à lutter contre le contournement des sanctions. En 2022, la République populaire démocratique de Corée a effectué un nombre record de tirs de missiles balistiques (y compris de missiles balistiques intercontinentaux). Sur la base des informations communiquées par les États Membres et de son analyse des images satellites disponibles dans les bases de données de l'ONU, le Groupe d'experts a présenté, dans son rapport final et son rapport de mi-mandat de 2022 (S/2022/132 et S/2022/668, respectivement), des conclusions détaillées concernant les programmes de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée et le contournement des sanctions.
50. Le travail effectué a permis au Comité de mieux comprendre l'évolution du programme de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée et d'en être informé en temps voulu. Il a ainsi pu prendre des mesures adaptées, et notamment avertir les États Membres d'un possible contournement des sanctions. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 13).

Tableau 13
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Le Groupe d'experts a informé le Comité et le Conseil de sécurité des activités de développement de missiles balistiques menées par la République populaire démocratique de Corée	Dans son compte rendu d'incident ponctuel et ses rapports périodiques (un rapport de mi-mandat et un rapport final), le Groupe d'experts a fourni au Conseil de sécurité et au Comité une analyse actualisée de la technologie des missiles balistiques dont disposait la République populaire démocratique de Corée	Dans ses rapports périodiques (un rapport de mi-mandat et un rapport final), le Groupe d'experts a fourni au Conseil de sécurité et au Comité une analyse actualisée de la technologie des missiles balistiques dont disposait la République populaire démocratique de Corée et du contournement des sanctions

Résultat escompté pour 2024

Informations actualisées et rapports sur les techniques de contournement, et appui à l'amélioration de l'application des sanctions

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

51. Le travail effectué a contribué à l'application intégrale du régime de sanctions, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir une meilleure application des sanctions aux niveaux national et régional, l'établissement de rapports nationaux de mise en œuvre plus complets et la capacité accrue du Conseil de sécurité de lutter contre les méthodes de contournement des sanctions utilisées par la République populaire démocratique de Corée.

Enseignements tirés et changements prévus

52. L'enseignement tiré est le suivant : le Groupe d'experts doit adapter encore ses techniques de collecte d'informations et ses méthodes d'enquête en s'appuyant sur l'expérience qu'il a acquise pendant les périodes de restriction des déplacements liées à la pandémie. Compte tenu de cet enseignement, il continuera d'employer des techniques de communication adaptées (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour mener ses recherches.
53. Le travail qui sera effectué devrait permettre au Conseil de sécurité et au Comité d'être mieux informés et donc mieux à même de lutter contre le contournement des sanctions. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 14).

Tableau 14
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Un dialogue systématique s'est poursuivi au niveau régional et des visites ont été menées dans les États Membres pour conduire des évaluations précises et apporter un appui ciblé	L'application s'est améliorée aux niveaux national et régional, les rapports nationaux de mise en œuvre ont été plus complets, et le Conseil de sécurité et le Comité ont été mieux à même de lutter contre le contournement des sanctions	L'application s'est améliorée aux niveaux national et régional, et le Conseil de sécurité et le Comité ont été mieux à même de lutter contre le contournement des sanctions	Le Conseil de sécurité et le Comité sont mieux informés et mieux à même de lutter contre le contournement des sanctions et de donner des conseils aux États Membres	Le Conseil de sécurité et le Comité sont mieux informés et mieux à même de lutter contre le contournement des sanctions et de donner des conseils aux États Membres

Produits

54. On trouvera dans le tableau 15 les produits retenus pour la mission.

Tableau 15
Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	30	17	30	25
1. Rapports destinés au Conseil de sécurité et renseignements actualisés, rapports mensuels, rapports sur les visites de pays, rapports d'enquête ou rapports sur les activités de sensibilisation destinés au comité des sanctions	30	17	30	25
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	14	6	10	7
2. Réunions du comité des sanctions	6	4	6	4
3. Exposés présentés par la présidence aux États Membres	3	2	2	2
4. Réunions spéciales consacrées à des questions thématiques et régionales importantes ainsi qu'aux problèmes de capacités rencontrés par les États Membres	5	–	2	1
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	14	6	10	6
5. Réunions du comité des sanctions	6	4	6	4
6. Exposés présentés par la présidence aux États Membres	3	2	2	2
7. Réunions spéciales consacrées à des questions thématiques et régionales importantes ainsi qu'aux problèmes de capacités rencontrés par les États Membres	5	–	2	–
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	5	5	7
8. Séminaire d'orientation destiné aux nouveaux membres du Groupe d'experts et autres séances de formation	5	5	5	7
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions)	–	10	20	20
9. Missions et demandes d'informations concernant le respect du régime de sanctions	–	10	20	20
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : recommandations concernant les nouvelles personnes ou entités et les nouveaux navires à inscrire sur la liste ; consultations avec les États Membres sur l'application du régime de sanctions ; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres ; conseils sur la mise en œuvre des résolutions applicables.				
Bases de données et supports numériques : archives des documents recueillis par le Groupe d'experts.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes d'information sur les travaux du Groupe d'experts ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du comité des sanctions ou du Groupe d'experts sur leur site Web.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 16

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2022		2023		2024	Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	2024-2023	Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (4) - (3)	
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–	–
Personnel civil	782,8	755,4	775,0	960,1	185,1	185,1
Dépenses opérationnelles	2 311,7	2 188,5	2 335,6	2 447,8	112,2	112,2
Total (déduction faite des contributions du personnel)	3 094,5	2 943,9	3 110,6	3 407,9	297,3	297,3

Tableau 17

Ressources humaines

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	–	1	2	–	–	3 ^a	6	–	–	–	–	–	–	6
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	–	1	2	–	–	3 ^a	6	–	–	–	–	–	–	6
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Dont un(e) agent(e) des services généraux (1^{re} classe) et deux agents des services généraux (Autres classes).

55. Le montant des ressources demandées pour le Groupe d'experts pour 2024 s'élève à 3 407 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à six emplois de temporaire (1 P-4, 2 P-3 et 3 emplois d'agent(e) des services généraux) qu'il est proposé de maintenir et dont les titulaires seraient chargés de fournir, dans le cadre du régime de sanctions, un appui fonctionnel et administratif et un appui dans le domaine de la sécurité (960 100 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (2 447 800 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des huit experts (1 701 700 dollars et 144 200 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel (17 300 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique (584 600 dollars), comme la location de locaux et de véhicules, les communications et l'informatique et les fournitures, services et matériel divers.
56. Pour 2024, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts et quant à leur classe. Un taux de vacance de 0 % a été retenu pour établir les prévisions des dépenses de personnel, sur la base du taux de vacance effectif enregistré en mars 2023.

57. L'augmentation des ressources proposées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui tient à l'application d'un taux de vacance de 0 %, contre 5 % en 2023, et à l'application du barème des traitements le plus récent, ainsi que par l'augmentation des dépenses prévues au titre des experts en raison de la modification de la composition du Groupe d'experts et du relèvement de l'indemnité de cherté de vie¹ ; cette hausse est compensée en partie par la diminution des crédits demandés pour la location des locaux accueillant le personnel basé au Siège à New York, le taux standard appliqué étant moins élevé que le taux retenu pour 2023.

¹ L'indemnité de cherté de vie est une somme forfaitaire mensuelle ad hoc versée par l'Organisation pour défrayer des frais d'hébergement et de repas et des frais accessoires des experts affectés dans une zone ou un pays trop éloignés de leur domicile habituel pour qu'ils puissent s'y rendre quotidiennement. Les anciens taux mensuels de l'indemnité de cherté de vie, à savoir 5 500 dollars pour New York et 3 700 dollars pour Nairobi, avaient été établis en mars 2014. À la suite d'un examen de l'évolution de l'indice du coût du logement et de l'élément dépenses locales (hors logement) de l'indice d'ajustement pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2022, le Secrétariat a approuvé le relèvement des taux, qui sont passés à 6 600 dollars pour New York et à 4 800 dollars pour Nairobi à compter du 1^{er} mars 2023. Le budget approuvé pour 2023 avait été établi sur la base des anciens taux.

4. Groupe d'experts sur la Libye

(1 456 200 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

58. Le Groupe d'experts sur la Libye est chargé de surveiller l'application de l'embargo sur les armes, du gel des avoirs, de l'interdiction de voyager et des mesures visant à lutter contre les tentatives d'exportation illicite de pétrole, ainsi que de fournir des informations pertinentes au regard de la possible désignation de personnes ou d'entités. Son mandat découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans des résolutions, dont les résolutions [1973 \(2011\)](#), [2009 \(2011\)](#), [2017 \(2011\)](#), [2040 \(2012\)](#), [2095 \(2013\)](#), [2144 \(2014\)](#), [2146 \(2014\)](#), [2213 \(2015\)](#), [2292 \(2016\)](#), [2362 \(2017\)](#), [2441 \(2018\)](#), [2509 \(2020\)](#), [2571 \(2021\)](#) et [2644 \(2022\)](#). Le régime de sanctions vise à prévenir et à contenir les actes qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité en Libye, notamment le fait d'entraver ou de compromettre la réussite de la transition politique. Dans sa résolution [2635 \(2022\)](#) du 3 juin 2022, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur le respect de l'embargo sur les armes en haute mer au large des côtes libyennes 6 et 11 mois après l'adoption de la résolution. Le premier rapport du Secrétaire général a été publié le 6 décembre 2022 ([S/2022/910](#)) et le deuxième rapport le 2 mai 2023 ([S/2023/308](#)).

Programme de travail

Objectif

59. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant la Libye, qui prévoit un embargo sur les armes, un gel des avoirs, une interdiction de voyager et des mesures visant à lutter contre les tentatives d'exportation illicite de pétrole.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

60. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Groupe d'experts fournira des informations actualisées au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1970 \(2011\)](#) concernant la Libye.
61. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil de sécurité et le Comité seront mieux à même de réagir en cas d'allégation de violation du régime de sanctions.
62. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, aux fins de l'échange d'informations, le Groupe d'experts coopère notamment avec les États Membres et l'Union européenne, en particulier dans le cadre de l'opération militaire que celle-ci mène en Méditerranée.
63. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Groupe d'experts coopère avec la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), l'Organisation maritime internationale, la Banque mondiale et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de sûreté, de sécurité et de logistique, il coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité, la MANUL et le PNUD.

64. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
 - Les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions sur le terrain.

Exécution du programme en 2022

Renforcement de la capacité du Conseil de sécurité et du Comité de réagir aux violations de l'embargo sur les armes

65. Dans son rapport final (S/2022/427), le Groupe d'experts a constaté que l'embargo sur les armes demeurerait inefficace. Même si le nombre de violations recensées était bien plus faible qu'en 2019 et en 2020, les stocks d'armements restaient suffisamment élevés pour alimenter tout conflit à venir. Afin d'aider à répertorier de futures violations de l'embargo sur les armes, le Groupe d'experts a actualisé les données de référence relatives aux types d'armes transférées illicitement à la Libye. Le rapport final donne un aperçu des armes et du matériel militaire transférés à la Libye entre 2011 et avril 2022 et comprend deux recommandations visant à renforcer l'efficacité de l'embargo sur les armes. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18).

Tableau 18
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Sur la base des informations fournies par le Groupe d'experts, le Conseil de sécurité et le Comité demandent aux États Membres de respecter l'embargo sur les armes et de dresser la liste des personnes et entités impliquées dans des violations de l'embargo	Le Conseil de sécurité et le Comité ont continué de recevoir des informations sur les cas de non-respect de l'embargo sur les armes, et le Groupe d'experts leur a communiqué des informations complémentaires sur les personnes et entités agissant en violation de l'embargo	Le Conseil de sécurité et le Comité ont continué de recevoir des informations sur les cas de non-respect de l'embargo sur les armes et examiné les mesures à prendre pour remédier à de telles violations

Résultat escompté pour 2024

Renforcement de la capacité du Conseil de sécurité et du Comité de réagir aux violations de l'embargo sur les armes

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

66. Le travail effectué a contribué à l'application intégrale du régime de sanctions, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir la mise à disposition d'informations sur les personnes et entités agissant en violation de l'embargo sur les armes. Ces informations ont permis au Conseil de sécurité et au Comité d'étudier les mesures à prendre en réponse à ces violations, notamment la possibilité d'inscrire d'autres personnes et entités sur la liste.

Enseignements tirés et changements prévus

67. L'enseignement tiré est le suivant : le Groupe d'experts doit adapter encore ses techniques de collecte d'informations et ses méthodes de travail en s'appuyant sur l'expérience qu'il a acquise pendant les périodes de restriction des déplacements liées à la pandémie. Compte tenu de cet enseignement, il continuera d'employer des techniques de communication adaptées (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour mener ses recherches. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19).

Tableau 19
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Le Groupe d'experts a transmis au Conseil de sécurité et au Comité les présentations et les rapports prescrits et fait ponctuellement le point sur les cas de non-respect de l'embargo sur les armes	Le Groupe d'experts a continué de transmettre au Conseil de sécurité et au Comité des informations sur les cas de non-respect de l'embargo sur les armes	Le Conseil de sécurité et le Comité ont reçu du Groupe d'experts des informations sur les cas de non-respect de l'embargo sur les armes et étudié les mesures à prendre	Sur la base des informations fournies par le Groupe d'experts, le Conseil de sécurité et le Comité prennent les mesures voulues face aux violations signalées de l'embargo sur les armes, notamment en examinant la possibilité d'inscrire des personnes et des entités sur la liste	Sur la base des informations fournies par le Groupe d'experts, le Conseil de sécurité et le Comité prennent les mesures voulues face aux violations signalées de l'embargo sur les armes, notamment en examinant la possibilité d'inscrire des personnes et des entités sur la liste

Produits

68. On trouvera dans le tableau 20 les produits retenus pour la mission.

Tableau 20
Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	prévus : 2022	livrés : 2022	prévus : 2023	prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	7	20	7	7
1. Rapports destinés au Conseil de sécurité et renseignements actualisés, rapports mensuels, rapports sur les visites de pays, rapports d'enquête ou rapports sur les activités de sensibilisation destinés au comité des sanctions	7	20	7	7
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	2	3	3
2. Réunions du comité des sanctions	3	2	3	3

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	2	3	3
3. Réunions du comité des sanctions	3	2	3	3
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	6	5	7
4. Séminaire d'orientation destiné aux nouveaux membres du Groupe d'experts et autres séances de formation	5	6	5	7
Publications (nombre de publications)	1	–	1	1
5. Notice d'aide à l'application et document d'orientation	1	–	1	1
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions)	–	15	15	15
6. Missions destinées à recueillir des informations concernant le respect du régime de sanctions	–	15	15	15
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : recommandations concernant les nouvelles personnes ou entités à inscrire sur la liste ; consultations avec les États Membres sur l'application du régime de sanctions ; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres ; conseils sur la mise en œuvre des résolutions applicables.				
Bases de données et supports numériques : archives des documents recueillis par le Groupe d'experts.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes d'information sur les travaux du Groupe d'experts ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du comité des sanctions ou du Groupe d'experts sur leur site Web.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 21

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2022		2023		2024	Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Montant nécessaire	2024-2023 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(5) = (4) – (3)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–	–
Personnel civil	222,6	210,3	234,0	302,7	302,7	68,7
Dépenses opérationnelles	1 208,9	1 013,0	1 176,4	1 153,5	1 153,5	(22,9)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 431,5	1 223,3	1 410,4	1 456,2	1 456,2	45,8

Tableau 22
Ressources humaines

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Effectif approuvé pour 2023	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1 ^a	2	-	-	-	-	-	-	2
Effectif proposé pour 2024	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1 ^a	2	-	-	-	-	-	-	2
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

^a Autres classes, sauf indication contraire.

69. Le montant des ressources demandées pour le Groupe d'experts pour 2024 s'élève à 1 456 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à deux emplois de temporaire (1 P-3 et 1 emploi d'agent(e) des services généraux) qu'il est proposé de maintenir et dont les titulaires seraient chargés de fournir, dans le cadre du régime de sanctions, un appui fonctionnel et administratif et un appui dans le domaine de la sécurité (302 700 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (1 153 500 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des six experts (725 900 dollars et 333 800 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel (16 800 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique (77 000 dollars), comme la location de locaux et de véhicules, les communications et l'informatique et les fournitures, services et matériels divers.
70. Pour 2024, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts et quant à leur classe. Un taux de vacance de 0 % a été retenu pour établir les prévisions des dépenses de personnel, sur la base du taux de vacance effectif enregistré en mars 2023.
71. L'augmentation des ressources proposées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 s'explique par la hausse des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui tient à l'application d'un taux de vacance de 0 %, contre 5 % en 2023, à l'application d'un pourcentage plus élevé pour les dépenses communes de personnel, compte tenu de l'évolution des dépenses, et à l'application du barème des traitements le plus récent. Elle est compensée en partie par une diminution des ressources demandées au titre des honoraires des experts comme suite à la modification de la composition du Groupe d'experts.

5. Groupe d'experts sur la République centrafricaine

(1 281 600 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

72. Le Groupe d'experts sur la République centrafricaine est chargé de surveiller l'application de l'embargo sur les armes, du gel des avoirs et de l'interdiction de voyager, et de fournir des informations pertinentes au regard de la possible désignation de personnes ou d'entités. Son mandat découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans des résolutions, dont les résolutions [2127 \(2013\)](#), [2134 \(2014\)](#), [2149 \(2014\)](#), [2196 \(2015\)](#), [2262 \(2016\)](#), [2339 \(2017\)](#), [2399 \(2018\)](#), [2454 \(2019\)](#), [2488 \(2019\)](#), [2507 \(2020\)](#), [2536 \(2020\)](#), [2588 \(2021\)](#) et [2648 \(2022\)](#). Le régime de sanctions vise à empêcher des personnes ou entités de porter atteinte à la paix, à la stabilité ou à la sécurité en République centrafricaine. Le 14 juin 2022, comme suite à la demande formulée par le Conseil dans sa résolution [2588 \(2021\)](#), le Secrétaire général a fait un nouveau point ([S/2022/489](#)) sur les progrès accomplis par les autorités centrafricaines quant aux objectifs de référence définis dans la déclaration du Président du Conseil en date du 9 avril 2019 ([S/PRST/2019/3](#)). Le 29 juillet 2022, par sa résolution [2648 \(2022\)](#), le Conseil a prié le Secrétaire général de procéder, au plus tard le 15 mai 2023, à une nouvelle évaluation des progrès accomplis par les autorités centrafricaines quant à ces objectifs de référence.

Programme de travail

Objectif

73. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant la République centrafricaine, qui prévoit un embargo sur les armes, un gel des avoirs et une interdiction de voyager.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

74. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Groupe d'experts continuera de fournir des informations actualisées au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine.
75. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil de sécurité et le Comité seront mieux à même de réagir en cas d'allégation de violation du régime de sanctions.
76. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, dans le cadre de l'échange d'informations, le Groupe d'experts coopère notamment avec les États Membres, l'Union africaine, la mission de conseil de l'Union européenne en République centrafricaine (organisée dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.
77. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Groupe d'experts coopère notamment avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le

désarmement, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de sûreté, de sécurité et de logistique, il coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité, la MINUSCA et le PNUD.

78. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
 - Les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions, s'il y a lieu.

Exécution du programme en 2022

Meilleure compréhension, au Conseil de sécurité et au Comité, de l'exploitation illicite et du trafic de ressources naturelles

79. Conformément à son mandat, le Groupe d'experts a continué de communiquer des informations de première main sur l'exploitation illicite des ressources naturelles qui attisent le conflit dans le pays ainsi que sur les violations de l'embargo sur les armes. Il a également transmis au Comité des exposés des faits concernant des personnes impliquées dans des actes de violence sexuelle et d'incitation à la violence en lien avec le conflit. Il a formulé en outre des recommandations visant à renforcer la lutte contre le trafic transfrontalier.
80. Le Groupe d'experts a atteint l'objectif fixé, même si le retard accusé dans la nomination des experts a nui à l'exhaustivité des informations communiquées. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 23).

Tableau 23
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Le Conseil de sécurité et le Comité ont reçu des informations de première main et détaillées sur des cas d'exploitation illégale de ressources naturelles en République centrafricaine par des groupes armés	Le Conseil de sécurité et le Comité ont reçu des preuves attestant les violations des mesures de sanctions et examiné la possibilité de désigner des personnes et des entités impliquées dans le trafic de ressources naturelles	Le Conseil de sécurité et le Comité ont obtenu des informations pertinentes sur l'exploitation illicite et le trafic de ressources naturelles et sur les violations de l'embargo sur les armes et donné suite aux recommandations formulées par le Groupe d'experts

Résultat escompté pour 2024

Meilleure compréhension, au Conseil de sécurité et au Comité, de l'exploitation illicite et du trafic de ressources naturelles et des violences sexuelles commises en période de conflit

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

81. Le travail effectué a contribué à l'application intégrale du régime de sanctions concernant la République centrafricaine, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, les États Membres ayant pu mieux apprécier l'exploitation illicite et le trafic de ressources naturelles et les violences sexuelles commises en période de conflit dans le pays.

Enseignements tirés et changements prévus

82. L'enseignement tiré est le suivant : le Groupe d'experts doit adapter encore ses techniques de collecte d'informations et ses méthodes de travail en s'appuyant sur l'expérience qu'il a acquise pendant les périodes de restriction des déplacements liées à la pandémie. Compte tenu de cet enseignement, il continuera d'employer des techniques de communication adaptées (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour mener ses recherches.
83. Le travail qui sera effectué, tout comme l'évaluation des progrès accomplis par les autorités centrafricaines quant aux objectifs de référence, devrait permettre au Conseil de sécurité et au Comité de disposer d'informations pertinentes sur l'exploitation illicite et le trafic de ressources naturelles en République centrafricaine ainsi que sur les violences sexuelles en période de conflit ; ils pourront ainsi donner aux États Membres des conseils sur la manière de remédier à ces fléaux. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 24).

Tableau 24
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Le Conseil de sécurité et le Comité ont reçu des informations détaillées sur l'exploitation illégale de ressources naturelles à laquelle se livrent des groupes armés en République centrafricaine	Le Conseil de sécurité et le Comité ont reçu des informations plus détaillées sur l'exploitation illégale de ressources naturelles à laquelle se livrent des groupes armés en République centrafricaine	Le Conseil de sécurité et le Comité ont reçu des informations exhaustives sur l'exploitation illicite et le trafic de ressources naturelles, ainsi que des recommandations concernant les mesures à prendre	Le Conseil de sécurité et le Comité disposent d'informations pertinentes sur l'exploitation illicite et le trafic de ressources naturelles et donnent suite aux recommandations formulées par le Groupe d'experts	Le Conseil de sécurité et le Comité reçoivent des informations pertinentes et actualisées sur l'exploitation illicite et le trafic de ressources naturelles et sur les violences sexuelles commises en période de conflit et examinent l'éventualité de désigner des personnes et des entités

Produits

84. On trouvera dans le tableau 25 les produits retenus pour la mission.

Tableau 25
Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	8	6	8	8
1. Rapports destinés au Conseil de sécurité et renseignements actualisés, rapports mensuels, rapports sur les visites de pays, rapports d'enquête ou rapports sur les activités de sensibilisation destinés au comité des sanctions	8	6	8	8

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	10	7	10	10
2. Réunions du comité des sanctions	8	6	8	8
3. Exposés présentés par la présidence aux États Membres	2	1	2	2
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	10	7	10	10
4. Réunions du comité des sanctions	8	6	8	8
5. Exposés présentés par la présidence aux États Membres	2	1	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	14	5	7
6. Séminaire d'orientation destiné aux nouveaux membres du Groupe d'experts et autres séances de formation	5	14	5	7
Publications (nombre de publications)	1	–	1	1
7. Notice d'aide à l'application et document d'orientation	1	–	1	1
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions)	–	9	10	10
8. Missions destinées à recueillir des informations concernant le respect du régime de sanctions	–	9	10	10
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : recommandations concernant les nouvelles personnes ou entités à inscrire sur la liste ; consultations avec les États Membres sur l'application du régime de sanctions ; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres ; conseils sur la mise en œuvre des résolutions applicables.				
Bases de données et supports numériques : archives des documents recueillis par le Groupe d'experts.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes d'information sur les travaux du Groupe d'experts ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du comité des sanctions ou du Groupe d'experts sur leur site Web.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 26

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2022</i>		<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>Variation</i>
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant nécessaire</i>	<i>2024-2023 Augmentation/ (diminution)</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (4) – (3)</i>
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	228,1	251,7	241,0	290,0	49,0

Catégorie de dépenses	2022		2023		2024	Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Crédits ouverts	Montant nécessaire	2024-2023 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(5) = (4) – (3)
Dépenses opérationnelles	935,7	537,5	952,2	991,6		39,4
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 163,8	789,2	1 193,2	1 281,6		88,4

Tableau 27
Ressources humaines

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Effectif approuvé pour 2023	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1 ^a	2	-	-	-	-	-	-	2
Effectif proposé pour 2024	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1 ^a	2	-	-	-	-	-	-	2
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

^a Autres classes, sauf indication contraire.

85. Le montant des ressources demandées pour le Groupe d'experts pour 2024 s'élève à 1 281 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à deux emplois de temporaire (1 P-3 et 1 emploi d'agent(e) des services généraux) qu'il est proposé de maintenir et dont les titulaires seraient chargés de fournir, dans le cadre du régime de sanctions, un appui fonctionnel et administratif et un appui dans le domaine de la sécurité (290 000 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (991 600 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des cinq experts (612 300 dollars et 248 500 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel (33 200 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique (97 600 dollars), comme la location de locaux et de véhicules, les communications et l'informatique et les fournitures, services et matériel divers.
86. Pour 2024, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts et quant à leur classe. Un taux de vacance de 4,2 % a été retenu pour établir les prévisions des dépenses de personnel, sur la base du taux de vacance effectif moyen enregistré en 2022.
87. L'augmentation des ressources proposées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 s'explique principalement par les facteurs suivants : a) la hausse des dépenses au titre du personnel civil, qui tient : i) à l'application d'un taux de vacance plus faible (4,2 %, contre 5,0 % en 2023) ; ii) à l'application d'un pourcentage plus élevé pour les dépenses communes de personnel, compte tenu de l'évolution récente des dépenses ; iii) à l'application du barème des traitements le plus récent ; b) l'augmentation des dépenses afférentes aux honoraires des experts comme suite à la modification de la composition du Groupe d'experts ; c) l'augmentation des dépenses relatives aux voyages officiels, des voyages étant prévus dans le cadre de la mission d'évaluation des critères de référence prescrite par le Conseil de sécurité.

6. Groupe d'experts sur le Yémen

(2 307 700 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

88. Le Groupe d'experts sur le Yémen est chargé de surveiller l'application du gel des avoirs, de l'interdiction de voyager et de l'embargo sur les armes visant les personnes et entités désignées et de fournir des informations pertinentes au regard de la possible désignation de personnes ou d'entités. Son mandat est défini dans la résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité, telle que modifiée par la résolution 2216 (2015) et complétée par la résolution 2624 (2022). Le régime de sanctions vise à prévenir et à contenir les actes qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité au Yémen, notamment ceux qui entravent ou compromettent la transition politique.

Programme de travail

Objectif

89. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant le Yémen, qui prévoit un embargo sur les armes ciblé, un gel des avoirs et une interdiction de voyager.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

90. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Groupe d'experts communiquera des informations actualisées au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014).
91. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil de sécurité et le Comité seront mieux à même de réagir en cas d'allégation de violation du régime de sanctions.
92. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, dans le cadre de l'échange d'informations, le Groupe d'experts coopère notamment avec les États Membres, les Forces maritimes combinées et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL).
93. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Groupe d'experts coopère notamment avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), le PAM, l'Organisation internationale pour les migrations, le Mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de sûreté, de sécurité et de logistique, il coopère avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, le Département de la sûreté et de la sécurité et le PNUD.
94. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;

- b) Les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions, s'il y a lieu.

Exécution du programme en 2022

Sensibilisation accrue et améliorée à l'utilisation de composants commerciaux à des fins militaires

95. En 2022, le Groupe d'experts a continué de faire état des importations en contrebande de composants commerciaux au Yémen et de leur utilisation à des fins militaires. À la suite des attaques transfrontalières de drones menées en janvier 2022 par des houthistes contre des infrastructures civiles au moyen de composants disponibles dans le commerce, le Conseil de sécurité a assujéti le mouvement houthiste aux mesures d'embargo sur les armes.
96. Le Groupe d'experts a continué de sensibiliser les autorités douanières et les autorités de contrôle des exportations à l'utilisation à des fins militaires de composants civils disponibles dans le commerce. L'exportation de ce type d'articles a ainsi fait l'objet d'une vigilance accrue. Conformément à la cible fixée, le Groupe d'experts a continué de transmettre au Conseil de sécurité et au Comité des informations sur les violations de l'embargo sur les armes et les violations des droits humains et du droit international humanitaire. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 28).

Tableau 28
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Le Conseil de sécurité a chargé le Groupe d'experts de continuer de communiquer des informations sur les composants disponibles dans le commerce qui sont utilisés à des fins militaires au Yémen	Le Conseil de sécurité et le Comité ont reçu du Groupe d'experts des informations détaillées sur les composants disponibles dans le commerce utilisés pour assembler des systèmes d'armes ainsi que sur les violations des droits humains et du droit international humanitaire	Sensibilisés à la question de l'utilisation à des fins militaires de composants civils disponibles dans le commerce au Yémen, le Conseil de sécurité et le Comité ont été plus vigilants à l'égard de l'exportation d'articles de ce type

Résultat escompté pour 2024

Renforcement de la sensibilisation au trafic d'armes et de composants commerciaux utilisés à des fins militaires

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

97. Le travail effectué a facilité la pleine application du régime de sanctions concernant le Yémen, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir permettre au Conseil de sécurité et au Comité de recevoir des informations détaillées sur le trafic d'armes et de composants disponibles dans le commerce qui sont utilisés à des fins militaires.

Enseignements tirés et changements prévus

98. L'enseignement tiré est le suivant : le Groupe d'experts doit adapter encore ses techniques de collecte d'informations et ses méthodes de travail en s'appuyant sur l'expérience qu'il a acquise pendant les périodes de restriction des déplacements liées à la pandémie. Compte tenu de cet enseignement, il continuera d'employer des techniques de communication adaptées (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour mener ses recherches.

99. Le travail qui sera effectué devrait permettre au Conseil de sécurité et au Comité de disposer d'informations complètes sur le trafic d'armes et de composants disponibles dans le commerce utilisés à des fins militaires et de fournir des orientations sur la manière de lutter contre le transfert de ces composants. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29).

Tableau 29
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Le Conseil de sécurité et le Comité ont reçu du Groupe d'experts des informations sur le trafic d'armes et sur les composants disponibles dans le commerce qui sont utilisés à des fins militaires au Yémen	Le Conseil de sécurité et le Comité ont reçu des informations détaillées sur le trafic d'armes et sur les composants disponibles dans le commerce qui sont utilisés à des fins militaires au Yémen	Sensibilisés à la question de l'utilisation à des fins militaires de composants civils disponibles dans le commerce au Yémen, le Conseil de sécurité et le Comité ont été plus vigilants à l'égard de l'exportation d'articles de ce type	Le Conseil de sécurité et le Comité ont reçu du Groupe d'experts des informations complètes sur le trafic d'armes et de matériels connexes	Le Conseil de sécurité et le Comité ont reçu du Groupe d'experts des informations complètes sur le trafic d'armes et de matériels connexes

Produits

100. On trouvera dans le tableau 30 les produits retenus pour la mission.

Tableau 30
Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapports destinés au Conseil de sécurité et renseignements actualisés, rapports mensuels, rapports sur les visites de pays, rapports d'enquête ou rapports sur les activités de sensibilisation destinés au comité des sanctions	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	4	4
2. Réunions du comité des sanctions	3	3	4	4
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	4	4
3. Réunions du comité des sanctions	3	3	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	9	5	7
4. Séminaire d'orientation destiné aux nouveaux membres du Groupe d'experts et autres séances de formation	5	9	5	7

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
Publications (nombre de publications)	1	1	1	1
5. Notice d'aide à l'application et document d'orientation	1	1	1	1
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions)	–	20	20	20
6. Missions destinées à recueillir des informations concernant le respect du régime de sanctions	–	20	20	20

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : recommandations concernant les nouvelles personnes ou entités à inscrire sur la liste ; consultations avec les États Membres sur l'application du régime de sanctions ; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres ; conseils sur la mise en œuvre des résolutions applicables.

Bases de données et supports numériques : archives des documents recueillis par le Groupe d'experts.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes d'information sur les travaux du Groupe d'experts ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.

Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du comité des sanctions ou du Groupe d'experts sur leur site Web.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 31

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2022		2023		2024		Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts		Montant nécessaire		2024-2023 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)		(4)		(5) = (4) – (3)
Militaires et personnel de police	–	–	–		–		–
Personnel civil	1 066,2	997,8	956,9		1 011,8		54,9
Dépenses opérationnelles	1 236,0	928,4	1 253,1		1 295,9		42,8
Total (déduction faite des contributions du personnel)	2 302,2	1 926,2	2 210,0		2 307,7		97,7

Tableau 32
Ressources humaines

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Effectif approuvé pour 2023	-	-	-	-	-	-	1	-	5	-	6	-	2	2	-	-	-	8
Effectif proposé pour 2024	-	-	-	-	-	-	1	-	5	-	6	-	2	2	-	-	-	8
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

101. Le montant des ressources demandées pour le Groupe d'experts pour 2024 s'élève à 2 307 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à huit emplois de temporaire [1 P-3, 5 emplois d'agent(e) du Service mobile et 2 emplois d'agent(e) local(e)] qu'il est proposé de maintenir et dont les titulaires seraient chargés de fournir, dans le cadre du régime de sanctions, un appui fonctionnel et administratif et un appui dans le domaine de la sécurité (1 011 800 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (1 295 900 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des cinq experts (685 500 dollars et 232 400 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel (65 300 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique (312 700 dollars), comme la location de locaux et de véhicules, les communications et l'informatique, la santé et les fournitures, services et matériel divers.
102. Pour 2024, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts et quant à leur classe. Des taux de vacance de 8,4 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 0 % pour le personnel recruté sur le plan national ont été retenus pour établir les prévisions des dépenses de personnel, sur la base des taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2022.
103. L'augmentation des ressources demandées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 s'explique principalement par les facteurs suivants : a) la hausse des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui tient : i) à l'application d'un taux plus élevé pour les dépenses communes de personnel liées aux emplois soumis à recrutement international, compte tenu de l'évolution récente des dépenses ; ii) à la révision à la hausse du barème des traitements et à l'augmentation du montant de la prime de danger pour le personnel recruté sur le plan national ; b) la hausse des dépenses afférentes aux honoraires des experts comme suite à la modification de la composition du Groupe d'experts ; c) la hausse des dépenses afférentes aux voyages officiels, qui tient au coût de la formation obligatoire des agents de protection rapprochée, compte tenu de l'évolution des dépenses. Cette augmentation est compensée en partie par l'application d'un taux de vacance de 8,4 % pour le personnel recruté sur le plan international, contre 5 % en 2023, par l'application d'un pourcentage moins élevé pour les dépenses communes de personnel relatives au personnel recruté sur le plan national, ainsi que par la baisse des dépenses afférentes à la location de bureaux et de logements à Sanaa et, par conséquent, des dépenses liées aux services de sécurité, du fait que certains organismes des Nations Unies ont loué des locaux supplémentaires, ce qui a réduit la part des dépenses globales à la charge de la mission.

7. Groupe d'experts sur le Soudan du Sud

(1 246 000 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

104. Le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud est chargé de surveiller l'application de l'embargo sur les armes, du gel des avoirs et de l'interdiction de voyager, et de fournir des informations pertinentes au regard de la possible désignation de personnes ou d'entités. Son mandat découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans des résolutions, dont les résolutions [2206 \(2015\)](#), [2428 \(2018\)](#), [2521 \(2020\)](#), [2577 \(2021\)](#) et [2633 \(2022\)](#). Le régime de sanctions cible, entre autres, les personnes et entités qui cherchent à saboter l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, signé le 12 septembre 2018. Le 3 mai 2022, comme suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2577 \(2021\)](#), le Secrétaire général a présenté au Conseil une évaluation des progrès accomplis concernant les principaux critères établis dans cette résolution ([S/2022/370](#)). Conformément à la résolution [2633 \(2022\)](#), il a présenté au Conseil une nouvelle évaluation des progrès accomplis concernant les principaux critères établis dans la résolution [2577 \(2021\)](#) ([S/2023/300](#)).

Programme de travail

Objectif

105. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant le Soudan du Sud, qui prévoit un embargo sur les armes, un gel des avoirs et une interdiction de voyager.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

106. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Groupe d'experts communiquera des informations actualisées au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2206 \(2015\)](#) concernant le Soudan du Sud.
107. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil de sécurité et le Comité seront mieux à même de réagir en cas d'allégation de violation du régime de sanctions.
108. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, dans le cadre de l'échange d'informations, le Groupe d'experts coopère notamment avec les États Membres, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).
109. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Groupe d'experts coopère avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de

sûreté et de sécurité, de sécurité informatique et de logistique, il coopère avec la MINUSS, le Département de la sûreté et de la sécurité et le PNUD.

110. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
 - b) Les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions, s'il y a lieu.

Exécution du programme en 2022

Mise à la disposition du Conseil de sécurité et du Comité d'informations actualisées sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et sur les actes menaçant la paix, la sécurité ou la stabilité au Soudan du Sud

111. L'absence de progrès dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et les actes qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité au Soudan du Sud demeurent une grave source de préoccupation pour le Conseil de sécurité. À cet égard, le Groupe d'experts a travaillé avec les États Membres et les parties concernées pour fournir des informations actualisées et des analyses approfondies au Conseil et au Comité. Il a soumis au Comité 11 rapports et comptes rendus exposant l'état d'avancement de l'application de l'Accord revitalisé, les activités susceptibles de compromettre la paix, la sécurité ou la stabilité dans le pays ainsi que les avancées enregistrées concernant les critères de référence pour la modification de l'embargo sur les armes.
112. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 33).

Tableau 33
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Le Conseil de sécurité a examiné la possibilité de réexaminer l'embargo sur les armes sous réserve de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé	Le Conseil de sécurité a reçu des informations actualisées sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et établi des critères de référence pour l'examen de l'embargo sur les armes	Le Conseil de sécurité et le Comité ont reçu des informations actualisées sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et l'application des critères de référence pour la modification de l'embargo sur les armes

Résultat escompté pour 2024

Informations actualisées sur la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et sur les progrès accomplis à l'aune des principaux critères relatifs à l'embargo sur les armes

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

113. Le travail effectué a contribué à la pleine application du régime de sanctions concernant le Soudan du Sud, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, le Conseil de sécurité ayant reçu des informations actualisées sur la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et sur l'application des critères de référence pour la modification de l'embargo sur les armes. Dans sa résolution [2633 \(2022\)](#), le Conseil s'est

déclaré de nouveau prêt à réexaminer les mesures d'embargo sur les armes à la lumière des progrès accomplis par rapport aux principaux critères.

Enseignements tirés et changements prévus

114. L'enseignement tiré est le suivant : le Groupe d'experts doit adapter encore ses techniques de collecte d'informations et ses méthodes de travail en s'appuyant sur l'expérience qu'il a acquise pendant les périodes de restriction des déplacements liées à la pandémie. Compte tenu de cet enseignement, il continuera d'employer des techniques de communication adaptées (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour mener ses recherches.
115. Le travail qui sera effectué devrait permettre au Conseil de sécurité d'être mieux informé de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et de pouvoir réexaminer les mesures d'embargo sur les armes compte tenu des progrès accomplis par les autorités sud-soudanaises dans l'application des principaux critères établis. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 34).

Tableau 34
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Le Conseil de sécurité et le Comité ont examiné la possibilité de réexaminer les mesures d'embargo sur les armes sous réserve de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé	Le Conseil de sécurité et le Comité ont reçu des informations actualisées sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et établi des critères de référence pour l'examen de l'embargo sur les armes	Le Conseil de sécurité et le Comité ont reçu des informations sur les progrès accomplis par rapport aux principaux critères de référence et examiné la possibilité de réexaminer les mesures d'embargo sur les armes	Le Conseil de sécurité et le Comité réexaminent les mesures d'embargo sur les armes sur la base d'informations actualisées concernant les progrès accomplis à l'aune des principaux critères de référence établis	Le Conseil de sécurité et le Comité continuent de réexaminer les mesures d'embargo sur les armes sur la base d'informations actualisées concernant les progrès accomplis à l'aune des principaux critères de référence établis

Produits

116. On trouvera dans le tableau 35 les produits retenus pour la mission.

Tableau 35
Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	18	11	18	15
1. Rapports destinés au Conseil de sécurité et renseignements actualisés, rapports mensuels, rapports sur les visites de pays, rapports d'enquête ou rapports sur les activités de sensibilisation destinés au comité des sanctions	18	11	18	15

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	7	6	7	7
2. Réunions du comité des sanctions	5	5	5	5
3. Exposés présentés par la présidence aux États Membres	2	1	2	2
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	7	6	7	7
4. Réunions du comité des sanctions	5	5	5	5
5. Exposés présentés par la présidence aux États Membres	2	1	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	14	5	7
6. Séminaire d'orientation destiné aux nouveaux membres du Groupe d'experts et autres séances de formation	5	14	5	7
Publications (nombre de publications)	1	–	1	1
7. Notice d'aide à l'application et document d'orientation	1	–	1	1
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions)	–	8	10	10
8. Missions destinées à recueillir des informations concernant le respect du régime de sanctions	–	8	10	10
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : recommandations concernant les nouvelles personnes ou entités à inscrire sur la liste ; consultations avec les États Membres sur l'application du régime de sanctions ; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres ; conseils sur la mise en œuvre des résolutions applicables.				
Bases de données et supports numériques : archives des documents recueillis par le Groupe d'experts.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes d'information sur les travaux du Groupe d'experts ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du comité des sanctions ou du Groupe d'experts sur leur site Web.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 36

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2022</i>		<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>Variation</i>
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant nécessaire</i>	<i>2024-2023 Augmentation/ (diminution)</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (4) – (3)</i>
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	300,4	289,1	308,7	279,6	(29,1)

Catégorie de dépenses	2022		2023		2024		Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts		Montant nécessaire		2024-2023 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)		(4)		(5) = (4) – (3)
Dépenses opérationnelles	953,4	723,9	948,9		966,4		17,5
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 253,8	1 013,0	1 257,6		1 246,0		(11,6)

Tableau 37
Ressources humaines

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies					
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total	
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	–	–	1	–	–	2 ^a	3	–	–	–	–	–	–	–	3
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	–	–	1	–	–	2 ^a	3	–	–	–	–	–	–	–	3
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Autres classes, sauf indication contraire.

117. Le montant des ressources demandées pour le Groupe d'experts pour 2024 s'élève à 1 246 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à trois emplois de temporaire (1 P-3 et 2 emplois d'agent(e) des services généraux) qu'il est proposé de maintenir et dont les titulaires seraient chargés de fournir, dans le cadre du régime de sanctions, un appui fonctionnel et administratif ainsi qu'un appui dans le domaine de la sécurité (279 600 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (966 400 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des cinq experts (572 000 dollars et 267 400 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel (40 200 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique (86 800 dollars), comme la location de locaux et de véhicules, les communications et l'informatique et les fournitures, services et matériel divers.
118. Pour 2024, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts et quant à leur classe. Un taux de vacance de 30,5 % a été retenu pour établir les prévisions des dépenses de personnel, sur la base du taux de vacance effectif moyen enregistré en 2022.
119. La diminution des ressources proposées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui tient à l'application d'un taux de vacance plus élevé (30,5 %, contre 5 % en 2023) ; cette baisse est contrebalancée en partie par l'augmentation des dépenses afférentes aux honoraires des experts, qui est due à la hausse des honoraires mensuels moyens comme suite à la modification de la composition du Groupe d'experts, ainsi que par l'augmentation des ressources demandées au titre des voyages officiels du personnel, un voyage supplémentaire étant prévu dans le cadre de la mission d'évaluation des critères de référence prescrite par le Conseil de sécurité.

8. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées

(6 516 900 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

120. L'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, qui appuie les travaux du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011), est chargée de favoriser l'application des gels des avoirs, des interdictions de voyager et des embargos ciblés sur les armes imposés aux personnes et entités désignées, et d'en rendre compte. Son mandat découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans des résolutions, dont les résolutions 1267 (1999), 1526 (2004), 1988 (2011), 1989 (2011), 2253 (2015), 2255 (2015), 2368 (2017), 2501 (2019), 2557 (2020), 2610 (2021), 2611 (2021), 2615 (2021) et 2665 (2022). Les régimes de sanctions visent à renforcer les moyens dont le Conseil dispose pour faire face aux menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme et à contribuer à la paix, à la stabilité et à la sécurité en Afghanistan.

Programme de travail

Objectif

121. L'objectif auquel l'Équipe de surveillance contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant Al-Qaida et Daech ainsi que du régime de sanctions concernant les Taliban, qui prévoient des embargos ciblés sur les armes, des gels des avoirs et des interdictions de voyager.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

122. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, l'Équipe de surveillance communiquera des informations actualisées au Conseil de sécurité, au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011).
123. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil de sécurité et les comités seront mieux à même de réagir en cas d'allégation de violation des régimes de sanctions.
124. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, aux fins de l'échange d'informations, l'Équipe de surveillance coopère notamment avec les États Membres, l'Association du transport aérien international, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation mondiale des douanes, le Groupe d'action financière et INTERPOL.

125. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, l'Équipe de surveillance coopère notamment avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Bureau de lutte contre le terrorisme, le Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), le Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de sûreté et de sécurité, de sécurité informatique et de logistique, elle coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité, le Bureau de l'informatique et des communications, les missions et le PNUD, selon qu'il convient.
126. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec l'Équipe de surveillance ;
 - b) Les conditions de sécurité permettent à l'Équipe de surveillance d'effectuer des missions, s'il y a lieu.

Exécution du programme en 2022

Renforcement des capacités d'analyse en vue de surveiller l'évolution de la menace

127. Afin de contribuer à la lutte contre la menace terroriste mondiale que constituent Daech et Al-Qaida et contre la menace que représentent les Taliban pour la paix et la stabilité en Afghanistan ainsi que d'appliquer intégralement les régimes de sanctions, l'Équipe de surveillance a collaboré avec les États Membres et d'autres parties prenantes en vue de proposer une analyse plus poussée aux comités et au Conseil de sécurité. Elle a eu recours à des bases de données et des abonnements mis à disposition par l'ONU pour renforcer son analyse de l'évolution des menaces terroristes. En 2022, elle a présenté neuf rapports fournissant des analyses sur l'évolution de la menace terroriste mondiale que constituent Daech et Al-Qaida et sur la menace que représentent les Taliban pour la paix et la stabilité en Afghanistan. En décembre 2021, le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'en juin 2024 le mandat de l'Équipe de surveillance concernant la menace que constituent Daech, Al-Qaida et les personnes et entités associées.
128. Après la prise du pouvoir par les Taliban en Afghanistan, l'Équipe de surveillance a accru sa collaboration avec les États voisins et d'autres États Membres concernés en vue d'assurer une analyse plus poussée.
129. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 38).

Tableau 38
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Le Conseil de sécurité et les comités ont reçu de l'Équipe de surveillance des informations et des données exhaustives sur l'évolution de la menace terroriste dans diverses régions et sur l'évolution de Daech et d'Al-Qaida	Les comités ont reçu des informations exhaustives sur la menace terroriste et ont adapté le régime de sanctions ; ils ont examiné la possibilité de dérogations, de modifications des listes et de nouvelles désignations	Le Conseil de sécurité et les comités ont reçu des informations exhaustives sur la menace terroriste et les Taliban ; les comités ont examiné la possibilité de dérogations, de modifications des listes et de nouvelles désignations

Résultat escompté pour 2024

Meilleure analyse permettant de surveiller l'évolution de la menace

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

130. Grâce à sa collaboration avec les États Membres et les autres parties prenantes, l'Équipe de surveillance a atteint la cible fixée, à savoir que les comités disposent d'informations exhaustives sur la menace terroriste et les Taliban et qu'ils examinent la possibilité de dérogations, de modifications des listes et de nouvelles désignations. En 2022, une entité a été ajoutée à la liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida, et huit personnes et trois entités en ont été radiées. Le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés a approuvé des modifications concernant sept personnes et une entité inscrites sur sa liste. En 2022, les comités ont également examiné la possibilité de dérogations aux régimes de sanctions en vigueur. Après la prise du pouvoir par les Taliban, l'Équipe de surveillance a fait état, en avril 2022, de la menace que représentaient les Taliban pour la paix et la stabilité en Afghanistan et a continué de surveiller la situation tout au long de 2022.

Enseignements tirés et changements prévus

131. L'enseignement tiré est le suivant : l'Équipe de surveillance doit adapter encore ses techniques de collecte d'informations et ses méthodes de travail en s'appuyant sur l'expérience qu'elle a acquise pendant les périodes de restriction des déplacements liées à la pandémie. Compte tenu de cet enseignement, elle continuera d'employer des techniques de communication adaptées (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour mener ses recherches.
132. Le travail qui sera effectué devrait continuer de contribuer à une analyse plus poussée de l'évolution de la menace mondiale que constituent Daech et Al-Qaida et de la menace que représentent les Taliban pour la paix et la stabilité en Afghanistan, ainsi qu'à une actualisation des listes concernées. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 39).

Tableau 39
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Le Conseil de sécurité et les comités ont reçu de l'Équipe de surveillance des informations exhaustives sur la menace terroriste mondiale et sur l'évolution de Daech et d'Al-Qaida	Le Conseil de sécurité et les comités ont reçu des informations exhaustives sur la menace terroriste et ont adapté le régime de sanctions ; les comités ont examiné la possibilité de dérogations, de modifications des listes et de nouvelles désignations	Le Conseil de sécurité et les comités ont reçu des informations exhaustives sur la menace terroriste et les Taliban ; les comités ont examiné la possibilité de dérogations, de modifications des listes et de nouvelles désignations	Le Conseil de sécurité et les comités disposent d'informations exhaustives sur la menace terroriste et les Taliban ; les comités examinent la possibilité de dérogations et de modifications des listes ; le Conseil et les comités étudient la possibilité de nouvelles désignations	Le Conseil de sécurité et les comités disposent d'informations exhaustives sur la menace terroriste et les Taliban ; les comités examinent la possibilité de dérogations et de modifications des listes ; le Conseil et les comités étudient la possibilité de nouvelles désignations

Produits

133. On trouvera dans le tableau 40 les produits retenus pour la mission.

Tableau 40

Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	13	9	12	12
1. Rapports destinés au Conseil de sécurité et renseignements actualisés, rapports mensuels, rapports sur les visites de pays ou rapports sur les activités de sensibilisation destinés aux comités des sanctions	13	9	12	12
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	27	21	32	33
2. Réunions des comités des sanctions	20	11	25	20
3. Exposés présentés par la présidence aux États Membres	2	4	2	3
4. Réunions régionales organisées à l'intention de représentantes et représentants des services de renseignement et de sécurité au sujet de la menace que représentent Daech et Al-Qaida et de l'application du régime de sanctions	5	6	5	10
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	27	21	32	33
5. Réunions des comités des sanctions	20	11	25	20
6. Exposés présentés par la présidence aux États Membres	2	4	2	3
7. Réunions régionales organisées à l'intention de représentantes et représentants des services de renseignement et de sécurité au sujet de la menace que représentent Daech et Al-Qaida et de l'application du régime de sanctions	5	6	5	10
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	145	98	145	97
8. Ateliers régionaux sur la mise en œuvre des résolutions applicables	140	77	140	90
9. Séminaire d'orientation destiné aux nouveaux membres de l'Équipe de surveillance et autres séances de formation	5	21	5	7
Missions d'établissement des faits et de suivi (nombre de missions)	–	30	35	35
10. Missions destinées à recueillir des informations concernant le respect du régime de sanctions	–	30	35	35
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : recommandations concernant les nouvelles personnes ou entités à inscrire sur la liste ; consultations avec les États Membres sur l'application des régimes de sanctions ; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres ; conseils sur la mise en œuvre des résolutions applicables.				
Bases de données et supports numériques : utilisation, diffusion et maintenance du modèle de données amélioré et des archives des documents recueillis par l'Équipe de surveillance.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes d'information sur les travaux de l'Équipe de surveillance ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités des comités des sanctions ou de l'Équipe de surveillance.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse sur les activités des comités des sanctions ou de l'Équipe de surveillance.				

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	prévus : 2022	livrés : 2022	prévus : 2023	prévus : 2024

Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat des comités des sanctions ou de l'Équipe de surveillance sur leur site Web.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 41

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2022		2023		2024	Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Augmentation/ (diminution) 2023-2024	(5) = (4) - (3)
	(1)	(2)	(3)	(4)		
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–	–
Personnel civil	2 655,1	3 003,8	2 638,5	3 193,8	555,3	
Dépenses opérationnelles	3 216,4	2 823,7	3 216,4	3 323,1	106,7	
Total (déduction faite des contributions du personnel)	5 871,5	5 827,5	5 854,9	6 516,9	662,0	

Tableau 42

Ressources humaines

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies					
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	1	4	6	–	–	8 ^a	19	–	–	–	–	–	–	19
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	1	4	6	–	–	8 ^a	19	–	–	–	–	–	–	19
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Autres classes, sauf indication contraire.

134. Le montant des ressources demandées pour l'Équipe de surveillance pour 2024 s'élève à 6 516 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à 19 emplois de temporaire (1 P-5, 4 P-4, 6 P-3 et 8 emplois d'agent(e) des services généraux) qu'il est proposé de maintenir et dont les titulaires seraient chargés de fournir, dans le cadre des régimes de sanctions, un appui fonctionnel et administratif (3 193 800 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (3 323 100 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des 10 experts (2 062 300 dollars et 401 700 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel (89 200 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique (769 900 dollars), comme la location de locaux, les communications et l'informatique et les fournitures, services et matériel divers.

135. Pour 2024, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs de l'Équipe de surveillance et quant à leur classe. Un taux de vacance de 1,3 % a été retenu pour établir les prévisions des dépenses de personnel, sur la base du taux de vacance effectif moyen enregistré en 2022.
136. L'augmentation des ressources proposées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 s'explique par la hausse des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui tient à l'application d'un taux de vacance plus faible (1,3 %, contre 10 % en 2023) et à l'application du barème des traitements le plus récent, ainsi que par l'augmentation des dépenses prévues pour les honoraires des experts en raison de la modification de la composition du Groupe d'experts et du relèvement de l'indemnité de cherté de vie à compter du 1^{er} mars 2023. Elle est compensée en partie par la diminution des crédits demandés pour la location des locaux accueillant le personnel basé au Siège des Nations Unies à New York, le taux standard appliqué étant moins élevé que le taux retenu pour 2023.

9. Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité

(711 100 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

137. Le Bureau du Médiateur auprès du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés est chargé d'examiner les demandes de radiation reçues de personnes ou d'entités inscrites sur la liste relative aux sanctions correspondante. Son mandat est défini dans la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité, telle que modifiée par les résolutions ultérieures [1989 (2011), 2083 (2012), 2161 (2014), 2368 (2017) et 2610 (2021)].

Programme de travail

Objectif

138. L'objectif auquel le Bureau du Médiateur contribue est de fournir un examen indépendant des demandes de radiation reçues de personnes, entités et entreprises figurant sur la liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida. Ainsi, le Bureau veille à ce que ces personnes, entités et entreprises bénéficient d'une procédure équitable et transparente lors du traitement de leur demande de radiation.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

139. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau du Médiateur traitera toutes les demandes de radiation, qu'il examinera équitablement et rapidement, et se rendra dans le pays de résidence de chaque requérant(e), dans la mesure du possible, pour l'interroger en personne.
140. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Comité se prononcera en connaissance de cause sur l'analyse et la recommandation que le Médiateur aura faites, pour chaque demande de radiation de la liste, dans un rapport d'ensemble.
141. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, dans le cadre de l'échange d'informations, le Bureau du Médiateur coopère avec les États Membres, l'Union européenne, des établissements universitaires, des groupes de réflexion et des associations spécialisées dans le droit international, entre autres.
142. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau du Médiateur coopère entre autres avec le PNUD, le HCDH, la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées. Pour ce qui est des questions de sûreté et de sécurité, de sécurité informatique et de logistique, le Bureau coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité, le Bureau de l'informatique et des communications et le PNUD.

143. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Bureau du Médiateur ;
 - Les conditions de sécurité permettent au Bureau d'effectuer des missions, s'il y a lieu.

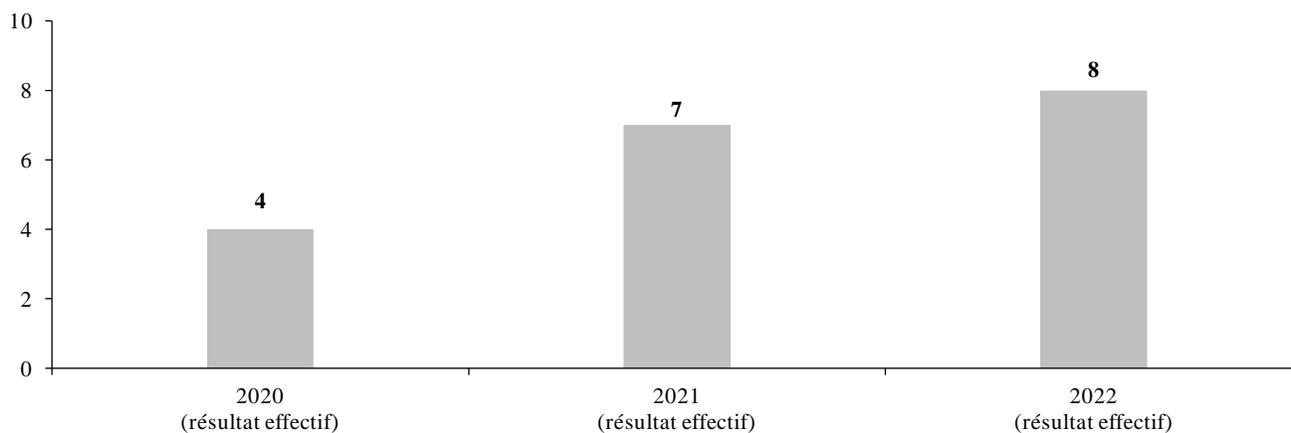
Exécution du programme en 2022

Examen équitable et rapide des demandes de radiation

144. Le Médiateur a avancé dans l'examen des demandes dont son bureau a été saisi : il a présenté cinq dossiers au Comité, lui a soumis quatre rapports d'ensemble et a conduit huit entretiens avec des requérants. Il a également mené des enquêtes approfondies et des recherches indépendantes dans le but de recueillir des informations concernant chaque demande, y compris auprès d'États Membres et de bureaux de l'ONU. Enfin, le Bureau du Médiateur a mené de nombreuses activités visant à faire mieux connaître ses travaux, notamment dans le cadre d'échanges avec des États Membres, des organisations régionales, des établissements universitaires, des groupes de réflexion et des associations spécialisées dans le droit international. Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre la présentation, en temps voulu, de rapports d'ensemble au Comité par le Médiateur.
145. Le nombre de rapports et les délais d'examen échappent au contrôle du Médiateur, puisque c'est le (la) requérant(e) qui prend l'initiative de présenter une demande de radiation et que les délais d'examen sont définis en détail à l'annexe II de la résolution 2610 (2021) du Conseil de sécurité. Le Bureau du Médiateur a accepté d'instruire cinq nouvelles demandes en 2022, ce qui porte à 105 le nombre total de demandes acceptées par le Bureau depuis sa création. Cela montre que les requérants sont bien informés de l'existence et de l'efficacité des procédures du Bureau.
146. En 2022, le Médiateur s'est entretenu en personne avec tous les requérants, ce qui marque un retour à la pratique antérieure à la pandémie. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure I).

Figure I

Mesure des résultats : nombre d'entretiens menés en personne par le Médiateur avec les requérants



Résultat escompté pour 2024

Assurer un examen équitable et rapide des demandes de radiation

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

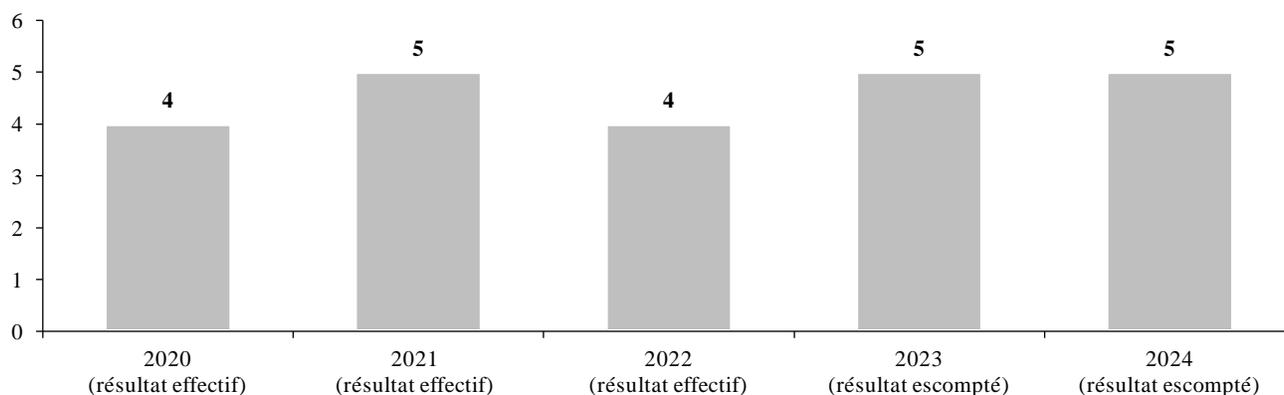
147. Comme indiqué ci-dessus, le nombre de demandes reçues et les délais d'examen sont indépendants de la volonté du Médiateur. Le Bureau du Médiateur a exécuté pleinement son mandat dans les délais impartis pour toutes les demandes reçues, notamment en soumettant les quatre rapports d'ensemble qui devaient l'être en 2022. Même s'il était prévu que cinq rapports d'ensemble soient soumis selon la mesure des résultats, seules quatre personnes ont présenté des demandes qui ont dû faire l'objet d'un rapport d'ensemble en 2022.

Enseignements tirés et changements prévus

148. L'enseignement tiré est le suivant : le Bureau du Médiateur doit adapter encore ses techniques de collecte d'informations et ses méthodes d'enquête en s'appuyant sur l'expérience qu'il a acquise pendant les périodes de restriction des déplacements liées à la pandémie. Compte tenu de cet enseignement, le Médiateur continuera d'employer des techniques de communication adaptées (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour mener ses recherches.
149. Le travail qui sera effectué devrait favoriser l'examen indépendant des demandes de radiation reçues de personnes, entités et entreprises visées par la liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida, comme devrait le montrer l'établissement, par le Médiateur, des rapports d'ensemble visant à aider le Comité à se prononcer en connaissance de cause sur les demandes de radiation. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure II).

Figure II

Mesure des résultats : nombre de rapports d'ensemble présentés au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés



Produits

150. On trouvera dans le tableau 43 les produits retenus pour la mission.

Tableau 43
Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	7	5	7	7
1. Rapports semestriels du Bureau du Médiateur destinés au Conseil de sécurité	2	1 ^a	2	2
2. Rapports d'ensemble soumis par le Médiateur au comité des sanctions ^b	5	4	5	5
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	6	6	6
3. Rapports d'ensemble présentés par le Médiateur au comité des sanctions	5	5	5	5
4. Exposés présentés par le Médiateur aux États Membres	1	1	1	1
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	6	6	6
5. Rapports d'ensemble présentés par le Médiateur au comité des sanctions	5	5	5	5
6. Exposés présentés par le Médiateur aux États Membres	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Missions d'établissement des faits (nombre de missions)	–	3	5	5
7. Missions destinées à recueillir des informations concernant les demandes de radiation	–	3	5	5
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec les États Membres et les requérants sur les demandes de radiation ; conseils sur la procédure de radiation ; défense des garanties d'une procédure régulière.				
Bases de données et supports numériques : archives des documents recueillis par le Médiateur.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes d'information sur les travaux du Médiateur ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; actualisation régulière du guide sur l'histoire de la procédure de médiation.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du Médiateur sur le site Web du Bureau.				

^a Le rapport semestriel prévu pour février 2022 a été publié en décembre 2021 afin que le précédent Médiateur puisse le signer avant son départ.

^b Les rapports sont strictement confidentiels et ne sont jamais publiés.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 44

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2022		2023		2024	Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Augmentation/ (diminution) 2023-2024	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (4) - (3)	
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–	
Personnel civil	322,8	320,6	261,5	337,4	75,9	
Dépenses opérationnelles	345,3	300,8	355,8	373,7	17,9	
Total (déduction faite des contributions du personnel)	668,1	621,3	617,3	711,1	93,8	

Tableau 45

Ressources humaines

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	–	1	–	–	–	1 ^a	2	–	–	–	–	–	–	2
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	–	1	–	–	–	1 ^a	2	–	–	–	–	–	–	2
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Autres classes, sauf indication contraire.

151. Le montant des ressources demandées pour le Bureau du Médiateur pour 2024 s'élève à 711 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à deux emplois de temporaire (1 P-4 et 1 emploi d'agent(e) des services généraux) qu'il est proposé de maintenir et dont les titulaires seraient chargés de fournir un appui fonctionnel et administratif (337 400 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (373 700 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages du Médiateur (229 600 dollars et 28 400 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel (34 300 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique (81 400 dollars), comme la location de locaux et de véhicules, les communications et l'informatique et les fournitures, services et matériel divers.
152. Pour 2024, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Bureau et quant à leur classe. Un taux de vacance de 0 % a été retenu pour établir les prévisions des dépenses de personnel, sur la base du taux de vacance effectif enregistré en mars 2023.
153. L'augmentation des ressources proposées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 s'explique principalement par : a) la hausse des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui

tient à l'application d'un pourcentage plus élevé pour les dépenses communes de personnel, compte tenu de l'évolution récente des dépenses, à l'hypothèse retenue selon laquelle tous les emplois seront pourvus alors qu'un taux de vacance de 5 % avait été appliqué en 2023, et à l'application du barème des traitements le plus récent ; b) la hausse des dépenses prévues pour le Médiateur en raison du relèvement de l'indemnité de cherté de vie à compter du 1^{er} mars 2023 ; c) la hausse des dépenses prévues au titre des voyages du personnel, sachant qu'il faudra financer les voyages d'interprètes de l'Office des Nations Unies à Genève pour assurer une interprétation confidentielle et de qualité des requérants ; d) la hausse des dépenses prévues pour les services de traduction et d'interprétation. Cette augmentation globale est en partie compensée par la diminution des dépenses prévues pour les services d'information et de publication ainsi que pour la location de locaux.

10. Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité

(1 190 400 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

154. La mission est chargée d'appuyer les travaux du Conseil de sécurité et de sa facilitatrice en ce qui concerne l'application de la résolution 2231 (2015), comme indiqué dans la note du Président du Conseil en date du 16 janvier 2016 (S/2016/44). Dans sa résolution 2231 (2015), le Conseil a approuvé le Plan d'action global commun, appelé instamment à son application intégrale et demandé aux États Membres et aux organisations régionales et internationales d'en appuyer la mise en œuvre.
155. En outre, les restrictions énoncées à l'annexe B de la résolution 2231 (2015) visent à promouvoir la transparence et à créer une atmosphère propice à l'application intégrale du Plan d'action global commun. Les deux premières restrictions prévues à l'annexe B (transferts liés aux armes à destination ou en provenance de la République islamique d'Iran et interdiction de voyager) sont arrivées à expiration en octobre 2020, tandis que les autres mesures doivent expirer au plus tard en octobre 2023 (transferts et activités liés aux missiles balistiques, et gel des avoirs) et en octobre 2025 [transferts et activités liés au nucléaire (filière d'approvisionnement)]. En octobre 2025, pour autant que les dispositions des résolutions antérieures du Conseil de sécurité sur la question du nucléaire iranien n'aient pas été rétablies, toutes les dispositions de la résolution 2231 (2015) cesseront de s'appliquer et le Conseil ne sera plus saisi de la question.

Programme de travail

Objectif

156. L'objectif auquel la mission contribue est de veiller à la pleine application, par tous les États Membres et toutes les organisations régionales et internationales, de la résolution 2231 (2015), y compris les mesures restrictives prévues à l'annexe B de la résolution.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

157. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la mission continuera d'appuyer les travaux du Conseil de sécurité et de sa facilitatrice désignée et de présenter régulièrement au Conseil des rapports sur l'application de la résolution, conformément à son mandat.
158. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants : une transparence accrue, une atmosphère propice à l'application intégrale du Plan d'action global commun et une coopération renforcée concernant les activités présumées incompatibles avec les restrictions énoncées à l'annexe B.
159. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, la mission assure la liaison et coopère notamment avec les États Membres et le Groupe de travail sur l'approvisionnement de la Commission conjointe établi en application du Plan d'action global commun pour examiner les propositions relatives aux biens nucléaires et aux biens à double usage dans le cadre de la filière d'approvisionnement. Elle coopère également avec les États Membres sur diverses questions liées à l'application de la résolution 2231 (2015), y compris les

activités présumées incompatibles avec les restrictions énoncées à l'annexe B. En outre, elle assure la liaison et coopère avec l'AIEA.

160. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) Tous les participants au Plan d'action global commun demeurent attachés à son application intégrale et effective à la suite de la conclusion rapide et fructueuse des efforts diplomatiques qu'ils ont déployés ;
 - b) La communauté internationale continue d'appuyer pleinement le Plan d'action global commun, son application et celle de la résolution [2231 \(2015\)](#).

Exécution du programme en 2022

Poursuite de l'application de la résolution [2231 \(2015\)](#)

161. Des informations relatives à la résolution [2231 \(2015\)](#), y compris les mesures restrictives énoncées à l'annexe B, ont continué d'être diffusées par l'intermédiaire des rapports du Secrétaire général et des exposés présentés au Conseil de sécurité. Comme l'année précédente, la mission a eu l'occasion de participer à des événements virtuels pour faire mieux connaître aux parties prenantes les mesures restrictives de l'annexe B de la résolution. En ce qui concerne le suivi de l'application de la résolution [2231 \(2015\)](#) et la communication d'informations à ce sujet, elle a augmenté le nombre de consultations en personne avec les États Membres, mais a perpétué certaines pratiques adoptées pendant la pandémie, notamment les consultations virtuelles.
162. Le travail effectué a contribué à informer le Conseil de sécurité, les États Membres et les organisations internationales de l'état d'avancement de l'application de la résolution [2231 \(2015\)](#) et a facilité la préparation des rapports du Secrétaire général et des exposés devant être présentés au Conseil de sécurité.
163. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 46).

Tableau 46
Mesure des résultats

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>
Poursuite de l'application de la résolution 2231 (2015) , notamment par la présentation de rapports au Conseil de sécurité et l'apport d'un appui au travail de la Facilitatrice	Poursuite de l'application de la résolution 2231 (2015) , notamment par la présentation de rapports au Conseil de sécurité et l'utilisation de la filière d'approvisionnement	Poursuite de l'application de la résolution 2231 (2015) , notamment par la présentation de rapports au Conseil de sécurité et l'utilisation de la filière d'approvisionnement

Résultat escompté pour 2024

Poursuite de l'application de la résolution [2231 \(2015\)](#)

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

164. Le travail effectué a contribué à l'application de la résolution [2231 \(2015\)](#), ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir l'établissement de rapports réguliers par le Secrétaire général et l'apport d'un appui au travail de la Facilitatrice, ainsi que l'utilisation continue de la filière d'approvisionnement. Il a permis de faire mieux connaître la résolution [2231 \(2015\)](#), y compris les mesures restrictives établies dans l'annexe B. La mission a pu participer à plusieurs consultations

en personne et à des visites dans les États Membres. Dans le souci de continuer à appliquer les leçons tirées de la pandémie, elle a également organisé plusieurs consultations virtuelles avec les États Membres.

Enseignements tirés et changements prévus

165. L'enseignement tiré est le suivant : la mission doit adapter encore ses techniques de collecte d'informations et ses méthodes d'enquête en s'appuyant sur l'expérience qu'elle a acquise pendant les périodes de restriction des déplacements liées à la pandémie. Compte tenu de cet enseignement, elle continuera d'employer des techniques de communication adaptées (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour consulter les États Membres et mener ses recherches.
166. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à l'établissement régulier de rapports du Secrétaire général et à l'apport d'un appui au travail de la Facilitatrice et, partant, à la poursuite de l'application de la résolution 2231 (2015). Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 47).

Tableau 47
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Poursuite de l'application de la résolution 2231 (2015), notamment par la présentation de rapports au Conseil de sécurité et l'apport d'un appui au travail de la Facilitatrice	Poursuite de l'application de la résolution 2231 (2015), notamment par la présentation de rapports au Conseil de sécurité et l'apport d'un appui au travail de la Facilitatrice	Poursuite de l'application de la résolution 2231 (2015), notamment par la présentation de rapports au Conseil de sécurité et l'apport d'un appui au travail de la Facilitatrice	Poursuite de l'application de la résolution 2231 (2015), notamment par la présentation de rapports au Conseil de sécurité et l'apport d'un appui au travail de la Facilitatrice	Poursuite de l'application de la résolution 2231 (2015), notamment par la présentation de rapports au Conseil de sécurité et l'apport d'un appui au travail de la Facilitatrice

Produits

167. On trouvera dans le tableau 48 les produits retenus pour la mission.

Tableau 48
Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	prévus : 2022	livrés : 2022	prévus : 2023	prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	4	3	5
2. Séances du Conseil de sécurité	5	4	2	4
3. Exposés présentés par la Facilitatrice aux États Membres	1	–	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	4	3	5
4. Séances du Conseil de sécurité	5	4	2	4
5. Exposés présentés par la Facilitatrice aux États Membres	1	–	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions)	–	4	4	4
6. Missions destinées à recueillir des informations concernant l'application de la résolution 2231 (2015)	–	4	4	4
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations et conseils sur l'application des mesures restrictives énoncées à l'annexe B de la résolution 2231 (2015).				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes d'information sur les travaux de la mission politique spéciale ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités menées par le Conseil de sécurité dans le contexte de la résolution 2231 (2015).				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse sur les activités menées par le Conseil de sécurité dans le contexte de la résolution 2231 (2015).				
Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat de la mission politique spéciale sur son site Web.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 49

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2022</i>		<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>Variation</i>
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant nécessaire</i>	<i>Augmentation/ (diminution) 2023-2024</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (4) – (3)</i>
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	1 198,9	1 061,2	1 339,8	1 047,4	(292,4)
Dépenses opérationnelles	193,7	169,3	193,7	143,0	(50,7)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 392,6	1 230,5	1 533,5	1 190,4	(343,1)

Tableau 50
Ressources humaines

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies			Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international		Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel
Effectif approuvé pour 2023	-	-	-	-	1	2	2	-	-	2 ^a	7	-	-	-	-	-	-	7
Effectif proposé pour 2024	-	-	-	-	1	2	1	-	-	1 ^a	5	-	-	-	-	-	-	5
Variation	-	-	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	(2)	-	-	-	-	-	-	(2)

^a Autres classes, sauf indication contraire.

168. Le montant des ressources demandées pour l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité pour 2024 s'élève à 1 190 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à cinq emplois de temporaire (1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 emploi d'agent(e) des services généraux) qu'il est proposé de maintenir (1 047 400 dollars) ainsi que les dépenses opérationnelles (143 000 dollars), qui se répartissent comme suit : voyages officiels du personnel (34 900 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique (108 100 dollars), comme la location de locaux, les communications et l'informatique et les fournitures, services et matériel divers.
169. Conformément à la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, les restrictions en matière de transferts et d'activités liés aux missiles balistiques ainsi que le gel des avoirs doivent expirer le 18 octobre 2023. La mission a examiné la structure de ses effectifs et ses besoins en ressources. À cet égard, il est proposé de supprimer deux emplois de temporaires, à savoir un emploi de spécialiste des questions politiques (P-3) et un emploi d'assistant(e) de secrétariat (agent(e) des services généraux), en 2024. Les deux emplois devraient être vacants à la fin de décembre 2023.
170. Un taux de vacance de 0 % a été retenu pour établir les prévisions des dépenses de personnel, sur la base du taux de vacance effectif enregistré en mars 2023 et compte dûment tenu de la proposition de supprimer deux emplois.
171. La diminution des ressources proposées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui tient à la proposition de supprimer deux emplois, et par la réduction des dépenses opérationnelles prévues en raison de la diminution des crédits demandés pour la location de locaux, les voyages du personnel et les services informatiques compte tenu de la proposition de supprimer deux emplois. Cette baisse globale est contrebalancée en partie par l'application d'un taux de vacance de 0 % pour les emplois reconduits, contre 5 % en 2023, ainsi que par l'application d'un barème des traitements actualisé.

11. Groupe d'experts sur le Mali

(1 160 100 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

172. Le Groupe d'experts sur le Mali est chargé de surveiller l'application du gel des avoirs et de l'interdiction de voyager ainsi que de communiquer des informations pertinentes au regard de la possible désignation de personnes ou d'entités. Son mandat découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2374 \(2017\)](#). Le régime de sanctions vise à prévenir et à maîtriser les menaces contre la paix, la sécurité ou la stabilité du Mali et de la région.

Programme de travail

Objectif

173. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant le Mali, qui prévoit un gel des avoirs et une interdiction de voyager.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

174. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Groupe d'experts communiquera des informations actualisées au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2374 \(2017\)](#) concernant le Mali.
175. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil de sécurité et le Comité seront mieux à même de réagir en cas d'allégation de violation du régime de sanctions.
176. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Groupe d'experts coopère notamment avec les États Membres et des organisations régionales et sous-régionales, dont la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), l'Union africaine et l'Union européenne.
177. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Groupe d'experts coopère notamment avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de sûreté, de sécurité et de logistique, il coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité, la MINUSMA et le PNUD.
178. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
 - b) Les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions, s'il y a lieu.

Exécution du programme en 2022

Renforcement de l'action menée en faveur de l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

179. En 2022, le Groupe d'experts a indiqué que la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali était au point mort et que l'application du gel des avoirs et de l'interdiction de voyager était essentiellement inadaptée et inefficace. À cet égard, il a collaboré avec les États de la région, la CEDEAO et l'UEMOA et a communiqué au Conseil de sécurité et au Comité des informations au sujet de personnes ayant soutenu des groupes armés ou des réseaux criminels ayant participé à des activités déstabilisatrices au Mali en s'adonnant au crime, notamment au trafic de drogue et à l'exploitation minière illégale. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 51).

Tableau 51
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Le Conseil de sécurité et le Comité ont reçu du Groupe d'experts des informations qui leur ont permis d'adapter le régime de sanctions ou d'augmenter le nombre d'inscriptions de personnes ou d'entités sur la liste relative aux sanctions, à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord	Le Conseil de sécurité et le Comité ont pu examiner la possibilité d'apporter des modifications aux inscriptions sur la liste relative aux sanctions, notamment en ce qui concerne les liens potentiels entre des groupes armés et des groupes terroristes	Le Conseil de sécurité et le Comité ont reçu des informations au sujet de personnes ayant soutenu des groupes armés ou des réseaux criminels ayant participé à des activités déstabilisatrices au Mali en s'adonnant au crime, notamment au trafic de drogue et à l'exploitation minière illégale

Résultat escompté pour 2024

Renforcement de l'action menée en faveur de l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

180. Le travail effectué a facilité l'application du régime de sanctions, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir la communication au Conseil de sécurité et au Comité d'informations pertinentes au regard de la possible désignation de personnes ou d'entités, notamment en ce qui concerne leurs liens potentiels avec des réseaux criminels.

Enseignements tirés et changements prévus

181. L'enseignement tiré est le suivant : le Groupe d'experts doit adapter encore ses techniques de collecte d'informations et ses méthodes d'enquête en s'appuyant sur l'expérience qu'il a acquise pendant les périodes de restriction des déplacements liées à la pandémie. Compte tenu de cet enseignement, il continuera d'employer des techniques de communication adaptées (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour mener ses recherches.
182. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à l'application intégrale du régime de sanctions. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 52).

Tableau 52
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Le Conseil de sécurité et le Comité ont reçu du Groupe d'experts des informations qui leur ont permis d'adapter le régime de sanctions	Le Conseil de sécurité et le Comité ont reçu du Groupe d'experts des informations portant notamment sur les liens potentiels entre des groupes armés et des groupes terroristes, qui leur ont permis d'adapter le régime de sanctions	Le Conseil de sécurité et le Comité ont reçu des informations au sujet de personnes ayant soutenu des groupes armés ou des réseaux criminels ayant participé à des activités déstabilisatrices au Mali en s'adonnant au crime, notamment au trafic de drogue et à l'exploitation minière illégale	Le Conseil de sécurité et le Comité reçoivent du Groupe d'experts des informations qui leur permettent d'examiner la possibilité de nouvelles désignations de personnes ou d'entités	Le Conseil de sécurité et le Comité reçoivent du Groupe d'experts des informations qui leur permettent d'examiner la possibilité de nouvelles désignations de personnes ou d'entités ou de modifier les entrées de la liste, à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord

Produits

183. On trouvera dans le tableau 53 les produits retenus pour la mission.

Tableau 53
Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	3	3
1. Rapports destinés au Conseil de sécurité et renseignements actualisés, rapports mensuels, rapports sur les visites de pays, rapports d'enquête ou rapports sur les activités d'information destinés au comité des sanctions	3	3	3	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	5	4	5	4
2. Réunions du comité des sanctions	5	4	5	4
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	5	4	5	4
3. Réunions du comité des sanctions	5	4	5	4
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	7	6	7
4. Séminaire d'orientation destiné aux nouveaux membres du Groupe d'experts et autres séances de formation	5	7	6	7
Publications (nombre de publications)	2	2	2	2
5. Notice d'aide à l'application et document d'orientation	2	–	2	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions)	–	8	8	8
6. Missions destinées à recueillir des informations concernant le respect du régime de sanctions	–	8	8	8
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : recommandations concernant les nouvelles personnes ou entités à inscrire sur la liste ; consultations avec les États Membres sur l'application du régime de sanctions ; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres ; conseils sur la mise en œuvre des résolutions applicables.				
Bases de données et supports numériques : archives des documents recueillis par le Groupe d'experts.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes d'information sur les travaux du Groupe d'experts ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du comité des sanctions ou du Groupe d'experts sur leur site Web.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 54

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2022</i>		<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>Variation</i>
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant nécessaire</i>	<i>Augmentation/ (diminution) 2023-2024</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (4) – (3)</i>
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	137,8	151,1	139,1	203,2	64,1
Dépenses opérationnelles	1 006,9	701,5	1 009,5	956,9	(52,6)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 144,7	852,6	1 148,6	1 160,1	11,5

Tableau 55
Ressources humaines

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies			Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international		Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel
Effectif approuvé pour 2023	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Effectif proposé pour 2024	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

184. Le montant des ressources demandées pour le Groupe d'experts pour 2024 s'élève à 1 160 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à un emploi de temporaire (P-3) qu'il est proposé de maintenir et dont le (la) titulaire serait chargé(e) de fournir, dans le cadre du régime de sanctions, un appui fonctionnel et administratif et un appui dans le domaine de la sécurité (203 200 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (956 900 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des quatre experts (478 500 dollars et 187 000 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel (19 900 dollars), voyages des agents de protection rapprochée de diverses entités des Nations Unies chargés de protéger les experts lorsqu'ils voyagent au Mali (102 100 dollars), dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique (169 400 dollars), comme la location de locaux et de véhicules, l'appui dans le domaine de la sécurité, les communications et l'informatique et les fournitures, services et matériel divers.
185. Pour 2024, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts et quant à leur classe. Un taux de vacance de 0 % a été retenu pour établir les prévisions des dépenses de personnel, sur la base du taux de vacance effectif enregistré en mars 2023.
186. L'augmentation des ressources proposées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui tient à l'application d'un pourcentage plus élevé pour les dépenses communes de personnel, compte tenu de l'évolution récente des dépenses, et à l'application du barème des traitements le plus récent et d'un taux de vacance de 0 %, contre 5 % en 2023. Elle est compensée en partie par une diminution des ressources demandées au titre des honoraires des experts comme suite à la modification de la composition du Groupe d'experts.

12. Groupe d'experts sur la Somalie

(1 979 200 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

187. Le Groupe d'experts sur la Somalie est chargé de surveiller l'application du gel des avoirs, de l'interdiction de voyager, de l'embargo ciblé et de l'embargo territorial sur les armes, de l'interdiction visant le charbon de bois et de l'interdiction des composants d'engins explosifs improvisés, et de fournir des informations pertinentes au regard de la possible désignation de personnes ou d'entités. Son mandat est mentionné dans les résolutions [2444 \(2018\)](#), [2498 \(2019\)](#), [2551 \(2020\)](#), [2607 \(2021\)](#) et [2662 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité. Le régime de sanctions vise à appuyer les efforts déployés par les autorités somaliennes pour assurer la stabilité et la sécurité dans le pays ; à empêcher que des mouvements d'armes et de munitions aient lieu vers la Somalie en violation de l'embargo sur les armes ; à désorganiser les activités des Chabab, y compris leurs finances.
188. Dans sa résolution [2607 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de présenter au Conseil, à l'issue d'une évaluation technique des capacités de la Somalie en matière de gestion des armes et des munitions, des recommandations en vue de l'améliorer davantage, et de lui proposer des solutions pour l'élaboration d'objectifs de référence clairs, précis et réalistes qui pourraient l'aider à réexaminer les mesures d'embargo sur les armes à la lumière des progrès réalisés et de l'application de la présente résolution, et plus particulièrement à envisager la possibilité de modifier, de suspendre ou de lever ces mesures. Dans sa résolution [2662 \(2022\)](#), il l'a prié de lui présenter, le 15 septembre 2023 au plus tard, un point sur les progrès réalisés au regard de chacun des indicateurs associés aux objectifs de référence énoncés dans le rapport d'évaluation technique ([S/2022/698](#)).

Programme de travail

Objectif

189. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant les Chabab, qui prévoit un gel des avoirs, une interdiction de voyager, un embargo ciblé et un embargo territorial sur les armes, une interdiction visant le charbon de bois et une interdiction des composants d'engins explosifs improvisés.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

190. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Groupe d'experts communiquera des informations actualisées au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution [751 \(1992\)](#) concernant les Chabab.
191. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil de sécurité et le Comité seront mieux à même de réagir en cas d'allégation de violation du régime de sanctions.
192. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, aux fins de l'échange d'informations, le Groupe d'experts coopère notamment avec les États Membres, INTERPOL, l'IGAD, l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation européenne

pour la sécurité de la navigation aérienne. Le Groupe d'experts a également coopéré avec la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie par le passé et coopère actuellement avec la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie.

193. Pour ce qui est de la coordination et de la liaison interorganisations, le Groupe d'experts coopère notamment avec la Banque mondiale, le FMI, l'OACI, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS), l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN), l'ONUSC et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de sûreté, de sécurité et de logistique, il coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité ainsi qu'avec les équipes chargées de la sécurité de l'ONUN, de la MANUSOM, du BANUS et du PNUD.
194. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
 - b) Les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions, s'il y a lieu.

Exécution du programme en 2022

Renforcement de la capacité du Conseil de sécurité, du Comité et des États Membres de lutter contre le financement des Chabab

195. En 2022, le Groupe d'experts a continué d'enquêter sur les finances des Chabab, notamment sur ses sources de financement telles que l'imposition illicite. Dans son rapport final au Conseil de sécurité (voir [S/2022/754](#)), il a présenté en détail comment les Chabab exploitaient le système financier somalien. Après avoir consulté le rapport du Groupe d'experts, le Gouvernement fédéral somalien a fermé plus de 200 comptes bancaires utilisés par les Chabab et a intensifié sa lutte contre les activités d'imposition illicite menées par ces derniers.
196. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 56).

Tableau 56
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Le Conseil de sécurité et le Comité ont reçu du Groupe d'experts des informations exhaustives sur les sources de revenus des Chabab	Le Conseil de sécurité et le Comité ont affiné le régime de sanctions de manière à cibler les activités des Chabab, en particulier les finances générées illégalement par le groupe	Le Conseil de sécurité et le Comité ont reçu des informations du Groupe d'experts sur les finances des Chabab, ainsi que des recommandations sur la manière de les désorganiser

Résultat escompté pour 2024

Renforcement de la capacité du Conseil de sécurité, du Comité et des États Membres de lutter contre le financement des Chabab

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

197. Le travail effectué a facilité l'application du régime de sanctions concernant les Chabab, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir la fourniture au Conseil de sécurité et au Comité des informations dont ils ont besoin pour adapter le régime de sanctions afin de réduire les sources de revenus du groupe.

Enseignements tirés et changements prévus

198. L'enseignement tiré est le suivant : le Groupe d'experts doit adapter encore ses techniques de collecte d'informations et ses méthodes de travail en s'appuyant sur l'expérience qu'il a acquise pendant les périodes de restriction des déplacements liées à la pandémie. Compte tenu de cet enseignement, il continuera d'employer des techniques de communication adaptées (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour mener ses recherches.
199. Le travail qui sera effectué et l'évaluation des progrès accomplis à l'aune des objectifs fixés devraient contribuer à permettre l'application intégrale du régime de sanctions relatif aux Chabab. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 57).

Tableau 57
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Le Conseil de sécurité et le Comité ont reçu du Groupe d'experts des informations exhaustives sur les sources de revenus des Chabab	Le Conseil de sécurité et le Comité ont reçu une analyse détaillée des sources de revenus des Chabab ainsi que des recommandations précises sur la manière de réduire ces revenus dans le cadre du plan visant à désorganiser les finances du groupe, établi par le Gouvernement fédéral somalien et l'ONUSC ; le Conseil a reçu les informations nécessaires pour adapter le régime de sanctions	Le Conseil de sécurité et le Comité ont reçu une analyse détaillée des sources de revenus des Chabab, ainsi que des recommandations spécifiques sur la manière de réduire les finances du groupe	Le Groupe met l'accent sur l'utilisation par les Chabab du système bancaire somalien et le Conseil de sécurité ou le Comité désignent les personnes impliquées dans le financement du groupe	Le Conseil de sécurité et le Comité continuent de recevoir du Groupe d'experts des informations sur la manière dont les Chabab exploitent le système bancaire somalien et le Conseil et le Comité continuent d'examiner l'éventuelle désignation de personnes impliquées dans le financement du groupe

Produits

200. On trouvera dans le tableau 58 les produits retenus pour la mission.

Tableau 58

Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	8	8	8	8
1. Rapports destinés au Conseil de sécurité et renseignements actualisés, rapports mensuels, rapports sur les visites de pays, rapports d'enquête ou rapports sur les activités de sensibilisation destinés au comité des sanctions	8	8	8	8
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	4	4	4
2. Réunions du comité des sanctions	4	4	4	4
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	4	4	4
3. Réunions du comité des sanctions	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	5	5	7
4. Séminaire d'orientation destiné aux nouveaux membres du Groupe d'experts et autres séances de formation	5	5	5	7
Publications (nombre de publications)	1	1	1	1
5. Notice d'aide à l'application et document d'orientation	1	1	1	1
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions)	–	33	33	33
6. Missions et demandes d'informations concernant le respect du régime de sanctions	–	33	33	33
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : recommandations concernant les nouvelles personnes ou entités à inscrire sur la liste ; consultations avec les États Membres sur l'application du régime de sanctions ; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres ; conseils sur la mise en œuvre des résolutions applicables.				
Bases de données et supports numériques : archives des documents recueillis par le Groupe d'experts.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes d'information sur les travaux du Groupe d'experts ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du comité des sanctions ou du Groupe d'experts sur leur site Web.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 59

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2022		2023		2024	Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	2024-2023	Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (4) - (3)	
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–	–
Personnel civil	392,8	407,1	400,6	453,5	52,9	
Dépenses opérationnelles	1 485,4	1 065,1	1 438,8	1 525,7	86,9	
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 878,2	1 472,2	1 839,4	1 979,2	139,8	

Tableau 60

Ressources humaines

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national		Total partiel
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1 ^a	2	–	4	4	–	–	–	6
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1 ^a	2	–	4	4	–	–	–	6
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Autres classes, sauf indication contraire.

201. Le montant des ressources demandées au titre du Groupe d'experts sur la Somalie pour 2024 s'élève à 1 979 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettraient de financer les salaires et les dépenses communes de personnel (453 500 dollars) correspondant à six emplois de temporaires [1 P-3, 1 emploi d'agent(e) des services généraux et 4 emplois d'agent(e) local(e)] qu'il est proposé de maintenir et dont les titulaires seront chargés de fournir, dans le cadre du régime de sanctions, un appui fonctionnel, administratif et logistique ainsi qu'un appui dans le domaine de la sécurité ; ces ressources permettraient également de financer les dépenses opérationnelles (1 525 700 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des six experts (1 061 500 dollars et 208 900 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel (38 500 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique (216 800 dollars), comme la location de locaux et de véhicules, les communications et l'informatique, les services de santé et les fournitures, services et matériel divers.
202. Pour 2024, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts et quant à leur classe. Un taux de vacance de 0 % a été retenu pour établir les prévisions des dépenses afférentes au

personnel recruté sur le plan international et sur le plan national, sur la base du taux de vacance effectif enregistré en mars 2023.

203. L'augmentation des ressources proposées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 est principalement due : a) à une hausse des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international, du fait : i) de l'application d'un taux de vacance de 0 %, contre 5 % en 2023 ; ii) de la révision à la hausse du barème des traitements ; iii) des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international et sur le plan national ; b) à l'augmentation des dépenses prévues au titre des honoraires d'experts en raison du relèvement de l'indemnité de cherté de vie à compter du 1^{er} mars 2023 ; c) à l'augmentation des ressources prévues au titre des voyages du personnel du fait de la mission d'évaluation des critères de référence prescrite par le Conseil de sécurité.

13. Groupe d'experts sur Haïti

(1 548 500 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

204. Le Groupe d'experts sur Haïti tient son mandat de la résolution [2653 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité adoptée le 21 octobre 2022, dans laquelle celui-ci a décidé d'établir un Comité du Conseil de sécurité concernant Haïti et prié le Secrétaire général de créer, en consultation avec le Comité et pour une période initiale de 13 mois, un groupe composé de quatre experts (le « Groupe d'experts »).
205. Conformément au paragraphe 21 de la résolution [2653 \(2022\)](#), le Groupe d'experts est chargé de surveiller l'application des mesures d'interdiction de voyager, de gel des avoirs et d'embargo sur les armes ciblé, en particulier celles qui portent sur la source ou les itinéraires du trafic d'armes et autres en Haïti ou sur des faits entravant la paix, la sécurité et la stabilité dans le pays, ainsi que de fournir des informations pouvant servir à désigner éventuellement des personnes ou entités. Dans cette même résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général de procéder, au plus tard le 15 septembre 2023, à une évaluation des progrès accomplis concernant les principaux objectifs établis dans ladite résolution.

Programme de travail

Objectif

206. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant Haïti, qui prévoit une interdiction de voyager, un gel des avoirs et un embargo sur les armes ciblé.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

207. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Groupe d'experts communiquera des informations actualisées au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2653 \(2022\)](#) concernant Haïti.
208. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil de sécurité et le Comité seront mieux à même de réagir en cas d'allégation de violation du régime de sanctions.
209. Pour ce qui est de la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Groupe d'experts coopérera entre autres avec les États Membres, en particulier les pays voisins, et des organisations régionales et sous-régionales telles que la Communauté des Caraïbes, conformément au paragraphe 22 de la résolution [2653 \(2022\)](#).
210. Quant à la coordination et la liaison interorganisations, le Groupe d'experts coopérera notamment avec le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), l'ONUSC et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de sûreté, de sécurité et de logistique, il coopérera avec le Département de la sûreté et de la sécurité, le BINUH et le PNUD.

211. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
 - b) Les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions, s'il y a lieu.

Exécution du programme en 2022

Création du Groupe d'experts

212. Afin d'assurer la pleine mise en œuvre du régime de sanctions concernant Haïti, qui prévoit une interdiction de voyager, un gel des avoirs et un embargo sur les armes ciblé, un groupe de quatre experts a été créé pour aider le Comité à s'acquitter de son mandat et pour recueillir, examiner et analyser les informations pertinentes. En 2023, le groupe présentera un rapport d'activité et un rapport final au Conseil, conformément à la résolution 2653 (2022), et aidera le Comité à actualiser les informations relatives aux personnes et aux entités inscrites sur la liste.
213. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 61).

Tableau 61
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
–	–	Création d'un groupe de quatre experts (« le Groupe d'experts ») qui aidera le Comité à s'acquitter de son mandat ; recueillera, examinera et analysera les informations pertinentes ; présentera au Conseil un rapport d'activité et un rapport final ; et aidera le Comité à préciser et à actualiser les informations concernant les personnes et entités inscrites sur la liste

Résultat escompté pour 2024

Pleine application du régime de sanctions concernant Haïti

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

214. Le 21 octobre 2022, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2653 (2022) dans laquelle il a prié le Secrétaire général de créer un groupe de quatre experts (le « Groupe d'experts ») chargé d'aider le Comité à s'acquitter de son mandat, de recueillir, d'examiner et d'analyser les informations pertinentes, de présenter au Conseil un rapport d'activité et un rapport final et d'aider le Comité à préciser et à actualiser les informations concernant la liste des personnes et entités visées par les mesures imposées dans la résolution. Les activités de 2022 ont principalement consisté à constituer le Comité et à faire en sorte qu'il soit prêt à s'acquitter de ses fonctions.
215. En 2024, le Groupe d'experts contribuera à la pleine application du régime de sanctions en fournissant au Comité des informations sur les personnes et entités répondant aux critères de

désignation définis aux paragraphes 15 et 16 de la résolution 2653 (2022) du Conseil de sécurité, notamment en procédant à une évaluation des progrès accomplis concernant les principaux critères de référence. La cible pour 2024 est présentée dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 62).

Tableau 62
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	–	Création d'un groupe de quatre experts (« le Groupe d'experts ») qui aidera le Comité à s'acquitter de son mandat ; recueillera, examinera et analysera les informations pertinentes ; présentera au Conseil un rapport d'activité et un rapport final ; et aidera le Comité à préciser et à actualiser les informations concernant les personnes et entités inscrites sur la liste	Le Conseil de sécurité et le Comité reçoivent les rapports et les informations visés dans la résolution 2653 (2022) concernant les personnes et entités répondant aux critères de désignation	Le Conseil de sécurité et le Comité continuent de recevoir des informations sur les personnes et entités qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité d'Haïti et envisagent de désigner d'autres personnes et entités

Produits

216. On trouvera dans le tableau 63 les produits retenus pour la mission.

Tableau 63
Produits retenus pour la période 2023-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts		
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	5
1. Rapports destinés au Conseil de sécurité et renseignements actualisés, rapports mensuels, rapports sur les visites de pays, rapports d'enquête ou rapports sur les activités de sensibilisation destinés au comité des sanctions	3	5
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	9	7
2. Réunions du comité des sanctions	7	5
3. Exposés présentés par la présidence aux États Membres	2	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	9	7
4. Réunions du comité des sanctions	7	5
5. Exposés présentés par la présidence aux États Membres	2	2
B. Création et transfert de connaissances		
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	7
6. Séminaire d'orientation destiné aux nouveaux membres du Groupe d'experts et autres séances de formation	5	7
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions)	10	10
7. Missions destinées à recueillir des informations concernant le respect du régime de sanctions	10	10
C. Activités de fond		
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : recommandations ayant trait à des modifications à apporter à la liste de personnes ou entités ; consultations avec les États Membres sur l'application du régime de sanctions ; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres.		
Bases de données et supports numériques : archives des documents recueillis par le Groupe d'experts.		
D. Activités de communication		
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes d'information sur les travaux du Groupe d'experts ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.		
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.		
Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du comité des sanctions ou du Groupe d'experts sur leur site Web.		

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 64

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2022</i>		<i>2023</i>		<i>2024</i>	<i>Variation</i>
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant nécessaire</i>	<i>2024-2023</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5)</i>	<i>(5) = (4) - (3)</i>
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–	–
Personnel civil	–	–	300,3	428,8	128,5	128,5
Dépenses opérationnelles	–	1,5 ^a	1 105,4	1 119,7	14,3	14,3
Total (déduction faite des contributions du personnel)	–	1,5	1 405,7	1 548,5	142,8	142,8

^a Des dépenses imprévues et extraordinaires dont le Secrétaire général a attesté qu'elles avaient trait au maintien de la paix et de la sécurité ont été engagées en 2022, comme suite à l'adoption de la résolution 2653 (2022), par laquelle le Conseil de sécurité a instauré un régime de sanctions concernant la situation en Haïti et créé un comité des sanctions et le Groupe d'experts.

Tableau 65
Ressources humaines

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies					
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Effectif approuvé pour 2023	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1 ^a	3	-	-	-	-	-	-	3
Effectif proposé pour 2024	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1 ^a	3	-	-	-	-	-	-	3
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

^a Autres classes, sauf indication contraire.

217. Le montant des ressources demandées pour le Groupe d'experts pour 2024 s'élève à 1 548 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à trois emplois de temporaire (P-3) qu'il est proposé de maintenir, à savoir un emploi de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5), un emploi de spécialiste des questions politiques (P-3) et un emploi d'assistant(e) au service des séances [agent(e) des services généraux (Autres classes)], dont les titulaires seraient chargés de fournir, dans le cadre du régime de sanctions, un appui fonctionnel et administratif et un appui dans le domaine de la sécurité (428 800 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (1 119 700 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des quatre membres du Groupe d'experts (502 200 dollars et 192 200 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel (28 300 dollars), y compris les voyages des agents de protection rapprochée issus de diverses entités des Nations Unies et chargés d'accompagner les experts lors de leurs déplacements en Haïti (142 600 dollars), dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique (254 400 dollars), comme la location de locaux et de véhicules, l'appui dans le domaine de la sécurité, les communications et l'informatique et les fournitures, services et matériel divers.
218. Pour 2024, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts et quant à leur classe. Un taux de vacance de 25 % a été retenu pour établir les prévisions des dépenses de personnel.
219. L'augmentation des ressources proposées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance de postes moins élevé (25 %) que celui de 50 % appliqué en 2023 et par l'application des nouveaux barèmes des traitements du personnel et l'augmentation des dépenses prévues au titre des honoraires d'experts sur la base des coûts réels. Elle est partiellement compensée par une baisse des ressources proposées au titre du matériel informatique et du matériel de communication et par une diminution des crédits demandés pour la location des locaux, du fait de l'actualisation du taux standard appliqué.

14. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive

(3 473 600 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

220. La mission politique spéciale à l'appui du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive est chargée d'apporter un appui technique, administratif et logistique au Comité pour l'aider à donner corps à la résolution. Son mandat découle de la résolution 1540 (2004) du Conseil et des résolutions ultérieures, notamment les résolutions 1673 (2006), 1810 (2008), 1977 (2011), 2055 (2012), 2325 (2016), 2572 (2021), 2622 (2022) et 2663 (2022).
221. Par sa résolution 2663 (2022), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Comité jusqu'au 30 novembre 2032. Il a réitéré ses décisions dans sa résolution 1540 (2004) et a souligné de nouveau qu'il importait que tous les États Membres mettent pleinement en œuvre cette résolution. À la suite du renouvellement de son mandat, le Conseil a réaffirmé que la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales, et a également réaffirmé que tous les États Membres devaient s'abstenir d'apporter une forme d'aide quelconque à des acteurs non étatiques qui tenteraient de mettre au point, de se procurer, de fabriquer, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et leurs vecteurs.
222. Dans le cadre de la mission, dont le mandat a été renouvelé, on considère que l'action menée au niveau national par les États Membres pour appliquer la résolution 1540 (2004) est la pierre angulaire du dispositif relatif à cet instrument. On continue de s'employer en priorité à aider les États Membres intéressés à appliquer la résolution en organisant des visites et des dialogues qui leur sont expressément consacrés ainsi que des tables rondes et des examens par les pairs au niveau national, afin de renforcer les capacités, de faciliter l'assistance technique et de recenser et diffuser les pratiques efficaces pour l'application de la résolution. On appuie en outre le Comité en organisant des ateliers régionaux et sous-régionaux sur l'application de cette résolution et en menant des missions et des activités qui concernent expressément tel ou tel pays, en favorisant la coopération entre les organes internationaux et régionaux et en facilitant la communication et la mise en place de véritables partenariats avec la société civile et le secteur privé.

Programme de travail

Objectif

223. L'objectif auquel la mission contribue est d'empêcher des acteurs non étatiques de mettre au point, de se procurer, de fabriquer, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et leurs vecteurs.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

224. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la mission mènera les activités ci-après :
- a) Facilitation de l'assistance à apporter aux États Membres qui en font la demande, y compris fourniture d'un appui aux examens nationaux de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004) et à l'élaboration de plans nationaux de mise en œuvre, renforcement des capacités des fonctionnaires des pays ou encore conduite de campagnes de sensibilisation s'adressant aux principales parties concernées par l'application de la résolution 1540 (2004) ;
 - b) Promotion de la coopération régionale aux fins de l'application de la résolution 1540 (2004) par l'organisation d'activités régionales et sous-régionales, notamment de séances de formation régionales des points de contact pour l'application de la résolution, de séances d'examen par les pairs concernant la résolution ou encore d'ateliers régionaux de sensibilisation destinés aux agents de l'État et à la société civile. La mission mènera ces activités en coopération avec les organisations régionales et sous-régionales concernées, tout en continuant d'aider le Comité à renforcer ses liens avec lesdites organisations, conformément aux dispositions de la résolution 1977 (2011) ;
 - c) Suivi des résultats de l'examen approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004), effectué en 2022. Cet examen, mené en application de la résolution 1977 (2011) du Conseil de sécurité, a permis d'évaluer le respect des obligations découlant de la résolution 1540 (2004) et de donner au Conseil des recommandations auxquelles se référer compte tenu de la prorogation du mandat du Comité prévue par la résolution 2663 (2022). La mission diffusera des informations pour mieux faire connaître les résultats de l'examen, mettra sur pied des projets visant à promouvoir l'application des recommandations qui en sont issues et mobilisera des ressources pour pouvoir appuyer efficacement le Comité dans l'exécution de son nouveau mandat. Pour ce faire, il conviendra d'apporter une aide supplémentaire à la gestion des programmes et de mettre en place une structure d'appui dotée de ressources suffisantes.
225. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) les pays sont mieux à même de s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre de la résolution 1540 (2004) ;
 - b) davantage de rapports et de plans nationaux de mise en œuvre sont présentés au Comité ;
 - c) la résolution 1540 (2004) et les risques que représente l'accès d'acteurs non étatiques aux armes de destruction massive et à leurs vecteurs sont mieux connus et mieux compris ;
 - d) les homologues régionaux coopèrent davantage aux fins de l'application de la résolution 1540 (2004) ;
 - e) les recommandations adoptées par le Comité dans son rapport de 2022 sur l'examen approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004) sont bien appliquées.
226. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, la mission coopère avec divers gouvernements, organisations internationales, régionales et sous-régionales et organisations de la société civile pour mener des activités de sensibilisation, notamment auprès des milieux industriels et universitaires, afin de faire mieux connaître les dispositions de la résolution 1540 (2004) et de faciliter la fourniture d'assistance aux États Membres qui en font la demande aux fins du renforcement des capacités et de la rédaction de textes législatifs visant à améliorer l'application de cette résolution.
227. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la mission collabore étroitement avec d'autres entités compétentes des Nations Unies, notamment l'ONUSD, le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et l'AIEA, pour échanger des informations sur les activités relatives à la résolution 1540 (2004), planifier et organiser des activités conjointes de sensibilisation et de renforcement des

capacités et faciliter l'assistance à apporter aux États Membres qui en font la demande. Elle coopère également avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste et sa Direction exécutive, ainsi qu'avec le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés et avec l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions qui appuie ce Comité.

228. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs au profit d'acteurs non étatiques reste une menace pour la paix et la sécurité internationales ;
 - b) l'environnement politique du Conseil de sécurité continue de permettre au Comité de parvenir à un consensus sur la mise en œuvre des activités prévues ;
 - c) les États Membres continuent de coopérer avec le Comité ;
 - d) les États Membres auront besoin d'aide pour s'acquitter des obligations que leur impose la résolution 1540 (2004).
229. La mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, et s'inspire de la politique du Bureau des affaires de désarmement en faveur de l'égalité des genres. Elle est consciente que les différents segments de la population sont touchés différemment par les armes, notamment les armes de destruction massive. Les efforts de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération sont plus efficaces lorsqu'ils tiennent compte des questions de genre. La diversité et l'inclusion, ainsi que la participation pleine, égale et effective des femmes et des hommes aux initiatives de désarmement, notamment à la prise des décisions en la matière, sont essentielles pour la paix et la sécurité internationales et le bon fonctionnement des mécanismes de désarmement.
230. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et au plan d'action pour l'inclusion du handicap du Bureau des affaires de désarmement, et dans le but d'appuyer le Comité, la mission promeut la diversité et l'inclusion et élabore des programmes inclusifs dans le cadre de tous ses travaux, lesquels tiennent notamment compte de la question du handicap. Elle promeut un environnement de travail inclusif permettant à toutes les parties prenantes de participer pleinement et efficacement aux débats et processus relatifs au désarmement. Elle suit une approche intersectionnelle de l'inclusion du handicap, qui tient compte d'autres facteurs connexes et facteurs de renforcement, tels que le genre et l'âge.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

231. La poursuite de la pandémie en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats. En effet, le Comité devait terminer son examen approfondi à la date butoir du 25 février 2022 mais il n'a pas été en mesure de le faire avant le mois de novembre de la même année.
232. La mission continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment en continuant de s'appuyer sur des plateformes virtuelles pour organiser les réunions préparatoires et de suivi qui contribuent à soutenir et à suivre de manière adéquate l'ensemble des efforts déployés par les États Membres pour pérenniser la volonté politique et la mise en œuvre à long terme. Elle continuera d'agir en ce sens en 2024. La mission a par exemple facilité l'organisation d'un atelier virtuel au Botswana consacré à la création d'un plan d'action national visant à mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) et a tenu un certain nombre de dialogues nationaux en ligne avec des représentants du Gouvernement et d'autres parties prenantes.

Exécution du programme en 2022

Réussite de l'examen approfondi de l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité

233. La mission, sous la direction du Comité, a mené à bien l'examen approfondi de l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité du Conseil de sécurité prescrit par la résolution 1977 (2011). L'examen reposait sur les informations que le Comité a obtenues dans les tableaux qu'il a approuvés et sur les renseignements que lui communiquent les États Membres et les organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées. La mission, par l'intermédiaire du Comité, a tenu des consultations publiques sur l'examen approfondi du 31 mai au 2 juin 2022, au cours desquelles des représentants d'États Membres, d'organisations internationales et régionales et de la société civile ont fait part au Comité de leurs vues sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et formulé des recommandations pratiques en vue de l'améliorer.
234. Les travaux du Comité ont permis à la mission de présenter un rapport sur l'examen approfondi de 2022. Celle-ci a également mené des activités de sensibilisation portant sur l'examen approfondi, destinées aux États Membres et aux organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées, qu'elle a encouragés à participer aux débats et à soumettre des idées au Comité.
235. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 66).

Tableau 66
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Achèvement de l'examen approfondi de l'application de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) reporté à 2021	Poursuite de l'examen approfondi de l'application de la résolution 1540 (2004)	Achèvement de l'examen approfondi de l'application de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)

Résultat escompté pour 2024

Renforcement de la coopération régionale aux fins de l'application de la résolution 1540 (2004)

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

236. Le travail effectué par la mission a favorisé l'achèvement de l'examen approfondi et l'organisation de 10 ateliers régionaux visant à promouvoir une approche régionale de l'application intégrale de la résolution 1540 (2004). La cible fixée pour 2022, à savoir deux ateliers, a donc été dépassée, ce qui s'explique par la reprise des voyages et des manifestations en présentiel et par le fait que les entités externes ont organisé les activités qu'elles avaient reportées pendant la pandémie.

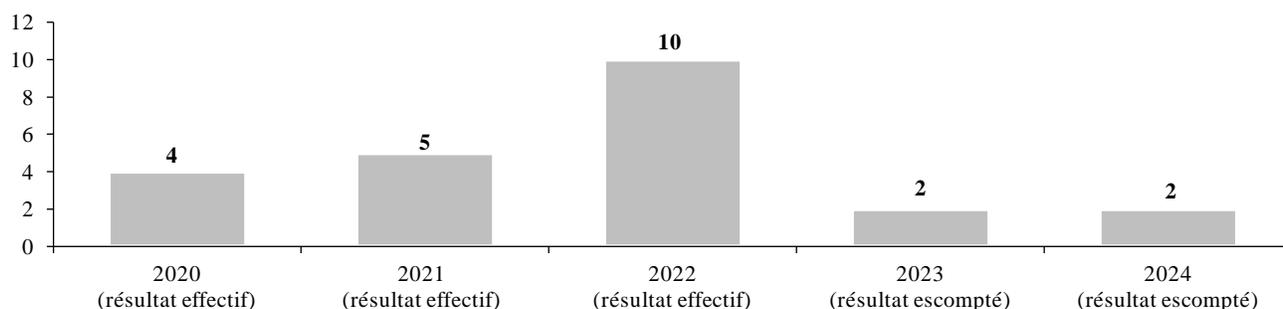
Enseignements tirés et changements prévus

237. L'enseignement tiré est le suivant : il importe de soutenir et de suivre de manière adéquate et adaptée tous les efforts déployés par les États Membres, afin de pérenniser la volonté et l'intérêt politiques liés à l'effort de mise en œuvre à long terme. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre de la mission, on se concentrera sur le renforcement de la coopération avec les partenaires de cette dernière et on organisera des activités conjointes qui permettront aux États Membres et au Comité d'obtenir des résultats exhaustifs et de qualité. Toujours dans le cadre de la mission, on continuera également de renforcer l'appui apporté en travaillant avec les coordonnatrices et coordonnateurs régionaux pour superviser la coopération régionale aux fins de l'application de la résolution

1540 (2004). Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure III).

Figure III

Mesure des résultats : nombre d'ateliers régionaux organisés pour appuyer l'application de la résolution 1540 (2004)



Produits

238. On trouvera dans le tableau 67 les produits retenus pour la mission.

Tableau 67

Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
Conseil de sécurité :				
1. Programme de travail annuel du Comité	1	–	1	1
2. Examen annuel de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004)	1	1	1	1
3. Document final sur l'examen approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004)	–	1	–	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions)	10	5	8	8
4. Réunions du Comité	4	5	4	4
5. Réunions des groupes de travail du Comité	6	–	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	13	20	13	8
6. Ateliers nationaux	10	9	10	5
7. Ateliers régionaux	2	10	2	2
8. Activités de sensibilisation et de communication visant la société civile	1	1	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations publiques du Conseil de sécurité sur la résolution 1540 (2004) ouvertes à tous les États Membres ; réunions publiques d'information ouvertes à tous les États Membres ; et, à la demande de ces derniers, formulation de conseils sur l'application de la résolution 1540 (2004).				

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	prévus : 2022	livrés : 2022	prévus : 2023	prévus : 2024

Bases de données et supports numériques : tenue de la base de données sur les points de contact, les demandes d'assistance reçues par le Comité, les rapports nationaux soumis, les plans nationaux de mise en œuvre et d'autres documents.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : organisation d'activités de sensibilisation et présentation d'exposés sur la prévention de l'acquisition d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques dans le cadre de la résolution 1540 (2004), notamment à l'intention de la société civile, comme les milieux universitaires et industriels.

Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et gestion du site Web du Comité.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 68

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2022		2023		2024	Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	2024-2023	Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (4) - (3)	
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–	–
Personnel civil	900,2	801,2	765,8	924,2	158,4	158,4
Dépenses opérationnelles	2 237,5	1 797,0	2 369,7	2 549,4	179,7	179,7
Total (déduction faite des contributions du personnel)	3 137,7	2 598,2	3 135,5	3 473,6	338,1	338,1

Tableau 69

Ressources humaines

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	1	–	2	–	–	2 ^a	5	–	–	–	–	–	–	5
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	1	–	2	–	–	4 ^a	7	–	–	–	–	–	–	7
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	2	–	–	–	–	–	–	2

^a Le tableau d'effectif approuvé pour 2023 comprend deux emplois de temporaire à la catégorie « Autres classes », tandis que celui proposé pour 2024 comprend trois emplois de temporaire à la catégorie « Autres classes » et un à la catégorie « 1^{re} classe ».

239. Le montant des ressources demandées pour la mission pour 2024 s'élève à 3 473 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à cinq emplois de temporaire (1 P-5, 2 P-3 et

2 agent(e)s des services généraux) qu'il est proposé de maintenir et à deux emplois de temporaire (agent(e)s des services généraux) qu'il est proposé de créer et dont les titulaires seraient chargés de fournir un appui fonctionnel et administratif au Comité (924 200 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (2 549 400 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des neuf experts du Comité (1 867 300 dollars et 158 600 dollars, respectivement), voyages officiels des membres du Comité et du personnel (131 200 dollars), installations et infrastructures (259 400 dollars), communications et informatique (132 900 dollars).

240. Au paragraphe 28 de sa résolution 2663 (2022), le Conseil de sécurité a souligné qu'il importait que la structure d'appui du Comité 1540 soit dotée de ressources suffisantes, compte tenu notamment de la charge de travail que représentent les activités de suivi de la résolution 1540 (2004) et d'appui en vue de sa pleine mise en œuvre, y compris la participation aux activités de sensibilisation, le fonctionnement du mécanisme d'assistance et la correspondance et autres communications, et a prié le Secrétaire général de prendre les dispositions requises à cette fin. Dans le cadre des travaux menés par la mission, on a constaté qu'il était nécessaire de renforcer les capacités de celle-ci en raison de l'ampleur des activités liées aux programmes et du volume de la correspondance du Comité, de manière à mieux répondre aux besoins spécifiques des États Membres et à renforcer encore la capacité du Comité à traiter les communications. Il est proposé de créer deux emplois de temporaire dont les titulaires s'acquitteraient de fonctions d'appui :
- a) Un emploi d'assistant(e) aux programmes [agent(e) des services généraux (autres classes)] dont le (la) titulaire serait chargé(e) de fournir un appui en matière de programmes et des services administratifs au Comité, à sa présidence et aux experts en ce qui concerne les aspects relatifs à l'administration du programme, y compris l'assistance à la mise en œuvre, la coordination, l'établissement du budget et l'élaboration de rapports périodiques consacrés aux activités relatives aux programmes ;
 - b) Un emploi d'assistant(e) principal(e) au service des séances [agent(e) des services généraux (1^{re} classe)] dont le (la) titulaire serait chargé(e) de fournir des services de secrétariat au Comité, à sa présidence et aux coordonnatrices et coordonnateurs de ses quatre groupes de travail, de diffuser l'ensemble de la correspondance et des communications du Comité et de ses quatre groupes de travail et de prendre toutes les dispositions nécessaires pour organiser les réunions du Comité et des groupes de travail. Le Bureau des affaires de désarmement soutient les activités de fond du Comité, tandis que la Division des affaires du Conseil de sécurité, qui relève du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix assure le secrétariat du Comité et de son groupe d'experts. Compte tenu de cette structure d'appui, il est proposé d'affecter ce poste à la Division des affaires du Conseil de sécurité.
241. Un taux de vacance de 6,7 % a été retenu pour établir les prévisions des dépenses de personnel, compte tenu du taux moyen effectif enregistré en 2022, et un taux de vacance de 50 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois qu'il est proposé de créer.
242. L'augmentation des ressources proposées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 s'explique principalement par : a) la hausse des dépenses prévues au titre des dépenses de personnel civil résultant de la création de deux nouveaux emplois de temporaire, l'application des nouveaux barèmes des traitements du personnel et l'application d'un pourcentage plus élevé pour les dépenses communes de personnel, compte tenu de l'évolution récente des dépenses, compensées en partie par l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé (6,7 % contre 5 % en 2023) ; b) l'augmentation des ressources demandées au titre des honoraires d'experts du fait de la modification de la composition du Groupe d'experts, et le relèvement de l'indemnité de cherté de vie à compter du 1^{er} mars 2023 ; et c) la hausse des dépenses prévues au titre de la location de locaux, compte tenu des deux emplois de temporaire qu'il est proposé de créer. Cette augmentation globale est en partie compensée par la diminution des ressources demandées au titre de l'entretien du matériel informatique et du matériel de communication ainsi que des services d'appui, étant donné que le développement d'une base de données en ligne et d'un espace de collaboration sur le Web avec le Bureau des affaires de désarmement, pour lequel des crédits ont été prévus dans le budget approuvé de 2023, aura été achevé et que seules des activités d'entretien devront être prévues à partir de 2024.

Ressources extrabudgétaires

243. En 2023, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 1 100 000 dollars seront utilisées pour organiser ou soutenir diverses activités à l'appui de l'application de la résolution 1540 (2004), notamment des visites de pays, des activités visant à faciliter la participation des États Membres aux manifestations relatives à la résolution et d'autres activités concernant des pays donnés. Ces ressources financeront également les travaux continus de deux coordonnateurs régionaux (P-4) en poste en Afrique et en Asie, ainsi qu'un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) chargé(e) de l'exécution des projets à l'échelle mondiale. Les coordonnateurs régionaux et le (la) spécialiste des questions politiques sont chargés de l'organisation de manifestations régionales à l'appui du mandat découlant de la résolution 1540 (2004) et de mener des activités de communication en ce sens.
244. En 2024, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 1 100 000 dollars devraient être utilisées pour organiser ou appuyer diverses activités relatives à la résolution 1540 (2004), notamment des visites de pays, des mesures de facilitation de la participation des États Membres aux manifestations relatives à la résolution et d'autres activités concernant des pays donnés. Ces ressources financeront également les travaux continus de deux coordonnateurs régionaux (P-4) en poste en Afrique et en Asie, ainsi qu'un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) chargé(e) de l'exécution des projets à l'échelle mondiale.

15. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

(11 788 100 dollars)

Avant-propos

En 2024, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme continuera d'aider le Comité à remplir son mandat consistant à suivre, promouvoir et faciliter l'application, par les États Membres, des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme. En décembre 2021, avec l'adoption à l'unanimité de sa résolution [2617 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a renouvelé le mandat de la Direction exécutive jusqu'en décembre 2025.

La Direction exécutive continuera d'évaluer les progrès réalisés et d'examiner les lacunes restant à combler quant aux mesures de lutte contre le terrorisme prises par les États Membres. Elle demeure par ailleurs déterminée à faciliter la fourniture d'une assistance technique et à promouvoir le respect des normes, codes et bonnes pratiques internationaux.

Le nombre de résolutions relatives à la lutte contre le terrorisme adoptées par le Conseil de sécurité a considérablement augmenté ces dernières années, en réponse à la menace. Dans sa résolution [2617 \(2021\)](#), le Conseil a encouragé la Direction exécutive à aider les États Membres à élaborer leurs stratégies visant à réduire les risques d'attentats terroristes contre des infrastructures essentielles et des cibles vulnérables, et à sensibiliser les parties prenantes aux menaces que présentaient l'utilisation de systèmes de drone aérien et le trafic et le commerce illicite de biens culturels à des fins terroristes. La Direction exécutive continuera de se tenir informée des tendances et dangers nouveaux et émergents s'agissant des menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme.

Alors que la menace terroriste continue d'évoluer, ses activités demeureront essentielles. Elle continuera en outre de promouvoir une approche reposant sur le principe d'unité d'action des Nations Unies pour progresser dans la réalisation de l'objectif commun que représente l'éradication du terrorisme, fléau international.

La Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme
(*Signé*) Natalia **Gherman**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

245. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme est chargée d'aider le Comité à suivre, à promouvoir et à faciliter l'application, par les États Membres, des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme. Son mandat découle de la résolution 1373 (2001) du Conseil et des résolutions ultérieures, notamment les résolutions 1377 (2001), 1535 (2004), 1566 (2004), 1624 (2005), 1787 (2007), 1805 (2008), 1963 (2010), 2017 (2011), 2129 (2013), 2133 (2014), 2160 (2014), 2161 (2014), 2170 (2014), 2178 (2014), 2185 (2014), 2195 (2014), 2220 (2015), 2242 (2015), 2253 (2015), 2309 (2016), 2322 (2016), 2331 (2016), 2341 (2017), 2354 (2017), 2368 (2017), 2370 (2017), 2388 (2017), 2395 (2017), 2396 (2017), 2462 (2019), 2482 (2019) et 2617 (2021). Un certain nombre de tâches sont également confiées à la Direction exécutive dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, s'agissant notamment de faciliter la prestation d'une assistance technique et de promouvoir les bonnes pratiques en matière de lutte antiterroriste. Par sa résolution 2617 (2021) relative aux menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme, le Conseil a prorogé le mandat de la Direction exécutive jusqu'au 31 décembre 2025.

Programme de travail

Objectif

246. L'objectif auquel la Direction exécutive contribue est d'améliorer et de renforcer les politiques, institutions et opérations des États Membres en matière de lutte antiterroriste, en veillant à ce que ceux-ci appliquent intégralement la résolution 1373 (2001) et les autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et de guider les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique menées par l'ONU.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

247. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la Direction exécutive :
- a) Aidera les États Membres à cerner et à combler leurs lacunes en matière d'application et de capacités, conformément aux dispositions de la résolution 1373 (2001) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, au moyen de visites d'évaluation et d'outils d'évaluation tels que l'enquête électronique détaillée sur la mise en œuvre (e-DIS) et le bilan général de la mise en œuvre, et formulera à leur intention des recommandations techniques sur les moyens de renforcer l'application des résolutions. La Direction exécutive travaillera en étroite collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et d'autres partenaires pour aider à organiser la prestation d'une assistance technique aux fins de l'application des recommandations du Comité contre le terrorisme ;
 - b) Continuera de renforcer sa procédure d'évaluation relative à la répression du financement du terrorisme, notamment en effectuant des visites de suivi ciblées en complément de ses évaluations complètes, ainsi qu'en matière d'évaluations annuelles des lacunes recensées et des domaines où l'adoption de mesures additionnelles s'impose aux fins de l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ayant trait au financement de la lutte contre le terrorisme, en vue d'aider les partenaires concernés à proposer une assistance technique et un renforcement des capacités ciblés ;

- c) Nouera de nouveaux partenariats avec les entités membres du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, les organisations internationales et régionales, le monde universitaire, la société civile et le secteur privé, et renforcera les partenariats existants. La Direction exécutive continuera également de donner un degré de priorité élevé à ses partenariats avec d'autres entités concernées des Nations Unies, en s'appuyant sur les compétences particulières dont elle dispose en tant qu'organe d'experts spécialement chargé de l'évaluation pour le Conseil et le Comité. Grâce à ses compétences techniques, elle contribuera à l'action globale menée par le système des Nations Unies aux fins du renforcement des capacités ;
 - d) Contribuera à recenser et à évaluer les problèmes, tendances et faits nouveaux en rapport avec les résolutions pertinentes. À cet égard, elle préparera et publiera des documents analytiques, des outils de référence et des directives et s'emploiera à mieux faire connaître les normes et codes internationaux et les meilleures pratiques relatifs à la question.
248. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir pour résultat de renforcer les capacités des États Membres :
- a) de combattre le terrorisme et de parvenir à appliquer intégralement la résolution 1373 (2001) et d'autres résolutions pertinentes ;
 - b) d'améliorer la résilience de tous les secteurs de la société face au terrorisme et à l'extrémisme violent conduisant au terrorisme ;
 - c) de traduire sur le plan opérationnel les obligations que leur imposent la résolution 1373 (2001) et les autres résolutions pertinentes (grâce à l'action menée pour les aider à mieux connaître et à adopter les meilleures pratiques, techniques et outils de lutte antiterroriste disponibles au niveau international).
249. En ce qui concerne sa coopération avec d'autres entités, la Direction exécutive continuera de développer et de renforcer les partenariats lui permettant d'aider les États à lutter contre le financement du terrorisme et la propagande terroriste en ligne, à protéger les infrastructures critiques et les cibles vulnérables contre des attaques terroristes et à exploiter les moyens biométriques, entre autres. Elle s'appuiera également sur le Réseau mondial de recherche dans le domaine de la lutte antiterroriste pour mettre en relation des décideurs et des chercheurs du monde entier, et continuera de collaborer avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales, des organisations de la société civile, des laboratoires d'idées et des établissements universitaires et de consolider les partenariats noués avec ceux-ci, en vue d'aider le Comité contre le terrorisme à cerner les évolutions, les tendances et les enjeux nationaux, régionaux et thématiques.
250. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la Direction exécutive continuera de travailler en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, notamment dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, mobilisant ses compétences particulières et formulant des recommandations pour faciliter la prestation d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités aux États Membres. Elle continuera également de collaborer avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'ONUSC sur les questions pertinentes et poursuivra son étroite collaboration avec d'autres organes subsidiaires du Conseil de sécurité et leurs groupes d'experts pour améliorer l'échange d'informations, planifier et organiser des réunions spéciales conjointes et coordonner les visites dans les États Membres, et coopérer avec eux par d'autres moyens encore pour évaluer l'application, par les États Membres, des résolutions pertinentes du Conseil. La Direction exécutive continuera en outre de coopérer activement avec le HCDH et la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste.
251. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) les États Membres acceptent de recevoir des visites d'évaluation ;
 - b) les visites peuvent être organisées et menées dans le respect des mesures de sûreté et de sécurité de l'ONU.

252. La Direction exécutive prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, et collabore avec le Groupe de travail du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme sur l'adoption d'une démarche tenant compte des questions de genre dans la prévention et la répression du terrorisme.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

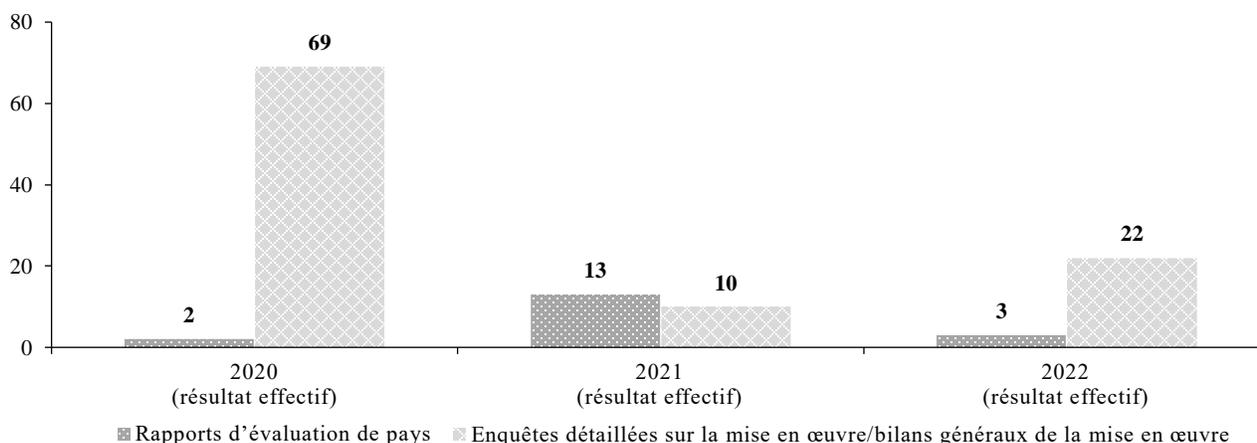
253. La poursuite de la pandémie en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier s'agissant de la capacité à effectuer des visites d'évaluation sur le terrain, dans les États Membres. Le Comité a adopté en 2020 un modèle temporaire de visite hybride comprenant deux composantes : une première composante virtuelle, suivie d'une composante présentielle lorsque les circonstances le permettaient. La Direction exécutive a repris les visites d'évaluation sur place en avril 2022, bien que tous les États Membres pour lesquels de telles activités avaient été approuvées par le Comité n'aient pas consenti aux dates fixées, en raison, entre autres, de difficultés persistantes engendrées par la pandémie. Cette situation a eu des retombées sur la réalisation de l'objectif prévu au résultat 1 ci-dessous.
254. La Direction exécutive continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment en continuant d'avoir recours à des consultations virtuelles avant de procéder à des visites d'évaluation sur place ou à des missions de facilitation de l'assistance technique. La composante virtuelle du modèle de visite d'évaluation hybride a permis à la Direction exécutive de s'acquitter de son mandat de contrôle au nom du Comité. C'est toutefois la composante présentielle qui lui a permis d'évaluer avec précision le spectre complet de la menace terroriste et de recenser les progrès, les points forts et les lacunes en matière de mise en œuvre effective des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que de repérer les pratiques efficaces pouvant être suivies par les États Membres pour faire face aux tendances et aux défis nouveaux et émergents.

Exécution du programme en 2022

255. En 2022, la Direction exécutive, agissant au nom du Comité contre le terrorisme, a effectué neuf visites d'évaluation dans des États Membres. Le Comité a adopté trois rapports de visite d'évaluation de pays, qui ont ensuite été téléchargés sur le portail du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme. La Direction exécutive a également réalisé 22 bilans généraux de la mise en œuvre et enquêtes électroniques détaillées sur la mise en œuvre, sur la base de ses recherches approfondies.
256. Les résultats des bilans généraux de la mise en œuvre et enquêtes électroniques détaillées sur la mise en œuvre ont été communiqués aux représentations permanentes respectives auprès de l'ONU des pays concernés et aux entités du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, à moins qu'un État Membre n'ait demandé que des informations spécifiques ou l'entièreté du bilan général le concernant restent confidentielles. Les entités du Pacte mondial se sont appuyées sur les conclusions formulées dans les rapports de visite et d'autres évaluations du Comité contre le terrorisme pour concevoir des mesures d'assistance technique ciblées à l'intention des États Membres. La Direction exécutive a commencé à tester en interne les données issues des enquêtes électroniques détaillées sur la mise en œuvre afin de produire des analyses quantitatives et des infographies. Celle-ci a en outre réalisé des comparaisons régionales et mondiales initiales et fixé des domaines de progrès prioritaires, ce qui a permis entre autres de mieux comprendre les tendances et les secteurs dans lesquels une assistance technique était nécessaire, conduisant de la sorte au renforcement de la capacité des États Membres à mettre en œuvre leurs obligations s'agissant de la lutte contre le terrorisme.
257. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure IV).

Figure IV

Mesure des résultats : rapports d'évaluation de pays, enquêtes détaillées sur la mise en œuvre et bilans généraux de la mise en œuvre



Résultats escomptés pour 2024

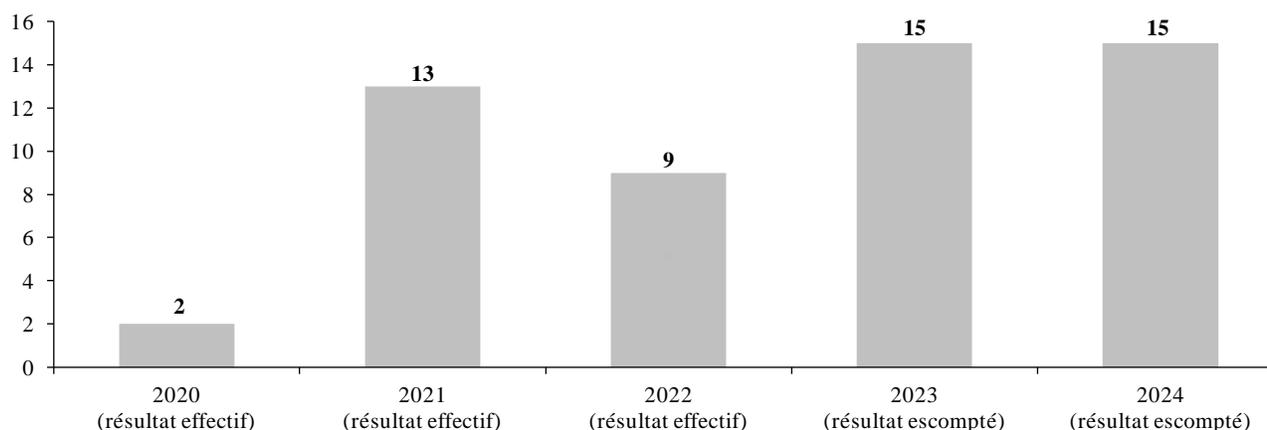
Résultat 1 : aider les États Membres à détecter et combler les lacunes entravant l'application de la résolution 1373 (2001) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité sur la lutte antiterroriste et à remédier au manque de moyens

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

258. Le travail effectué par la Direction exécutive a aidé à déterminer les moyens qui faisaient défaut aux neuf États Membres ayant fait l'objet de visites d'évaluation sur place pour appliquer la résolution 1373 (2001) et les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité. Il n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir la tenue de 15 visites d'évaluation en 2022, et ce pour diverses raisons, notamment le refus, par certains États Membres, d'accueillir la délégation en raison de difficultés persistantes engendrées par la pandémie ou encore de considérations et d'impératifs politiques nationaux, tels que la préparation d'élections. La Direction exécutive poursuivra le dialogue avec les États Membres pour lesquels le Comité a approuvé l'organisation de visites, afin d'obtenir leur consentement. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir figure V).

Figure V

Mesure des résultats : nombre d'États Membres ayant reçu des visites d'évaluation

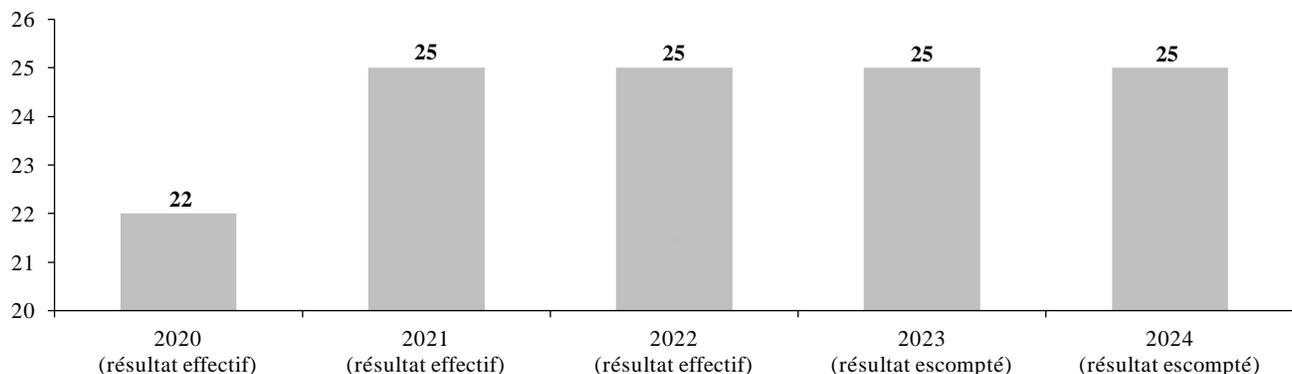


Résultat 2 : faire en sorte que l'action que mène l'ONU en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités réponde mieux aux besoins recensés par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme en matière d'application et de capacités, de façon que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies soit mise en œuvre de manière équilibrée

259. La Direction exécutive a renforcé l'assistance technique en fournissant aux partenaires de mise en œuvre des recommandations spécifiques pour la conception d'activités de renforcement des capacités. Le travail effectué a contribué à la mise en œuvre équilibrée de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir la tenue de 25 ateliers, réunions et activités de renforcement des capacités pour lesquels la Direction a mis à disposition ses compétences.
260. La Direction exécutive a aidé à recenser, sur la base de ses évaluations, les États devant bénéficier d'une assistance technique en matière de renforcement des capacités, et contribué à renforcer les capacités des États à gérer les auteurs d'infractions terroristes. Elle a par ailleurs contribué à la fourniture de ladite assistance en dirigeant des missions axées sur la lutte contre les menaces terroristes pesant sur des cibles vulnérables et contre le trafic et la fourniture d'armes légères et de petit calibre à des terroristes, ainsi qu'en organisant des consultations visant à renforcer les capacités des États à prévenir les déplacements des terroristes.
261. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir figure VI).

Figure VI

Mesure des résultats : nombre d'ateliers, de réunions et d'activités de renforcement des capacités pour lesquels la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme met à disposition ses compétences spécialisées



Résultat 3 : recensement des tendances et prestation de conseils sur les mesures concrètes que les États Membres pourraient prendre pour appliquer la résolution 1373 (2001) et les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité

262. La Direction exécutive a conseillé le Comité contre le terrorisme sur les mesures pouvant être prises par les États pour mettre en œuvre la résolution 1373 (2001) et les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir l'élaboration de neuf supports techniques fournissant aux États Membres des directives sur l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.
263. La Direction exécutive a renforcé son engagement auprès des prestataires d'assistance technique en vue de la fourniture de conseils aux États, grâce notamment à la tenue de consultations visant à accroître les activités de soutien et à éviter les doubles emplois.

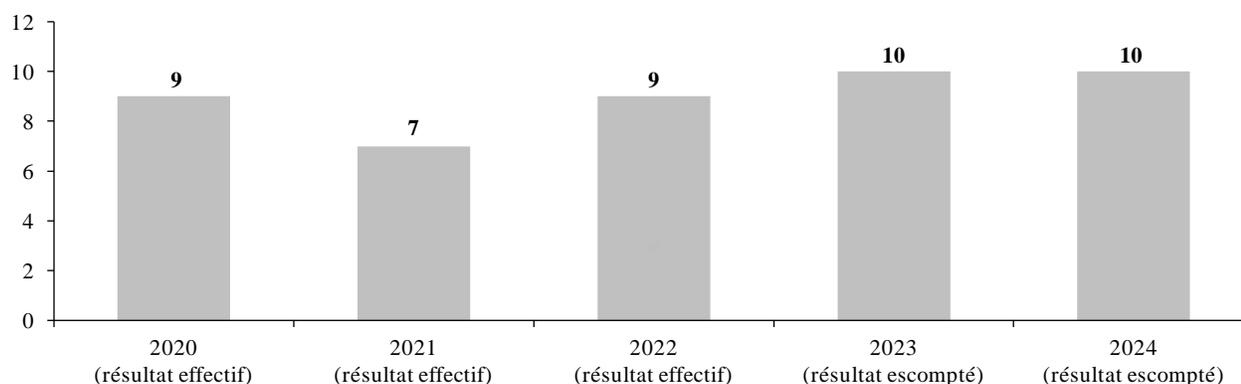
264. La Direction exécutive continuera de promouvoir diverses publications de 2022, telles que les directives techniques sur la prévention de l'acquisition d'armes par les terroristes, au moyen d'ateliers et d'activités de renforcement des capacités et en mettant lesdites directives à profit pour accroître la compétence des États.
265. Conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à la Déclaration de Delhi de 2022 sur la lutte contre l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes à des fins terroristes, issue de la réunion spéciale du Comité contre le terrorisme, la Direction exécutive élaborera des principes directeurs pour la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001).

Enseignements tirés et changements prévus

266. L'enseignement tiré est le suivant : la Direction exécutive a pris conscience qu'il lui fallait assurer une plus grande diversité régionale dans ses sources de données, afin de mieux comprendre les questions relatives au terrorisme et à la lutte contre ce phénomène dans le monde. La Direction exécutive a déjà intégré davantage de régions, de visites de pays et d'organisations partenaires, mais compte encore élargir sa portée géographique. Elle s'attelle en outre à approfondir sa coopération avec le monde universitaire, la société civile et le secteur privé, afin de mieux analyser les défis ayant trait à la lutte contre le terrorisme, s'agissant notamment des questions relatives aux droits humains.
267. La Direction exécutive renforcera son engagement avec les entités régionales et les fournisseurs bilatéraux d'assistance technique afin de garantir que les lacunes soient repérées et comblées de façon cohérente.
268. La Direction exécutive entend élaborer 10 publications et guides destinés à aider les États à mieux respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.
269. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure VII).

Figure VII

Mesure des résultats : nombre de supports techniques fournissant aux États Membres des directives sur l'application des résolutions du Conseil de sécurité



Produits

270. On trouvera dans le tableau 70 les produits retenus pour la Direction exécutive.

Tableau 70
Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	18	16	17	18
1. Séances du Comité contre le terrorisme	11	9	11	11
2. Réunions d'information à l'intention des États Membres	7	7	6	7
B. Création et transfert de connaissances				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	9	10	10	10
3. Rapports sur les tendances et les faits nouveaux liés à l'application des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme	5	6	6	5
4. Documents d'orientation, recueils et répertoires de bonnes pratiques	4	4	4	5
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions)	15	9	15	15
5. Visites d'évaluation axées sur l'application des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme	15	9	15	15
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : facilitation de la prestation d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités (environ 25 activités par année) liées à l'application de toutes les résolutions de l'ONU relatives à la lutte contre le terrorisme, et élaboration de lignes directrices destinées à aider les États Membres à relever les nouveaux défis.				
Bases de données et supports numériques : base de suivi de l'application, par les États Membres, des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme.				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias : fiches d'information, dossiers, publications et clés USB à distribuer aux États Membres, aux médias, aux organisations de la société civile et aux organisations non gouvernementales pour promouvoir les travaux du Comité et de la Direction exécutive.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : administration et mise à jour du site Web, des bulletins d'information et de tous les comptes de médias sociaux du Comité.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 71

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2022</i>		<i>2023</i>		<i>2024</i>	<i>Variation</i>
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant nécessaire</i>	<i>2024-2023 Augmentation/ (diminution)</i>	
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (4) - (3)</i>	
Militaires et personnel de police	-	-	-	-	-	
Personnel civil	9 321,4	9 335,5	9 613,1	9 976,4	363,3	
Dépenses opérationnelles	1 957,3	1 915,2	1 811,7	1 811,7	-	
Total (déduction faite des contributions du personnel)	11 278,7	11 250,7	11 424,8	11 788,1	363,3	

Tableau 72
Ressources humaines

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national		Total partiel
Effectif approuvé pour 2023	–	1	1	2	9	20	8	3	–	8 ^a	52	–	–	–	–	–	–	52
Effectif proposé pour 2024	–	1	1	2	9	21	8	3	–	8 ^a	53	–	–	–	–	–	–	53
Variation	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1

^a Un(e) agent(e) des services généraux (1^{re} classe) et sept agents des services généraux (Autres classes).

271. Le montant des ressources demandées au titre de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme pour 2024 s'élève à 11 788 100 dollars et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant aux 52 emplois qu'il est proposé de maintenir (1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 20 P-4, 8 P-3, 3 P-2 et 8 emplois d'agent(e) des services généraux) et à l'emploi de P-4 qu'il est proposé de créer, dont les titulaires seraient chargés de fournir un appui fonctionnel à la Direction exécutive (9 976 400 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (1 811 700 dollars), qui se répartissent comme suit : voyages officiels du personnel (742 400 dollars), installations et infrastructures (868 200 dollars), communications et informatique (190 100 dollars) et fournitures, services et matériel divers (11 000 dollars).
272. Par sa résolution [2617 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a décidé de reconduire le mandat de la Direction exécutive et a encouragé celle-ci à mieux faire connaître les menaces que représente l'utilisation de systèmes de drones par des terroristes et à souligner la nécessité pour les États Membres de prendre des mesures contre ces menaces. Plus récemment, en 2022, dans sa Déclaration de Delhi sur la lutte contre l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes à des fins terroristes, le Comité contre le terrorisme a réitéré l'appel lancé aux États Membres de faire face, conformément au droit international, à la menace que représentait l'utilisation de systèmes de drones aériens à des fins terroristes, reconnu la nécessité de trouver un équilibre entre la promotion de l'innovation et la prévention de l'utilisation de systèmes de drones aériens à des fins terroristes à mesure que leurs applications se développaient, et pris note de l'action internationale qui contribuait à sensibiliser les parties prenantes à l'utilisation à des fins terroristes de tels systèmes et à les aider à s'y préparer à mesure que la technologie devenait plus accessible et plus largement utilisée dans les secteurs public et privé. Le Comité a chargé la Direction exécutive de fixer de nouvelles exigences à l'intention des États et d'aider ces derniers à les respecter, ainsi que d'évaluer les activités menées à cette fin.
273. Compte tenu des tâches supplémentaires susmentionnées, il est proposé de créer un poste de juriste (P-4) en 2024. Le (la) titulaire du poste en question apporterait à la Direction exécutive une expertise technique nécessaire dont elle ne dispose pas actuellement, en ce qui concerne l'élaboration de principes directeurs, la prise d'un appui sur des partenariats stratégiques et volontaires entre le secteur public et le secteur privé pour assurer l'échange d'informations en temps utile et concourir à des analyses de la menace et au recueil des bonnes pratiques et des nouvelles tendances, et l'intégration de ces éléments dans les activités d'évaluation et d'analyse de la Direction exécutive.
274. Un taux de vacance de 13,4 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois soumis à recrutement international, compte tenu du taux moyen effectif enregistré en 2022, et un taux de vacance de 50 % a été appliqué aux prévisions relatives à l'emploi qu'il est proposé de créer.

275. L'augmentation des ressources demandées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 s'explique principalement par la hausse des crédits demandés au titre des dépenses de personnel civil en raison de l'application du dernier barème des traitements en date et de la proposition de création d'un nouveau poste, compensée en partie par l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé, à savoir 13,4 % contre 5 % en 2023. En ce qui concerne les coûts opérationnels, il a été tenu compte pour leur calcul de l'augmentation des ressources demandées au titre des voyages officiels, à des fins de visites d'évaluation effectuées au nom du Comité contre le terrorisme, ainsi qu'au titre du matériel informatique et du matériel de communication, du fait du poste qu'il est proposé de créer, laquelle est compensée par une baisse des besoins au titre des installations et de l'infrastructure, le taux standard appliqué pour la location des locaux étant moins élevé qu'auparavant.

Ressources extrabudgétaires

276. En 2023, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 744 300 dollars devraient être utilisées pour soutenir des activités et initiatives visant à promouvoir la mise en œuvre des résolutions [1373 \(2001\)](#), [1624 \(2005\)](#), [2178 \(2014\)](#), [2396 \(2017\)](#), [2462 \(2019\)](#), [2482 \(2019\)](#) et [2617 \(2021\)](#), y compris : a) des projets ayant pour objectif d'amener les auteurs de violences sexuelles et fondées sur le genre dans des contextes terroristes à répondre véritablement de leurs actes, b) des efforts visant à renforcer les capacités en matière de lutte contre le terrorisme et de criminalistique et c) la mise en œuvre d'un programme mondial sur les poursuites, la réadaptation et la réintégration.
277. En 2024, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 395 500 dollars devraient être utilisées pour organiser plusieurs nouveaux ateliers et ateliers de suivi dans diverses régions du monde, conformément au programme de travail approuvé par le Comité contre le terrorisme, mener des travaux de recherche sur des questions stratégiques, politiques, juridiques, institutionnelles et des questions de sécurité concernant l'informatique et les communications dans le cadre de la lutte antiterroriste, et favoriser la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme.
278. La diminution du montant estimatif des ressources extrabudgétaires qui devraient être utilisées en 2024 par rapport à 2023 tient à l'achèvement de deux projets en 2023, à savoir le projet sur les violences sexuelles et fondées sur le genre dans des contextes terroristes et le projet relatif au renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme et de criminalistique.

16. Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes

(25 694 900 dollars)

Avant-propos

Le budget 2024 vise à développer la prochaine phase des travaux de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, en s'appuyant sur les progrès attendus en 2023 grâce à la constitution de dossiers et au renforcement du soutien aux autorités nationales dans les procédures relatives aux crimes internationaux commis par Daech. En 2024, l'accent sera mis sur le recours aux fonds de preuves en vue de traduire en justice les principaux responsables présumés de ces crimes. À cet égard, l'Équipe d'enquêteurs axe davantage ses activités d'aide sur l'appui au système judiciaire iraquien afin d'appliquer concrètement le droit pénal international et le droit international humanitaire dans la constitution des dossiers, en particulier en ce qui concerne les suspects se trouvant à l'étranger.

Le dialogue avec les autorités judiciaires iraqiennes et plusieurs branches de l'État iraquien, ainsi qu'avec des groupes de rescapés, des autorités religieuses et des dirigeants communautaires, demeurera un élément central du travail de l'Équipe d'enquêteurs. Le message de celle-ci reste clair : il est primordial que les membres de Daech qui ont commis des crimes répondent de leurs actes, et il doit être mis fin à l'impunité.

Le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies
chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant
à répondre de ses crimes
(*Signé*) Christian **Wenaweser**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

279. L'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes a pour mission d'appuyer les efforts engagés à l'échelle nationale pour amener Daech à rendre des comptes sur des actes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide, en collectant, conservant et stockant des éléments de preuve en Iraq. Son mandat est défini dans la résolution [2379 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, qui prévoit en outre que l'Équipe d'enquêteurs doit mener ses activités d'enquête selon les critères les plus rigoureux, pour que les preuves recueillies puissent être utilisées le plus largement possible devant les tribunaux nationaux et pour que le travail accompli vienne compléter les enquêtes menées par les autorités iraqiennes, ou les enquêtes menées par les autorités de pays tiers à leur demande. Dans cette même résolution, le Conseil de sécurité a par ailleurs souligné que le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs encouragerait dans le monde entier le lancement de poursuites pour les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité ou les crimes de génocide commis par Daech et travaillerait aux côtés des survivants, d'une manière compatible avec les législations nationales pertinentes, pour que soient pleinement reconnus leurs intérêts, eu égard à la nécessité que Daech réponde de ses actes.
280. Dans sa résolution [2651 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a décidé, à la demande du Gouvernement iraquien, de proroger le mandat de l'Équipe d'enquêteurs jusqu'au 17 septembre 2023.

Programme de travail

Objectif

281. L'objectif auquel l'Équipe d'enquêteurs contribue est de garantir que les membres de Daech répondent des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes de génocide qu'ils ont commis, dans le cadre de procédures pénales régulières et indépendantes.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

282. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, l'Équipe d'enquêteurs :
- a) Continuera de recueillir des preuves écrites, scientifiques et testimoniales, conformément à sa stratégie d'enquête, aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et au mandat qui régit ses activités en Iraq ;
 - b) Continuera également de collaborer avec les survivants, les populations touchées, les autorités iraqiennes compétentes et les autres partenaires concernés pour recueillir des éléments de preuve pertinents et les intégrer dans son système centralisé de gestion des éléments de preuve ;
 - c) Continuera en outre d'intégrer des approches innovantes et l'utilisation de la technologie à ses activités de collecte et d'analyse d'éléments de preuve, et d'accroître sa capacité à numériser, traiter et analyser en grandes quantités un large éventail d'éléments de preuve prélevés sur le champ de bataille ;
 - d) Renforcera l'appui fourni à des autorités nationales clés, notamment l'appareil judiciaire iraquien, les services de sécurité, la Direction chargée des charniers de la Fondation des martyrs et la Direction médico-légale du Ministère iraquien de la santé. De même, elle prêtera assistance aux autorités compétentes du Gouvernement de la Région du Kurdistan ;

- e) Se donnera les moyens de communiquer davantage avec les témoins et les survivants des crimes de Daech les plus vulnérables ;
 - f) Veillera à ce que ses activités de collecte d'éléments de preuve concourent à la réalisation de trois objectifs complémentaires, à savoir : l'établissement de dossiers d'information thématiques ; la constitution de dossiers en vue de l'engagement de poursuites contre des individus ; la fourniture, en temps voulu, d'un appui ciblé aux procédures en cours au niveau national ;
 - g) Se donnera les moyens de fournir un appui en matière d'enquête et d'analyse aux pays tiers qui en feront la demande dans le cadre de leurs investigations et procédures judiciaires nationales concernant Daech.
283. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Davantage d'éléments de preuve recueillis par l'Équipe d'enquêteurs conformément aux normes internationales seront disponibles aux fins des procédures engagées au niveau national contre des membres de Daech pour des crimes commis en Iraq ;
 - b) Le lac de données probantes de l'Équipe d'enquêteurs continuera de s'enrichir, ce qui permettra d'étayer encore plus les dossiers relatifs aux membres de Daech poursuivis ;
 - c) L'analyse de preuves gagnera en efficacité grâce à la création d'une plateforme d'analyse d'éléments de preuve de pointe qui facilitera l'analyse de grands volumes de données électroniques et multimédias et permettra la détection des visages dans de grands volumes d'images et de vidéos, la détection des doublons de vidéos et des contenus portant la marque de Daech, la traduction automatique, l'indexation d'images et de vidéos et la reconnaissance vocale automatique ;
 - d) Un plus grand nombre de preuves scientifiques seront rassemblées dans les charniers en Iraq conformément aux normes internationales applicables ;
 - e) De nouvelles preuves testimoniales seront rassemblées auprès de personnes n'ayant pas encore livré leur témoignage à un mécanisme d'établissement des responsabilités.
284. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, l'Équipe d'enquêteurs collaborera avec les organisations internationales et régionales en mesure d'appuyer l'exécution de son mandat, notamment les entités qui peuvent servir de bon point de départ pour entamer une collaboration avec les autorités nationales à même de fournir des informations en rapport avec son mandat, ainsi que les organisations les mieux placées pour apporter au Gouvernement iraquien une assistance juridique et lui donner les moyens de renforcer ses tribunaux et son système judiciaire, en application de la résolution [2379 \(2017\)](#). Les principales entités concernées seront l'Union européenne, l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique, INTERPOL et la Commission internationale pour les personnes disparues. Conformément au mandat approuvé par le Conseil de sécurité régissant ses activités en Iraq, l'Équipe d'enquêteurs continuera également de renforcer ses relations avec les organisations non gouvernementales et les organismes du secteur privé afin de tirer parti de leur expertise, d'accéder aux éléments de preuve pertinents et de faire en sorte que les voix de toutes les parties concernées soient entendues.
285. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la MANUI restera un partenaire opérationnel important pour l'Équipe d'enquêteurs. Cette dernière continuera par ailleurs de renforcer sa collaboration avec d'autres entités pertinentes des Nations Unies afin d'assurer la complémentarité des activités menées et la cohérence des stratégies adoptées. Elle coopérera notamment avec des entités des Nations Unies, telles que le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, le HCDH et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, en particulier le Programme opérationnel pour les applications satellitaires, afin d'obtenir des informations et des

éléments présentant un intérêt pour ses enquêtes prioritaires. L'Équipe d'enquêteurs continuera de collaborer activement avec le Comité contre le terrorisme et sa direction exécutive, ainsi qu'avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'ONUDC, le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Elle continuera également de mettre à profit les connaissances et les compétences du Service de la lutte antimines.

286. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) La communauté internationale continue d'appuyer le mandat et les activités de l'Équipe d'enquêteurs ;
 - b) Le Gouvernement iraquien et le Gouvernement de la Région du Kurdistan continuent de coopérer étroitement avec l'Équipe d'enquêteurs et d'appuyer sans réserve ses activités, qui sont facilitées par le comité national de coordination mis en place par le Gouvernement ;
 - c) L'Équipe d'enquêteurs continue de recevoir un appui solide dans le cadre des activités qu'elle mène auprès des acteurs religieux, des dirigeants locaux et des groupes de survivants ;
 - d) Daech reste une menace pour la sécurité de l'Iraq, bien que les conditions de sécurité continuent de permettre dans une large mesure à l'Équipe d'enquêteurs de mener des enquêtes sur le terrain, notamment de s'entretenir avec les populations touchées et les principales parties prenantes, et de se rendre sur les lieux des crimes, en prenant les mesures de sécurité voulues ;
 - e) La planification et l'exécution des activités sont basées sur la situation politique et sociale et adaptées en fonction des besoins.
287. L'Équipe d'enquêteurs prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, et ce, de deux façons :
- a) Par l'intermédiaire du Groupe de travail sur la parité des genres, qui a pour mission d'étudier les questions internes relatives à la parité femmes-hommes, du recrutement à l'instauration d'un environnement de travail propice et d'une culture de travail valorisante. Les membres du Groupe de travail sont issus de toutes les sections de l'Équipe d'enquêteurs, à tous niveaux, et se réunissent régulièrement pour mettre à jour la stratégie de parité des genres en fonction des besoins et suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif visant une égale représentation des femmes et des hommes. L'Équipe d'enquêteurs s'attachera à combler les écarts de parité aux niveaux où ils sont le plus importants, y compris aux postes de direction ;
 - b) Par l'intermédiaire du Groupe d'enquête sur les crimes de genre et les crimes contre les enfants, un groupe thématique relevant du Bureau des enquêtes sur le terrain et dont le travail est axé sur la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et les crimes contre les enfants. Le Groupe intègre la prise en compte des questions de genre dans les activités de chaque groupe d'enquête, notamment dans leur travail d'analyse et d'investigation, et dans l'élaboration de dossiers d'information. Il peut ainsi apporter sa contribution et coopérer à tous les stades de l'enquête, et comprendre précisément comment Daech utilise la violence fondée sur le genre et la violence contre les enfants, et comment ses crimes affectent les hommes, les femmes et les enfants de différentes communautés.
288. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, la stratégie d'inclusion des personnes handicapées de l'Équipe d'enquêteurs a été révisée en mars 2023 sur la base de deux principes, à savoir l'intégration et l'intersectionnalité. L'intégration d'une approche fondée sur les droits humains aux fins de l'inclusion des personnes handicapées garantit la prise en compte de cette question dans les travaux de l'Équipe d'enquêteurs, permettant de la sorte une participation significative de ces personnes et une évaluation des effets qu'ont pour elles les politiques et programmes adoptés. Quant à l'intersectionnalité de l'approche adoptée, celle-ci permet d'étudier

les conséquences structurelles et dynamiques de la relation entre de multiples formes de discrimination croisée ainsi que de prendre en considération toutes les conditions susceptibles de créer une expérience de vie substantiellement distincte pour les personnes handicapées. La stratégie est intégrée dans les plans de travail internes, dans les documents de planification stratégique et dans les indicateurs de planification stratégique. Les recrutements donnent lieu à des échanges et des consultations avec des organisations irakiennes de personnes handicapées.

Activités d'évaluation

289. En février 2023, l'UNITAD a publié sa politique d'évaluation, dans laquelle sont définis des domaines spécifiques d'auto-évaluation, s'agissant notamment du processus de cessation de service et des mesures de protection des données probantes devant être prises par la mission. L'Équipe d'enquêteurs a en outre fourni des informations récentes quant au suivi de l'ensemble des résultats et produits pour 2022. En octobre 2022, à l'issue d'un exercice consultatif approfondi, la mission a publié sa note de cadrage, dans laquelle elle a défini ses objectifs stratégiques pour la période allant jusqu'en septembre 2024, dont la réalisation sera évaluée tout au long de la période.
290. En juin 2023, il est prévu que le Bureau des services de contrôle interne réalise un audit des systèmes informatiques permettant d'assurer la protection des données probantes à l'UNITAD.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

291. La poursuite de la pandémie en 2022 n'a eu que peu de conséquences sur l'exécution du mandat de l'UNITAD, le nombre de missions sur le terrain et de réunions tenues avec des partenaires nationaux ayant augmenté de manière significative par rapport à 2021 et la mission étant revenue en juin 2022 aux modalités de travail qui étaient les siennes avant la pandémie.
292. L'Équipe d'enquêteurs continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment en continuant d'avoir recours à des réunions et des activités de formations du personnel en ligne, ainsi que de tenir des réunions à distance avec ses partenaires du Gouvernement et des organisations de la société civile. En 2024, cette tendance se poursuivra, grâce à l'organisation de réunions virtuelles avec le Gouvernement et d'autres partenaires, d'entretiens virtuels avec des témoins dans un certain nombre de cas, de réunions à distance avec des États tiers et de formations en ligne destinées aux membres du personnel.

Exécution du programme en 2022

Renforcement de la capacité du système judiciaire irakien à appuyer les procédures relatives aux crimes de Daech devant les juridictions nationales

293. En 2022, l'Équipe d'enquêteurs a organisé des formations à l'intention des membres du système judiciaire irakien, tant dans le pays qu'à l'étranger. Ainsi, elle a organisé une formation de niveau avancé sur le droit international humanitaire et le droit pénal à l'intention de 19 juges, à l'International Nuremberg Principles Academy, à Nuremberg (Allemagne). Visant à améliorer les compétences pratiques des participants en matière d'enquête et de poursuites, cette formation avait été conçue pour répondre aux besoins des juges irakiens travaillant sur des affaires de crimes commis par Daech. Celle-ci a par ailleurs permis de discuter des possibilités et des limites relatives à l'intégration de la législation pénale internationale dans le cadre juridique national. L'Équipe d'enquêteurs a en outre dispensé à des enquêteurs judiciaires irakiens une formation technique sur les enquêtes réalisées à partir de sources libres afin d'améliorer leurs compétences à repérer et identifier les auteurs de crimes appartenant à Daech et à déjouer les futures opérations. Cette combinaison entre activités de formation et de sensibilisation au niveau international, facilitées par

l'Équipe d'enquêteurs, a renforcé la capacité du système judiciaire iraquien à enquêter sur les affaires de crimes commis par Daech en Iraq et à en poursuivre les auteurs.

294. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 73).

Tableau 73

Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
–	Organisation d'une formation de base dans les domaines du droit international humanitaire et du droit pénal international à l'intention de membres du système judiciaire iraquien	Organisation d'une formation de niveau avancé sur le droit international humanitaire et le droit pénal international dispensée par un large éventail d'universitaires, de juristes et de praticiens internationaux de renom, permettant d'améliorer les compétences pratiques des membres de l'appareil judiciaire iraquien en matière d'enquête et de poursuites

Résultats escomptés pour 2024**Résultat 1 : Établissement de documents d'information thématiques finals pour toutes les enquêtes prioritaires****Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024**

295. En 2022, le travail effectué par l'Équipe d'enquêteurs a contribué à l'élaboration de documents d'enquête indépendants et permis d'atteindre la cible fixée, à savoir d'accroître le nombre de poursuites engagées par les autorités nationales. Les comptes rendus existants ont été mis à jour avec de nouvelles informations et de nouveaux axes d'investigation ont été développés, conduisant à l'élaboration de deux documents d'enquête sur la mise au point et l'utilisation d'armes chimiques par Daech en Iraq et sur les crimes commis par le groupe contre la communauté chrétienne du pays.
296. En 2024, en plus de continuer de mettre à jour les comptes rendus existants, l'Équipe d'enquêteurs étendra son travail d'investigation à d'autres questions, telles que celles de la destruction du patrimoine culturel iraquien par Daech, ainsi que de la direction et de la structure hiérarchique du groupe à Mossoul et à Tell Afar. L'Équipe d'enquêteurs fournit un appui aux autorités nationales et coopère avec ces dernières pour poursuivre les membres de Daech pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 74).

Tableau 74

Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Des États Membres engagent des poursuites contre des membres de	Les projets de dossiers d'information liés aux enquêtes prioritaires initiales	Des informations supplémentaires sont obtenues à l'appui des procédures pour crimes de guerre, crimes contre	Les dossiers d'information relatifs à chacune des enquêtes prioritaires sont	Poursuite de l'élaboration et de la clôture des dossiers d'information relatifs à chacune des

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Daech en s'appuyant sur les éléments de preuve que l'Équipe d'enquêteurs a recueillis et sur les analyses poussées qu'elle a effectuées dans le respect des normes internationales applicables	sont achevés, et des activités sont lancées sur le terrain dans le cadre des enquêtes prioritaires restantes, de manière à collecter des éléments de preuve supplémentaires en toute indépendance	l'humanité ou crimes de génocide engagées par les autorités nationales contre des membres de Daech en Iraq, grâce à l'élaboration et à l'achèvement de projets relatifs à de nouvelles enquêtes prioritaires et à la poursuite des missions sur le terrain, permettant de recueillir des éléments de preuve additionnels en toute indépendance	clôturés et le nombre de procédures engagées par les autorités nationales augmente Les dossiers liés aux enquêtes prioritaires initiales sont clôturés, et les dossiers afférents aux enquêtes prioritaires restantes sont initiés	enquêtes prioritaires, afin d'apporter un soutien aux procédures engagées par les autorités nationales Poursuite de la constitution de dossiers liés aux enquêtes prioritaires recensées

Résultat 2 : Fourniture d'une assistance aux pays tiers et à leurs instances chargées des procédures internes et échange des informations avec eux, afin que les membres de Daech soient davantage tenus responsables, à l'échelle internationale, des crimes commis en Iraq

Projet de budget-programme pour 2024

297. En coopération avec des pays tiers, l'Équipe d'enquêteurs renforce le soutien qu'elle apporte aux autorités nationales en vue de les aider à enquêter sur des personnes d'intérêt ou des suspects spécifiques et à les poursuivre. À la fin du mois de février 2023, elle avait ainsi traité plus de 30 demandes d'assistance ou d'information émanant de 14 États Membres.

Enseignements tirés et changements prévus

298. L'enseignement tiré est le suivant : l'Équipe d'enquêteurs est grandement sollicitée par les États tiers, qui font appel à elle pour soutenir les efforts déployés à l'échelle mondiale en vue de tenir Daech responsable des crimes commis au nom du groupe en Iraq grâce aux preuves qu'elle détient. Compte tenu de cet enseignement, l'Équipe d'enquêteurs consacrerait des ressources supplémentaires pour s'assurer qu'un mécanisme pleinement opérationnel soit en place pour soutenir lesdits efforts en temps utile. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 75).

Tableau 75
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	Un soutien est apporté à 14 pays tiers qui sollicitent une assistance ou des informations liées à des preuves de crimes internationaux commis par Daech en Iraq	Le traitement des demandes d'information émanant de pays tiers, soit 73 demandes uniques émanant de 13 pays, est renforcé afin de contribuer aux procédures nationales visant à	Le mécanisme de partage d'informations et d'assistance aux pays tiers qui contribuent aux procédures nationales visant à amener les membres de Daech à répondre des crimes	L'accent est davantage mis sur le traitement des demandes émanant de pays tiers qui sont liées à une enquête ou à des procédures relatives à des crimes internationaux, ou qui

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
		tenir les membres de Daech responsables des crimes internationaux commis en Iraq	internationaux commis en Iraq est pleinement opérationnel	sont susceptibles de l'être

Produits

299. On trouvera dans le tableau 76 les produits retenus pour la mission.

Tableau 76

Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapports du Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs destinés au Conseil de sécurité	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	2	2	2	2
2. Séances du Conseil de sécurité	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	16	17	20	23
3. Séminaires visant à échanger des informations utiles avec les autorités nationales, à leur apporter une assistance technique et à accroître leur coopération avec l'Équipe d'enquêteurs	16	17	20	23
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	30	30	35	35
4. Rapports, accompagnés d'éléments de preuve circonstanciés attestant la possible responsabilité de dirigeants de Daech dans la commission d'atrocités criminelles, susceptibles d'être communiqués aux autorités nationales et d'être produits lors de procédures pénales menées par les tribunaux nationaux compétents	30	30	35	35
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions)	300	391	390	390
5. Missions d'enquête visant à recueillir des témoignages et des preuves scientifiques, numériques et matérielles ; missions d'enquête sur les violences sexuelles et fondées sur le genre	300	391	390	390
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations visant à assurer la complémentarité des enquêtes avec celles menées par 7 tribunaux pénaux clés et 6 services nationaux de sécurité ; activités de communication menées auprès de 7 groupes de victimes principales aux fins de la prise en compte des intérêts des survivants dans les mesures d'établissement des responsabilités ; consultations avec les groupes de témoins et de victimes visant à assurer leur pleine participation aux travaux de l'Équipe d'enquêteurs.				
Bases de données et supports numériques : base centralisée de données probantes.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : échanges directs avec 12 États Membres sur les déploiements de personnel fourni par les gouvernements en vue de soutenir l'UNITAD dans l'exécution de son mandat, en mettant l'accent sur le déploiement de personnel ayant des compétences spécifiques en génétique médico-légale, en analyse criminelle et en enquêtes, et en privilégiant tout particulièrement les professionnels arabophones.				

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	prévus : 2022	livrés : 2022	prévus : 2023	prévus : 2024

Relations extérieures et relations avec les médias : stratégie médiatique globale visant à présenter un contre-discours aux messages diffusés en ligne par Daech.

Plateformes numériques et contenus multimédias : 2 supports multimédias de visualisation de preuves et vidéos d'accompagnement sur 2 des priorités de l'UNITAD en matière d'enquêtes, à savoir le massacre de la prison de Badouch, à Mossoul, et les crimes commis par Daech contre les communautés chrétiennes dans les plaines de Ninive.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 77

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2022		2023		2024	Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts		Montant nécessaire	2024-2023 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)		(4)	(5) = (4) - (3)
Militaires et personnel de police	–	–	–		–	–
Personnel civil	17 944,1	18 329,6	18 450,0		18 947,1	497,1
Dépenses opérationnelles	6 516,9	6 021,4	6 833,8		6 747,8	(86,0)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	24 461,0	24 351,0	25 283,8		25 694,9	411,1

Tableau 78

Ressources humaines

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Effectif approuvé pour 2023	–	1	–	2	5	15 ^a	17	4	43	–	87	25	28	53	8	–	8	148
Effectif proposé pour 2024	–	1	–	2	4	15 ^a	17	6	41	–	86	27	31	58	8	–	8	152
Variation	–	–	–	–	(1)	–	–	2	(2)	–	(1)	2	3	5	–	–	–	4

^a Dont un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) (P-4).

300. Le montant des ressources demandées pour 2024 pour l'Équipe d'enquêteurs s'élève à 25 694 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (18 947 100 dollars) correspondant aux 152 emplois de temporaire (1 emploi de sous-secrétaire général(e), 2 D-1, 4 P-5, 15 P-4, 17 P-3, 6 P-2, 41 emplois d'agent(e)s du Service mobile, 27 emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, 31 emplois d'agent(e) local(e) et 8 emplois de Volontaire des Nations Unies) et les dépenses afférentes aux 25 membres du personnel fournis par les gouvernements, ainsi que les dépenses

opérationnelles (6 747 800 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (51 800 dollars), voyages officiels (540 000 dollars), installations et infrastructures (1 719 200 dollars), transports terrestres (246 600 dollars), opérations aériennes (200 000 dollars), communications et informatique (2 534 000 dollars), santé (146 500 dollars) et fournitures, services et matériel divers (1 309 700 dollars).

301. Pour 2024, la structure et le tableau d'effectifs de l'Équipe d'enquêteurs tiennent compte de la suppression proposée d'une unité administrative, de la suppression d'un emploi, de la création de cinq emplois, de la transformation de deux emplois et du transfert de quatre emplois :

Bureau du Conseiller spécial

- a) Maintien d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de juriste (P-4) à Bagdad : relevant du Bureau du Conseiller spécial, cet emploi demeure nécessaire afin de répondre à la demande croissante de conseils juridiques concernant l'élaboration d'un cadre juridique permettant d'incorporer les crimes internationaux dans le code pénal en vigueur et de fournir des avis juridiques pour répondre au nombre croissant de demandes d'information émanant des États Membres. Il importe que ces capacités juridictionnelles soient mises à disposition et développées à Bagdad, où se manifestent les besoins de la mission en matière de coopération judiciaire. Les fonctions essentielles que cet emploi vise à remplir resteront pertinentes pendant toute la durée de vie de l'Équipe d'enquêteurs ;

Bureau des enquêtes sur le terrain

- b) Suppression du Groupe de la stratégie juridique : si, au début de l'existence de l'organisation, un groupe de la stratégie juridique centralisé était nécessaire pour guider et rationaliser les différents domaines d'enquête et axes d'investigation qui venaient d'être fixés, l'Équipe d'enquêteurs est maintenant davantage établie, les enquêtes sont plus avancées et des instructions permanentes spécifiques ont été mises en place. La suppression de ce groupe permettrait de répartir entre les unités d'enquête les capacités d'analyse, lesquelles demeurent essentielles à l'avancement des travaux et à l'accomplissement du mandat. L'Équipe d'enquêteurs a été en mesure de recueillir un grand nombre de preuves, en particulier auprès des autorités irakiennes, qui nécessitent un examen et une analyse supplémentaires ;
- c) Suppression d'un emploi d'analyste principal(e) de l'information (affaires politiques) (P-5), au sein du Groupe de la stratégie juridique, à Bagdad, l'équipe d'enquête ayant été en mesure de recueillir un grand nombre de preuves, en particulier auprès des autorités irakiennes, qui doivent à présent être examinées et analysées de manière plus approfondie. Les fonctions d'analyse relevant de cet emploi de P-5 pourraient être exercées par une personne de grade inférieur. Si les capacités d'analyse demeurent une composante cruciale pour la poursuite des enquêtes en cours, la création de nouveaux emplois à un niveau inférieur pourrait permettre de rajeunir le personnel tout en garantissant que la mission puisse continuer d'analyser correctement la grande quantité d'éléments de preuve déjà recueillis et dispose des moyens voulus pour répondre à la nécessité d'accroître le soutien apporté aux juridictions nationales ;
- d) Création de deux emplois d'analyste criminel(le) adjoint(e) (P-2) au sein du Bureau des enquêtes sur le terrain, dont les titulaires seront chargé(e)s d'effectuer des recherches et des analyses de renseignements à caractère pénal à l'appui d'enquêtes sur des allégations d'infractions graves au droit humanitaire et pénal international. Ces deux personnes auront également pour fonction de rassembler et de gérer les informations et les éléments de preuve dans les différents systèmes de données exclusives utilisés par l'UNITAD et s'acquitteront de tâches et activités d'analyse à l'appui des efforts d'enquête globaux. Grâce à ces deux nouveaux emplois, l'Équipe d'enquêteurs améliorera sa capacité à examiner les nombreuses preuves collectées, dont il sera tenu compte dans les dossiers d'information ayant trait à des crimes commis par Daech, et sera mieux à même de répondre au nombre croissant de demandes émanant des juridictions nationales ;

- e) Transfert d'un emploi de juriste (P-3) du Groupe de la stratégie juridique, à Bagdad, au Groupe d'enquête sur le terrain de terrain n° 5, à Erbil : au vu du développement des capacités d'enquête dans le bureau d'Erbil et de leur renforcement, ayant pour conséquence la tenue d'investigations particulièrement complexes, les services d'un juriste sont nécessaires pour garantir l'établissement et la rédaction efficaces de documents d'enquête destinés à être utilisés devant des juridictions nationales ;
- f) Transfert d'un emploi de juriste (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international) du Groupe de la stratégie juridique au Bureau des enquêtes sur le terrain : le (la) titulaire continuera d'exercer des fonctions de juriste pour le Bureau des enquêtes sur le terrain et contribuera au règlement des questions juridiques d'ordre général restantes et à l'examen des projets, tandis que la majeure partie des capacités analytiques et juridiques globales sera transférée aux différentes unités d'enquête, qui en ont crucialement besoin pour faire avancer leurs investigations respectives ;

Section de la sécurité

- g) Transfert de deux emplois d'agent(e) de protection rapprochée (Service mobile) de Dahouk à Erbil, compte tenu du nombre accru de missions sur le terrain menées dans des zones à haut risque. Ce transfert est nécessaire pour garantir que les activités sur le terrain, toujours plus nombreuses, puissent être effectuées de manière sûre et efficace ;
 - h) Transformation de deux emplois d'agent(e) de protection rapprochée (Service mobile) en emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national (spécialiste adjoint(e) de la sécurité), l'un à Bagdad et l'autre à Erbil : les titulaires de ces emplois auront pour tâches de contribuer à la gestion des biens et du matériel de transport, sur le plan de la sécurité, ainsi que de fournir un soutien spécifique, au niveau local, aux opérations de liaison avec les autorités nationales chargées de la sécurité. Cette proposition est conforme à la stratégie adoptée par la mission aux fins de la transformation des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national ;
 - i) Création de trois emplois d'assistant(e) (sécurité sur le terrain) [agent(e) local(e)], à savoir deux à Erbil et un à Dahouk, dont les titulaires seront chargés d'appuyer les opérations de liaison ayant trait à la sécurité afin que la collecte de témoignages se déroule sans accroc dans les lieux concernés, ainsi que de soutenir les missions sur le terrain, toujours plus nombreuses, pour lesquelles la tenue d'échanges avec les forces du Gouvernement hôte responsables de la fourniture d'escortes et d'autres parties prenantes est nécessaire. Ces trois personnes coordonneront les activités ayant trait à la sécurité du personnel et à l'organisation – dans de bonnes conditions – d'entretiens avec des témoins.
302. Des taux de vacance de 11,2 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 8,1 % pour les administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national et de 2,8 % pour les agent(e)s locaux(ales) ont été retenus pour établir les prévisions des dépenses de personnel, sur la base des taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2022. Un taux de vacance de 25,0 % a été retenu pour établir les prévisions des dépenses relatives aux Volontaires des Nations Unies, sur la base du taux de vacance effectif moyen enregistré en 2022. Un taux de vacance de 60,0 % a été retenu pour établir les prévisions des dépenses relatives au personnel fourni par des gouvernements, sur la base du taux de vacance effectif enregistré en mars 2023.
303. L'augmentation des ressources demandées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 s'explique essentiellement par : a) la hausse des dépenses prévues au titre du personnel civil en raison de l'application de taux de vacance de postes inférieurs aux prévisions pour toutes les catégories de personnel civil, à l'exception des Volontaires des Nations Unies et du personnel fourni par les gouvernements, de la révision à la hausse du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national, et de la création proposée de trois emplois d'agent(e) local(e) ; b) une augmentation des besoins dans le domaine des transports terrestres, en raison de l'acquisition prévue de cinq véhicules destinés à remplacer des engins ayant dépassé leur durée de vie et de la hausse du coût du

carburant ; c) la hausse des dépenses prévues au titre des communications et de l'informatique, en raison des achats auxquels il est proposé de procéder pour remplacer 5 ordinateurs de bureau, 50 ordinateurs portables et 10 dispositifs de communication personnels qui auront atteint la fin de leur durée de vie utile d'ici à la fin de 2023, ainsi que de l'augmentation des besoins afférents aux logiciels, licences et redevances ; d) la hausse des dépenses prévues au titre des vacataires, laquelle tient à l'augmentation du nombre de vacataires nécessaires sur le plan opérationnel pour faire face à l'alourdissement des besoins en matière de transport et de la charge de travail dans les régions, ainsi qu'à l'augmentation des taux standard appliqués à cette catégorie de personnel. L'augmentation des ressources demandées est en partie compensée par une diminution des dépenses, liée principalement : a) à la diminution des ressources demandées au titre de l'indemnité de subsistance (missions) pour le personnel fourni par les gouvernements ; b) à la baisse des ressources demandées au titre des consultants et services de consultants, en raison du renforcement des capacités internes résultant des récents recrutements ; c) au fait que, contrairement aux montants inscrits dans le budget de 2023, aucun crédit n'a été prévu pour la construction de toits de protection pour les bureaux préfabriqués et l'installation de panneaux solaires, ainsi qu'à la baisse des coûts de location des locaux en raison de la révision des accords de partage des coûts ; d) à la réduction des besoins en fournitures médicales grâce aux stocks existants de médicaments et d'articles consommables.

Ressources extrabudgétaires

304. En 2023, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 6 200 000 dollars, destinées notamment à financer 50 postes (3 P-5, 4 P-4, 7 P-3, 4 P-2, 4 postes d'agent(e) du Service mobile, 6 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, 11 postes d'agent(e) local(e), 6 postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international et 5 postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national), seront utilisées pour permettre à l'Équipe d'enquêteurs de poursuivre ses activités spécialisées et, partant, de s'acquitter de son mandat. L'Équipe aura notamment pour mission de numériser et d'extraire par voie numérique les éléments de preuve détenus par les autorités iraqiennes, de mener des enquêtes approfondies sur les charniers contenant les restes des victimes de Daech, d'enquêter sur les crimes fondés sur le genre et les crimes contre les enfants commis par le groupe, de renforcer les capacités des autorités iraqiennes en matière de constitution de dossiers et d'utilisation de la criminalistique numérique, et de tirer parti des systèmes d'information et des technologies de pointe pour établir les responsabilités.
305. En 2024, il est prévu d'utiliser des ressources extrabudgétaires d'un montant de 8 500 000 dollars, aux fins notamment du financement de 40 postes (3 P-5, 4 P-4, 7 P-3, 3 P-2, 4 postes d'agent(e) du Service mobile, 7 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, 9 postes d'agent(e) local(e), 2 postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international et 1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national), qui serviront à financer l'excavation de fosses communes et les activités d'anthropologie médico-légale, le renforcement des capacités en vue d'établir les responsabilités en collaboration avec le Gouvernement iraqien, et les enquêtes relatives au financement des crimes internationaux commis par Daech. Des fonds supplémentaires seront également demandés en 2023 pour que les enquêtes relatives aux crimes commis contre des groupes minoritaires puissent se poursuivre, et pour que l'Équipe d'enquêteurs puisse continuer de proposer des services de protection et de soutien aux témoins. Une collecte de fonds sera également effectuée pour permettre à l'Équipe d'enquêteurs de couvrir d'autres domaines relevant de son mandat, tels que la tenue d'enquêtes relatives aux crimes contre le patrimoine culturel et à l'utilisation d'armes chimiques par Daech.
306. L'augmentation du montant des ressources extrabudgétaires qu'il est prévu d'utiliser en 2024 par rapport à 2023 tient au fait que des donateurs supplémentaires se sont engagés à contribuer au fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir la mise en œuvre de la résolution [2379 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité.
307. Les contributions volontaires restent essentielles pour permettre à l'Équipe d'enquêteurs de s'acquitter pleinement de son mandat. Trois des six unités d'enquête du Bureau des enquêtes sur le terrain sont financées au moyen de ressources extrabudgétaires. En outre, la réalisation de l'enquête

thématique relative au financement de Daech et à la responsabilité financière pour les crimes internationaux commis par le groupe dépend entièrement des contributions volontaires. De même, le Groupe d'enquête sur les crimes de genre et les crimes contre les enfants compte un certain nombre de postes clés financés par des ressources extrabudgétaires. Le Groupe de la criminalistique de l'Équipe d'enquêteurs demeure dépendant à 100 % de l'obtention de fonds extrabudgétaires. Dans d'autres branches du Bureau de la gestion des éléments de preuve, divers postes clés sont financés au titre de projets extrabudgétaires sur lesquels repose la majorité des activités de renforcement des capacités de l'Équipe d'enquêteurs.

308. Le développement des capacités de l'appareil de justice pénale iraquien est essentiel pour la mise en œuvre du mandat de l'Équipe d'enquêteurs, du fait notamment que cette dernière est tenue d'établir les responsabilités en collaboration avec le Gouvernement iraquien. Parmi les principales activités menées à ce titre, peuvent être citées l'élaboration de dossiers conjoints avec les autorités judiciaires iraqiennes, la numérisation des fonds de preuves et l'organisation de formations au droit humanitaire international et au droit pénal international, autant d'initiatives entièrement financées au moyen de fonds extrabudgétaires.

Annexe I

Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/77/7/Add.3)

Le Comité consultatif a en outre été informé que, indépendamment du système informatique de l'UNITAD et grâce à une combinaison d'activités régulières de formation interdisciplinaire en matière de cybersécurité à l'intention d'autres membres de l'Équipe d'enquêteurs ainsi qu'à l'achat et à l'exploitation de licences de logiciels spécialisés (approuvés par le Bureau de l'informatique et des communications), des enquêteurs formés pouvaient effectuer des recherches de renseignements tirés du domaine public en préservant leur anonymat et leur identité et en se protégeant contre les logiciels malveillants et les attaques malveillantes en ligne. Le Comité consultatif compte que les enseignements à retenir et les meilleures pratiques, y compris les mesures visant à assurer une bonne utilisation des ressources, seront partagés avec d'autres départements, bureaux et entités, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans le cadre de ses missions d'enquête (par. 22).

Le Comité consultatif compte que des efforts supplémentaires seront faits pour parvenir à une représentation géographique équitable des États Membres parmi le personnel du groupe thématique II et que des informations actualisées à ce sujet seront communiquées dans tous les futurs projets de budget (par. 28).

L'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) communique continuellement au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et à d'autres entités des Nations Unies les enseignements et les meilleures pratiques tirés de ses recherches de renseignements issus du domaine public ; la mise en commun de solutions permettant une exploitation sûre et sécurisée des données ouvertes renforce l'anonymat et la sécurité des utilisateurs.

Les missions poursuivent leurs efforts pour parvenir à une représentation géographique équitable. Ainsi, l'UNITAD mène des actions de communication ciblées destinées à attirer davantage de candidats qualifiés provenant de différentes régions du monde, elle procède à un examen de la nationalité des candidats recommandés avant la transmission des dossiers de candidature au Chef de la mission, et elle établit des rapports sur les indicateurs clés de performance afin de suivre les progrès accomplis et de repérer les possibilités d'amélioration. En outre, la mission met actuellement au point un tableau de bord qui permettra de suivre différents indicateurs concernant les effectifs, notamment la répartition géographique, et continuera d'améliorer la représentation géographique en menant différentes activités de sensibilisation et en mettant à profit diverses plateformes pour tous les concours de recrutement.

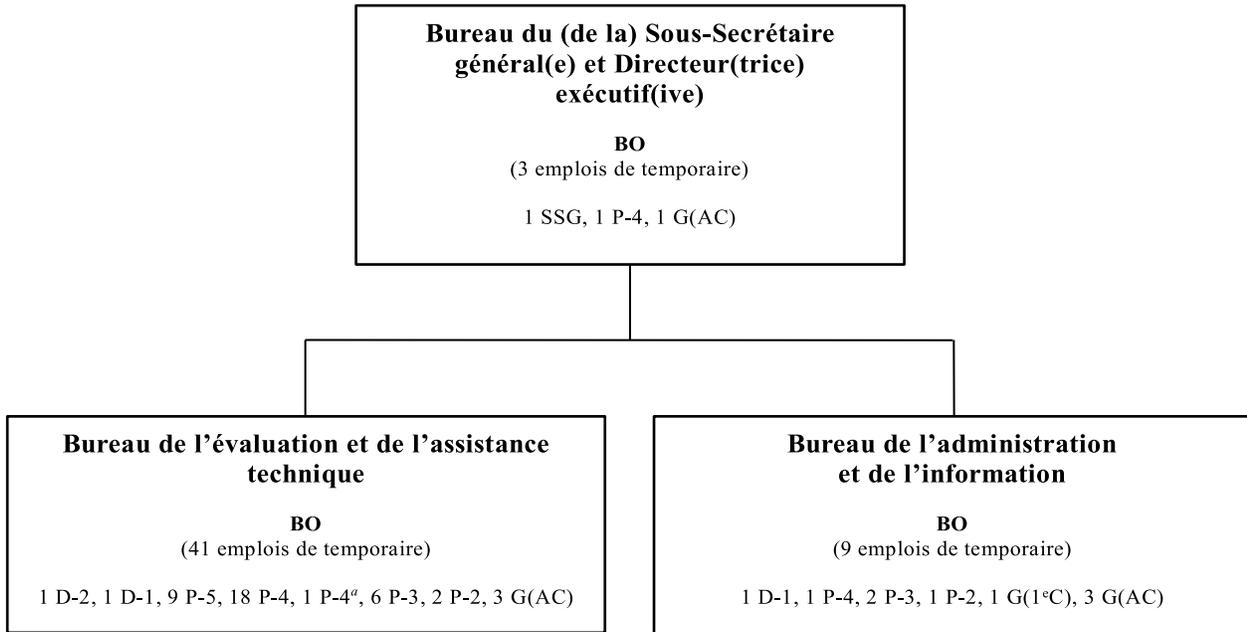
Annexe II

Organigramme et répartition des postes pour 2024

A. Groupes d'experts, Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, Bureau du (de la) Médiateur(trice) créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité et autres mécanismes d'appui de comités du Conseil de sécurité

<p>Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo</p> <p>BO (2 emplois de temporaire)</p> <p>2 P-3</p>	<p>Groupe d'experts sur le Soudan</p> <p>BO (1 emploi de temporaire)</p> <p>1 P-3</p>	<p>Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée</p> <p>BO (6 emplois de temporaire)</p> <p>1 P-4, 2 P-3, 1 G(1°C), 2 G(AC)</p>	<p>Groupe d'experts sur la Libye</p> <p>BO (2 emplois de temporaire)</p> <p>1 P-3, 1 G(AC)</p>	<p>Groupe d'experts sur la République centrafricaine</p> <p>BO (2 emplois de temporaire)</p> <p>1 P-3, 1 G(AC)</p>
<p>Groupe d'experts sur le Yémen</p> <p>BO (8 emplois de temporaire)</p> <p>1 P-3, 5 SM, 2 AL</p>	<p>Groupe d'experts sur le Soudan du Sud</p> <p>BO (3 emplois de temporaire)</p> <p>1 P-3, 2 G(AC)</p>	<p>Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées</p> <p>BO (19 emplois de temporaire)</p> <p>1 P-5, 4 P-4, 6 P-3, 8 G(AC)</p>	<p>Bureau du (de la) Médiateur(trice) créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité</p> <p>BO (2 emplois de temporaire)</p> <p>1 P-4, 1 G(AC)</p>	
<p>Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité</p> <p>BO (5 emplois de temporaire)</p> <p>1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(AC)</p>	<p>Groupe d'experts sur le Mali</p> <p>BO (1 emploi de temporaire)</p> <p>1 P-3</p>	<p>Groupe d'experts sur la Somalie</p> <p>BO (6 emplois de temporaire)</p> <p>1 P-3, 1 G(AC), 4 AL</p>	<p>Groupe d'experts sur Haïti</p> <p>BO (3 emplois de temporaire)</p> <p>1 P-5, 1 P-3, 1 G(AC)</p>	<p>Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive</p> <p>BO (7 emplois de temporaire) : 1 P-5, 2 P-3, 2 G(AC), 1 G(AC)^a, 1 G(1°C)^a RxB (3 emplois de temporaire) : 2 P-4, 1 P-3</p>

B. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme



C. Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes

